

République islamique de Mauritanie : Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI ; Communiqué de presse sur la discussion du Conseil d'administration et déclaration de l'Administrateur pour la Mauritanie.

Dans le cadre de la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, les documents qui suivent ont été diffusés ou sont inclus dans ce dossier :

- Le rapport des services relatif à la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit, préparé par une équipe des services du FMI au terme des entretiens avec les autorités mauritaniennes qui ont pris fin le 4 mai 2011 sur l'évolution et les politiques économiques. Partant des informations disponibles au moment où ces entretiens ont eu lieu, la rédaction du rapport des services du FMI a été achevée le 7 juin 2011. Les opinions exprimées dans le rapport des services sont celles des membres de l'équipe et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Complément d'information des services du FMI.
- Le communiqué de presse résumant les vues exprimées par le Conseil d'administration lors de son examen le 22 juin 2011 du rapport des services du FMI complétant la demande et/ou la revue.
- La déclaration de l'Administrateur du FMI pour la République islamique de Mauritanie.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Note consultative conjointe des services sur le Document de stratégie de réduction de la pauvreté

Lettre d'intention envoyée au FMI par les autorités mauritaniennes *

Document de stratégie de réduction de la pauvreté

Protocole d'accord technique *

Évaluation ex-post des programmes à plus long terme

*Également inclus dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix: 18 dollars EU l'exemplaire

Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Deuxième Revue de l'Accord Triennal au Titre de la Facilité Elargie de Crédit

Préparée par le Département Moyen-Orient et Asie Centrale
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvée par Patricia Alonso-Gamo et Dhaneshwar Ghura

7 juin 2011

Contexte : Soutenus par la forte reprise de la demande extérieure et la hausse des cours des produits de base, l'activité s'est redressée, le déficit courant a diminué et la situation budgétaire s'est améliorée. Cependant, l'économie reste vulnérable aux chocs extérieurs et le chômage est élevé. Pour 2011, la consolidation budgétaire se déroule comme prévu, les recettes minières supplémentaires finançant largement le programme d'urgence visant à atténuer les répercussions sur les pauvres de la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires.

Programme : Les critères de réalisation quantitatifs continus prévus pour la fin de décembre 2010 ont tous été observés. Cependant, l'objectif indicatif sur les dépenses liées à la pauvreté n'a pas été atteint par suite de retards dans l'exécution des dépenses en capital. La réalisation du repère structurel sur l'administration de l'impôt a été différée pour des raisons de procédure.

Entretiens : La mission était composée de MM. Mati (chef de mission), Zouhar et Blotevogel et de M^{me} Terrier (tous du Département Moyen-Orient et Asie Centrale (MCD)), ainsi que de M. Jenkins (Département de la stratégie et de l'examen des politiques (SPR)). Elle a bénéficié du concours de M. Najeh (Représentant résident). M. Sidi Bouna (Administrateur) a aussi participé aux entretiens qui se sont déroulés à Nouakchott entre le 20 avril et le 4 mai 2011. La mission a rencontré le Président de la République, le Gouverneur de la banque centrale, le Ministre des finances, le Ministre des affaires économiques et du développement, le Ministre de l'énergie et le Ministre du travail et des affaires sociales, ainsi que d'autres hauts responsables et des représentants des secteurs bancaire et des entreprises, du corps diplomatique et de la communauté des bailleurs de fonds, de la société civile et du Parlement (dont des membres de l'opposition).

Table des matières

	Page
Résumé analytique	3
I. Informations générales	4
II. Évolution récente de l'économie et mise en œuvre du programme.....	5
III. Entretiens sur la politique économique.....	7
A. Perspectives macroéconomiques.....	7
B. Politique budgétaire.....	8
C. Politique monétaire, de change et du secteur financier	13
D. Gestion de la dette.....	14
E. Réformes structurelles	15
IV. Conception du programme	15
V. Évaluation par les services du FMI.....	16
 Encadrés	
1. Évaluation ex post (EEP) des engagements pris dans le programme à long terme : Conséquences pour le programme appuyé par la FEC	4
2. Hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie : mesures prises par la Mauritanie	10
3. Capacité d'absorption	12
4. Le marché du travail en Mauritanie	16
 Graphiques	
1. Evolution récente de l'économie, 2000–10	18
2. Evolution du secteur réel, 2004–10	19
3. Indicateurs monétaires et du secteur financier, 2007–10.....	20
4. Secteur extérieur, 2007–10	21
5. Évolution des finances publiques.....	22
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–12.....	23
2. Balance des paiements, 2008–12	24
3. Besoins de financement extérieur, 2009–13	25
4. Opérations de l'administration centrale, 2008–13.....	26
5. Situation monétaire, 2008–12	28
6. Système bancaire (vue d'ensemble), 2007–10	29
7. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2011–16.....	30
8. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16.....	31
9. Accord triennal FEC, 2010–13 : accès et échelonnement	32
 Attachements	
1. Lettre d'intention	33
2. Protocole d'accord technique.....	48

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les résultats macroéconomiques sont dans l'ensemble positifs. Soutenue par la forte reprise de la demande extérieure, la réalisation de projets miniers et le dynamisme des industries non extractives, la production hors pétrole a augmenté de 5,7 % en 2010. Le vif essor des exportations minières, stimulé par les cours élevés des produits de base, a aidé à compenser le gonflement des importations de denrées alimentaires et de carburants et à réduire le déficit extérieur courant. La politique monétaire est restée prudente, ce qui a permis, entre autres, de contenir l'inflation en deçà de 10 %. Le déficit budgétaire a été réduit de moitié en 2010 sous l'effet de l'augmentation des recettes minières, d'un meilleur recouvrement des recettes et de la sous-exécution des dépenses d'investissement.

Les résultats du programme appuyé par la FEC sont vigoureux. Les critères de réalisation quantitatifs continus fixés pour la fin de décembre 2010 ont tous été observés. Cependant, l'objectif indicatif sur les dépenses liées à la pauvreté n'a pas été atteint à cause de retards dans l'exécution des dépenses en capital pendant le premier semestre de l'année. Le programme de réformes structurelles progresse bien, à l'exception du repère structurel sur l'administration fiscale prévu pour la fin de décembre 2010 qui n'a été réalisé que pour une certaine catégorie de contribuables. Afin de saisir l'occasion qu'offre la hausse des cours des produits miniers, la Banque centrale de Mauritanie a accepté de relever les objectifs fixés pour les réserves dans le programme de façon à renforcer la capacité de l'économie à absorber les chocs extérieurs.

Néanmoins, d'importantes vulnérabilités demeurent. L'économie est très sensible aux facteurs suivants : chute des cours des produits de base, ralentissement de la demande extérieure et fortes hausses des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Un chômage élevé et une économie insuffisamment diversifiée sont autant de graves défis à relever.

Pour contenir ces vulnérabilités, il convient de continuer d'appliquer une politique budgétaire prudente. Il sera particulièrement important de préserver la discipline budgétaire malgré les dépenses supplémentaires entraînées par le programme d'urgence de l'État dont l'objet est d'atténuer les répercussions sur les pauvres de la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires. À terme, il faudrait remplacer les mécanismes de subvention mal ciblés et peu viables par des filets de sécurité sociale bien ciblés et plus économiques. En outre, les autorités devront appliquer leur programme de réforme de la fonction publique, restructurer les principales entreprises publiques et renforcer l'administration des recettes et la gestion des finances publiques.

L'objectif de la politique monétaire est toujours de contenir l'inflation dans un contexte marqué par une plus grande flexibilité des taux de change. On s'attend à ce que l'inflation soit maintenue à un seul chiffre, la BCM étant prête à resserrer la politique monétaire si des tensions inflationnistes se matérialisent.

Pour l'avenir, il est crucial d'accélérer les réformes structurelles afin de parvenir à une croissance généralisée et partagée, de diversifier l'économie et d'encourager l'emploi. Il est nécessaire de concrétiser les réformes visant à rehausser la qualité des services publics et des infrastructures, à renforcer le climat de l'investissement et à stimuler la concurrence, à élargir l'accès au financement bancaire et à améliorer le fonctionnement du marché du travail.

I. INFORMATIONS GENERALES

1. **Malgré la forte reprise qui a suivi la crise mondiale, la Mauritanie continue de faire face à plusieurs défis importants :** vulnérabilité aux chocs extérieurs, diversification insuffisante de l'économie, climat des affaires déprimé, absence de marge de manœuvre fiscale et taux élevés de chômage et de pauvreté.
2. **La situation politique reste propice à des réformes économiques malgré les fréquents remaniements ministériels, les tensions sociales dans la région et l'approche des élections.** Les troubles sociaux dans la région ont été à l'origine de protestations qui jusqu'à présent sont restées faibles, mais dans lesquelles l'opposition joue un rôle de plus en plus important. Des élections parlementaires sont prévues pour novembre 2011.
3. **Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) récemment finalisé donne de bonnes orientations pour mettre en œuvre un programme de croissance généralisée et de lutte contre la pauvreté.** Ses principaux volets (accélération de la croissance, ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres, ressources humaines, gouvernance et suivi et évaluation) correspondent dans leur globalité aux objectifs de l'accord FEC actuellement en vigueur et aux priorités définies dans l'évaluation ex post (encadré 1, paragraphe 2 de la LI).

Encadré 1. Évaluation ex post (EEP) des engagements pris dans le programme à long terme : conséquences pour le programme appuyé par la FEC

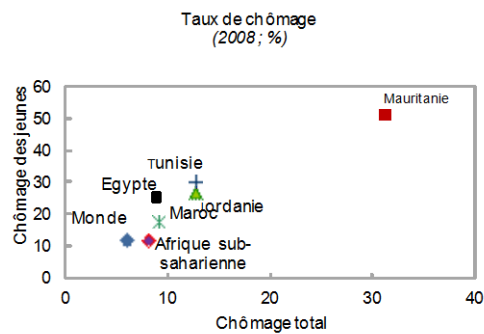
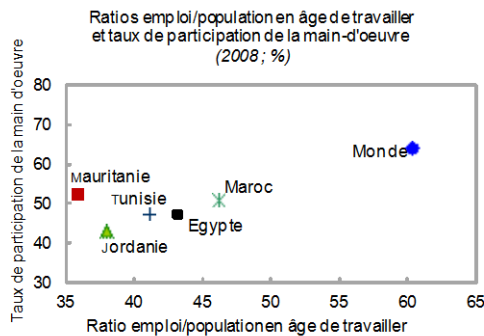
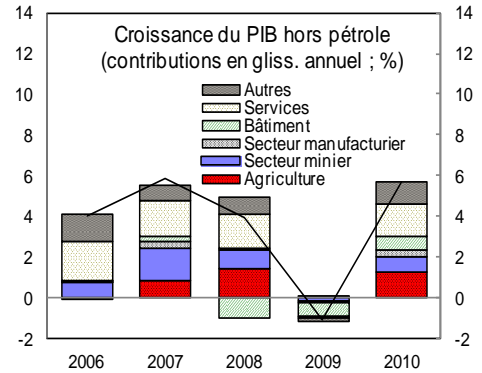
L'actuel programme appuyé par la FEC s'attaque aux grands problèmes identifiés dans l'EEP par des mesures visant à :

- **Renforcer le cadre macroéconomique et le secteur public :**
 - **En réduisant la vulnérabilité aux chocs macroéconomiques** par une augmentation des réserves et des marges de manœuvre budgétaires, une politique monétaire prudente et une plus grande flexibilité du taux de change.
 - **En renforçant la transparence du secteur public** par des améliorations de la transparence du budget et de la banque centrale, y compris un suivi des recommandations de la dernière évaluation des sauvegardes.
 - **En accélérant les réformes budgétaires structurelles** par des réformes de la gestion des dépenses publiques, du recouvrement des recettes et de la gestion de la dette. Le programme prévoit aussi de réformer les entreprises publiques et de s'attaquer aux faiblesses du secteur de l'électricité.
- **Éliminer les obstacles à la concurrence et stimuler la croissance du secteur privé :**
 - **En créant un environnement favorable au marché** par une simplification des formalités imposées aux entreprises, un assouplissement de l'accès des petites entreprises au crédit et un marché du travail plus efficient.
 - **En améliorant le cadre prudentiel du secteur financier** par l'adoption des normes réglementaires et de contrôle internationales.
- **Rehausser la qualité des dépenses sociales :**
 - **En relevant les objectifs fixés pour les dépenses de lutte contre la pauvreté** grâce à la discipline fiscale, qui crée un espace permettant d'accroître les dépenses sociales. Le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté est un objectif indicatif.
 - **En ciblant davantage les dépenses sociales** par la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie sociale qui remplacera les mécanismes de subvention actuels par un filet de sécurité sociale bien ciblé.

II. ÉVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

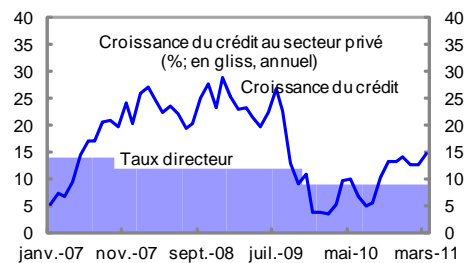
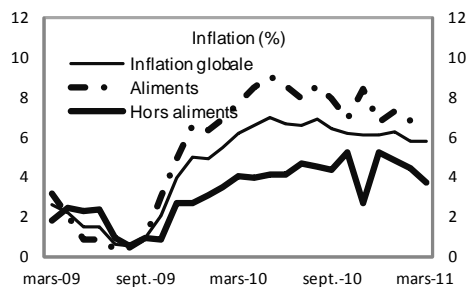
4. L'évolution, dans l'ensemble positive, de la situation macroéconomique a été conforme aux anticipations du programme ou les a légèrement dépassées :

- L'activité a vigoureusement rebondi après la crise mondiale** (graphiques 1 et 2). Tirée par un rebond de la demande extérieure, la réalisation de projets miniers (or et cuivre) et l'expansion des activités des secteurs du bâtiment et des services, la croissance (en glissement annuel) du secteur non pétrolier est passée à 5,7 % en 2010. Cependant, la production de pétrole continue d'être décevante et le chômage reste parmi les plus élevés de la région.



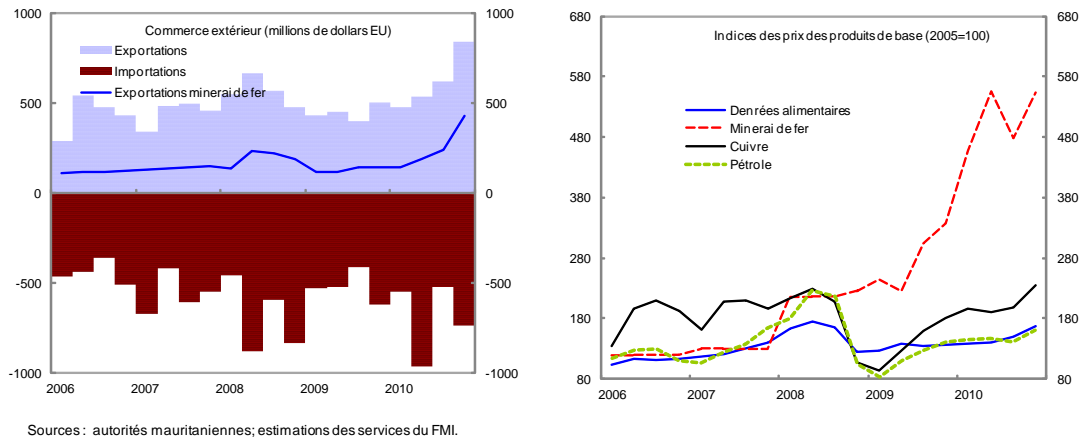
Sources : Organisation internationale du travail ; autorités nationales; FMI, Perspectives de l'économie mondiale ; estimations des services du FMI.

- L'inflation a été contenue malgré le niveau élevé des cours mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie.** L'inflation globale a été limitée à 6,1 % (en glissement annuel) en 2010, l'inflation hors denrées alimentaires (graphique 2) demeurant en deçà de 5 %, bien que le crédit au secteur privé se soit redressé après la baisse en novembre 2009 après la baisse en novembre 2009 du taux directeur (graphique 3).



Sources : autorités mauritaniennes; estimations des services du FMI.

- Le déficit extérieur courant s'est sensiblement contracté** (graphique 4). Les exportations minières (minerai de fer, or et cuivre) ont progressé de 71 % (en glissement annuel), grâce à la hausse des cours des produits de base qui a aidé à compenser le gonflement des importations de denrées alimentaires et de carburant. Le financement est demeuré vigoureux, car l'IDE a rebondi à 3,5 % du PIB et les prêts extérieurs sont restés à près de 6 % du PIB. En conséquence, l'objectif fixé pour les réserves à la fin de 2010 a été largement dépassé et les réserves brutes se sont chiffrées à 288 millions de dollars (2,1 mois d'importations).



- Les résultats budgétaires ont été meilleurs que prévu dans le programme** (graphique 5). Le déficit de base hors pétrole pour 2010 a été estimé à 2,4 % du PIB hors pétrole, soit environ la moitié du déficit enregistré en 2009 et 0,6 % de moins que le ratio déficit/PIB hors pétrole inscrit au programme. Ces résultats s'expliquent surtout par la hausse des recettes fiscales tirées du secteur minier, une intensification des efforts déployés en matière de recouvrement des impôts et une sous-exécution des dépenses d'investissement qui a plus que compensé l'augmentation non anticipée des paiements au titre des subventions. La dette brute de l'administration centrale a continué de diminuer, tombant à 41 % du PIB en 2010.

5. **Le programme est appliqué avec détermination.** Les critères de réalisation quantitatifs continus fixés pour la fin de décembre 2010 ont tous été observés (LI, tableau 1). Cependant, l'objectif donné à titre indicatif pour les dépenses liées à la pauvreté¹ n'a pas été atteint à cause de retards dans l'exécution des dépenses en capital pendant le premier semestre de l'année, un problème que les autorités essaient de résoudre actuellement (voir infra). Le programme de réformes structurelles progresse bien, à

¹ Les dépenses liées à la pauvreté, au sens que leur donnent les recommandations de la mission d'assistance technique du Département des finances publiques (FAD) de janvier 2006, comprennent les dépenses courantes et les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures que l'on estime contribuer fortement à la lutte contre la pauvreté.

l'exception du repère structurel sur l'administration de l'impôt prévu pour la fin de décembre 2010 qui n'a été réalisé que pour une certaine catégorie de contribuables (LI, tableau 2a).

III. ENTRETIENS SUR LES POLITIQUES ECONOMIQUES

A. Perspectives macroéconomiques

6. **Les autorités et les services du FMI se sont mis d'accord pour modifier légèrement les perspectives pour 2011 afin de tenir compte de la hausse des prix des produits miniers, des denrées alimentaires et de l'énergie.** Selon les projections basées sur un rebond durable des secteurs minier, agricole et des services, la croissance excédera 5 % en 2011. À cause de la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires, l'inflation de l'IHPC passera à environ 7,5 % (glissement annuel). Les réformes de la production minière actuellement menées et l'envolée des cours des produits de base devraient normalement plus que compenser le renchérissement des importations de denrées alimentaires et de carburant et les rapatriements de bénéfices des sociétés minières à capital étranger, ce qui permettrait de ramener le déficit courant à 7,5 % du PIB. Une augmentation de l'IDE lié au secteur minier et des prêts de sources multilatérales améliorera encore la balance globale des paiements. En conséquence, les réserves de change brutes pour 2011 se chiffreront, selon les projections, à 395 millions de dollars, la couverture des réserves passant à 2,7 mois d'importations.

Mauritanie: Principaux indicateurs macroéconomiques, 2008–12

	2008	2009	2010	2011	2012
	Est.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
Croissance du PIB réel	3.5	-1.2	5.2	5.1	5.7
Inflation, fin de période	3.9	5.0	6.1	7.5	6.9
Solde courant (% du PIB)	-14.8	-10.7	-8.7	-7.5	-9.2
Réserves officielles brutes 1/	2.1	2.6	2.1	2.7	3.0

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections du FMI.

1/ En mois d'importations de l'année suivante, hors industries extractives

7. **Des risques imputables à une situation extérieure défavorable et aux troubles régionaux pèsent sur les perspectives à court terme.** Du fait de sa base d'exportation très étroite, avec un secteur minier qui représente près de 75 % des exportations, l'économie mauritanienne est très vulnérable à une chute des cours des produits de base, un ralentissement de la demande extérieure et une hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants. En outre, une éventuelle contagion des troubles régionaux pourrait avoir de graves conséquences sur la production intérieure et se traduire par un recul de l'aide financière des pays arabes.

B. Politique budgétaire

8. **La consolidation budgétaire se poursuivra malgré une augmentation des paiements au titre des subventions.** Les subventions et transferts aux entreprises publiques doubleront pour passer à 5,7 % du PIB hors pétrole en 2011 afin de tenir compte: a) du nouveau programme d'urgence temporaire qui vise à préserver le pouvoir d'achat des pauvres (LI, paragraphe 9) et b) des mécanismes de subvention implicites (encadré 2 et LI, paragraphe 10). Pour faire face à ces coûts tout en respectant l'objectif de déficit budgétaire de 2011 (1,6 % du PIB hors pétrole), le gouvernement a décidé de recourir aux mesures suivantes (LI, paragraphe 11) : a) augmentation des recettes tirées des activités minières (environ 2 % du PIB hors pétrole), b) réaffectation des dépenses d'investissement sous-exécutées (0,5 % du PIB hors pétrole) et c) nouvelles ventes de terrains (0,6 % du PIB). Afin de mobiliser des recettes supplémentaires, les autorités ont également décidé de relever les accises sur le tabac et les véhicules automobiles (LI, paragraphe 12). En cas de manque à gagner au niveau des recettes, elles se sont engagées à opérer des coupes sur les dépenses non essentielles afin de respecter le critère de déficit budgétaire. Les besoins de financement seront largement comblés par l'aide budgétaire concessionnelle.

Mauritanie: Principaux indicateurs budgétaires, 2010–11

	2010	2010	2011	2011
	Rapport du FMI n° 10/346	Est.	Rapport du FMI n° 10/346	Proj.
	(% du PIB hors pétrole, sauf indication contraire)			
Recettes hors pétrole	23.2	25.1	21.2	24.9
Dépenses et prêts nets	30.7	29.7	26.7	30.3
Dont : subventions et transferts	1.6	2.8	1.5	5.7
Solde hors pétrole et dons	-7.5	-4.6	-5.5	-5.4
Solde de base hors pétrole (au sens du prog.)	-3.0	-2.4	-1.6	-1.6
Pour mémoire :				
PIB nominal hors pétrole (milliards d'UM)	962.5	952.9	1,071.5	1,095.8
Croissance du PIB nominal hors pétrole (%)	27.0	25.8	11.3	15.0
Cours du minerai de fer (US\$/la tonne)	85.3	83.9	-2.0	24.4

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

9. **La politique de subventions généralisées aux prix n'est pas bien ciblée et les autorités ont reconnu qu'il n'est pas viable de la financer avec des recettes minières instables.** En conséquence, elles ont décidé de ne plus faire bénéficier les gros consommateurs de produits diesel (y compris les sociétés minières) du mécanisme de prix administrés, ce qui permettra de réaliser des économies de 35 à 40 % en 2011 (LI, tableau 2b et paragraphe 10)². Pour améliorer le ciblage des dispositifs en vigueur,

² Les autorités ont reconnu la nécessité d'indemniser les sociétés pétrolières pour les pertes causées par les prix administrés en 2011. Cependant, elles s'attendent à ce que ces sociétés remboursent l'État lorsqu'elles tirent profit d'une baisse des cours mondiaux. Ce scénario est peu probable à court terme selon les services du FMI

(continued)

elles ont aussi décidé d'évaluer le bien-fondé du mécanisme de subvention aux denrées alimentaires récemment mis en place et d'achever d'ici à la fin d'octobre une enquête visant à identifier les couches les plus démunies de la population (LI, paragraphe 20).

Parallèlement aux modifications qu'il est prévu d'apporter au barème des prix des produits pétroliers, cette enquête aiderait à mettre fin à la forte augmentation des subventions versées en remplaçant des mécanismes mal ciblés par des filets de sécurité sociale bien ciblés et plus économiques (grâce, par exemple, à des dispositifs de transfert conditionnel en espèces qui bénéficieraient directement aux couches les plus démunies), conformément aux recommandations de l'étude sur la protection sociale récemment menée par l'UNICEF (LI, paragraphe 19).

10. Il existe une large convergence de vues sur la nécessité de contenir les dépenses courantes afin de pouvoir donner une priorité plus élevée aux dépenses de lutte contre la pauvreté.

- **Masse salariale.** Si les salaires ont été maintenus aux niveaux budgétisés, davantage de progrès s'imposent en ce qui concerne la réforme de la fonction publique et, en particulier, la suppression des fonctionnaires fantômes du fichier de la solde (LI, paragraphe 26).
- **Entreprises publiques.** La restructuration de ces entreprises est essentielle pour réduire les transferts budgétaires et rehausser la qualité du service public. À cet effet, l'étude complète et détaillée sur la situation financière des grandes entreprises publiques (repère structurel pour la fin de décembre) aidera à préparer une stratégie de viabilité à long terme (LI, paragraphe 27). Les services du FMI ont exhorté les autorités à ne pas compromettre le succès du plan de restructuration en cours de la société d'électricité (SOMELEC)³ en payant régulièrement et à temps toutes les factures dues à cette société (LI, paragraphe 28).

qui ont engagé les autorités : a) à évaluer les arriérés dus aux distributeurs de produits pétroliers pour les années antérieures à 2011 (estimés pour l'instant à 0,5 % du PIB) et b) à mettre en place un plan d'apurement des arriérés (LI, paragraphe 10).

³ En septembre 2010, une étude conjointe Banque Mondiale — Agence Française de Développement a estimé le coût total de la restructuration de la SOMELEC à environ 33 milliards d'ouguiyas, dont 20 milliards avaient déjà été injectés en 2010. Une augmentation supplémentaire de capital est prévue d'ici à la fin de 2011 sans incidence sur le budget. Parallèlement, l'Etat a commencé à régler ses factures d'électricité à temps et concevra d'ici à la fin de l'année un plan d'apurement de ses arriérés envers la SOMELEC, dont le montant, qui n'est pas encore définitif, serait de l'ordre de 1 % du PIB (LI, paragraphe 28).

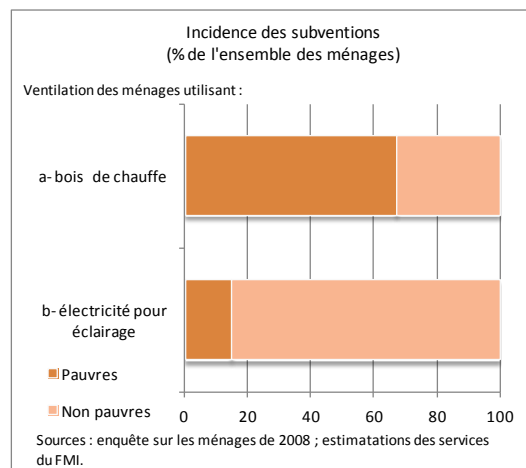
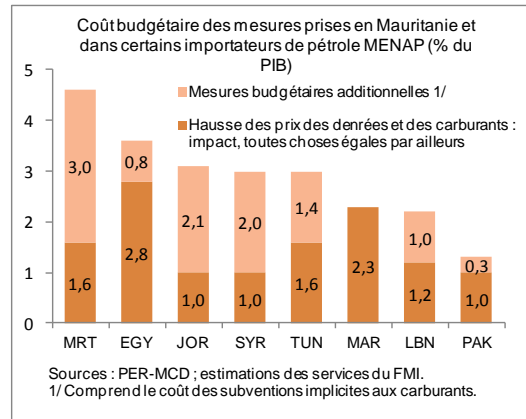
Encadré 2. Hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie : mesures prises par la Mauritanie

Dans un contexte régional marqué par de fortes tensions sociales et politiques, la Mauritanie a pris des mesures d'urgence pour atténuer les répercussions sur les pauvres de la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires. À la différence du plan d'urgence de 2008, ce programme, dont le montant (environ 40 milliards d'ouguiyas ; 3,4 % du PIB) dépasse celui des autres importateurs de pétrole de la région, comporte pour l'essentiel des mesures réversibles (par exemple, il ne prévoit pas de hausse des traitements des fonctionnaires). Ses principaux volets sont les suivants :

Des subventions alimentaires (0,8 % du PIB). Les principales denrées alimentaires (riz, blé, huile alimentaire et sucre) sont vendues dans des boutiques spécialisées à des prix subventionnés (environ 20 à 30 % en deçà du prix du marché). Le dispositif en vigueur, qui prolonge le programme mis en place pendant le mois du ramadan, n'est ni bien ciblé, ni particulièrement économique, pour les raisons suivantes :

- Couverture sociogéographique inadéquate, car près de la moitié des 600 boutiques se trouve à Nouakchott et ne dessert donc qu'un quart des pauvres du pays.
- Absence de mécanismes de crédit facilitant l'accès des pauvres aux produits subventionnés.
Accès restreint. Les produits sont vendus à hauteur d'une quantité quotidienne limitée par famille, ce qui rend souvent le dispositif peu intéressant pour les très pauvres. (Par exemple, les frais de transport dans les zones rurales dépassent les économies réalisées grâce aux subventions).
- Risque de détournement et d'aléa moral, la gouvernance du processus de distribution des denrées alimentaires aux plus démunis étant déficiente.
- **Des subventions aux gaz et l'électricité (1,6 % du PIB).** Les tarifs de l'électricité n'ont pas été relevés depuis quatre ans. Malgré une hausse de 10 % au milieu de mai (la première depuis 2007), le prix du gaz reste bas. Les résultats de la dernière enquête sur les ménages semblent indiquer que ces subventions ne sont pas bien ciblées.

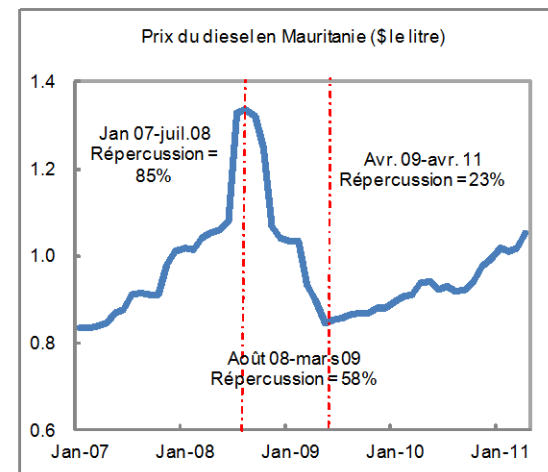
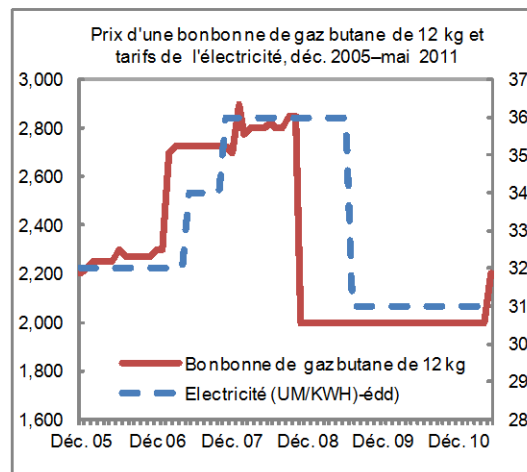
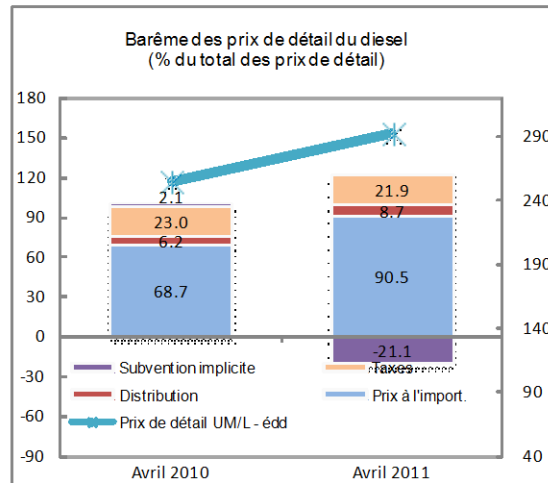
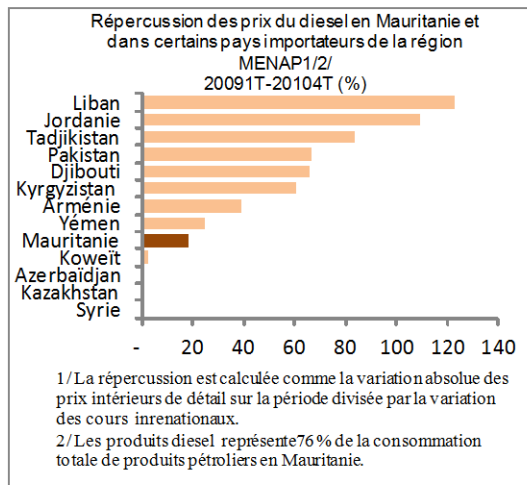
Programmes d'action d'urgence, 2008 et 2011		
	2008	2011
<i>Préserver l'accès des pauvres aux denrées alim.</i>		
Distribution gratuite de denrées alimentaires	Oui	Non
Subventions pour le pain	Oui	Non
Denrées subventionnées (riz, huile alimentaire et sucre) vendues dans des boutiques spécialisées	Non	Oui
Reconstitution des stocks en zones rurales	Oui	Oui
<i>Maintenir le pouvoir d'achat</i>		
Hausses des salaires pour les fonctionnaires	Oui (+10%)	Non
Subventions à l'énergie	Oui	Oui
Réductions de tarifs	Oui	Non
<i>Accroître la production et la productivité agric.</i>		
	Oui	Oui
<i>Développer les activités génératrices de revenu</i>		
	Oui	Oui
Coût initialement estimé (milliards d'UM)	31	40
% du PIB hors pétrole	3,9	3,5
Coût effectif (milliards d'UM)	20,3	



Encadré 2. (fin) Hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie : mesures prises par la Mauritanie

- **Autres mesures (1 % du PIB).** Il s'agit essentiellement d'actions à court terme visant à développer les activités génératrices de revenu pour les pauvres et à accroître la production et la productivité agricoles par la distribution d'engrais et l'augmentation des surfaces agricoles.

Outre les subventions explicites qu'il leur verse actuellement, le gouvernement a décidé d'indemniser les sociétés de distribution des hydrocarbures. À la différence du gaz et de l'électricité, les sociétés pétrolières n'ont aucune obligation de service public puisque les prix doivent en principe être ajustés tous les mois selon la formule en vigueur. En pratique, les prix des produits pétroliers sont fixés au coup par coup et de façon discrétionnaire, le gouvernement limitant: a) la hausse lorsque les cours internationaux sont élevés (par exemple durant le pic de 2008), ce qui entraîne des pertes sensibles pour les sociétés de distribution, et b) la baisse lorsque les cours internationaux s'effondrent, ce qui permet aux sociétés pétrolières de compenser leurs pertes antérieures (par exemple en 2009). Pour 2011, le gouvernement hésite à ajuster intégralement les prix des carburants alors que les cours internationaux resteront vraisemblablement élevés pendant longtemps, provoquant ainsi d'importantes pertes pour les sociétés pétrolières (environ 1,2 % du PIB pour l'année).



Sources : autorités mauritaniennes; estimations des services du FMI.

- **Gestion des finances publiques** (LI, paragraphes 24 et 25). Les autorités sont convenues de s'attaquer aux faiblesses de la capacité de mise en œuvre, ce qui aidera en fin de compte à accélérer l'exécution du budget d'investissement et à accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté (encadré 3). L'encadrement du recours aux avances du Trésor et le passage au compte unique du Trésor permettront d'améliorer encore le contrôle, l'exécution et la transparence du budget.

Encadré 3. Capacité d'absorption

Jusqu'à présent, les autorités ont maîtrisé les obstacles à l'investissement et ont amélioré la capacité d'absorption en : créant une agence pour le suivi des projets, publiant un nouveau code de passation des marchés (ainsi que ses décrets d'application) et finalisant un nouveau code des investissements (LI, paragraphe 25 et 29). Il convient de prêter davantage attention à l'exécution déficiente du budget d'investissement, en particulier par les mesures suivantes :

- Meilleure coordination entre le Ministère des finances et celui des affaires économiques et du développement lors de la préparation et de l'exécution du budget.
- Renforcement des capacités de contrôle interne et ex post.
- Mise en place d'un système de gestion intégrée des finances publiques.
- Développement des capacités internes pour la sélection, la budgétisation et l'évaluation des projets.
- Simplification du processus de décaissement de l'aide des bailleurs de fonds.
- Signature de contrats de performance entre l'administration centrale et les entreprises publiques.

11. **Les services du FMI et les autorités se sont entendus qu'il était important d'approfondir les réformes de l'administration de l'impôt.** Les codes d'identification unique des contribuables ont été émis pour les contribuables déjà gérés. Cette opération devrait être généralisée d'ici à la fin de l'année à tous les contribuables une fois achevé leur recensement (LI, paragraphe 22 et tableau 2a). Pour améliorer davantage le civisme fiscal et le recouvrement des recettes, les autorités examineront les procédures de la TVA (LI, paragraphe 22) et sont en bonne voie de mettre en place intégralement et d'exploiter le système SYDONIA ++, que tous les bureaux de douane ont déjà adopté. Pour des raisons d'optimisation, la stratégie de modernisation des douanes doit s'appuyer davantage sur les inspections et le recoupement des données sur les importations avec les informations communiquées par la société d'inspection SGS (LI, paragraphe 23).

C. Politique monétaire, de change et du secteur financier

12. L'objectif de la politique monétaire reste de contenir l'inflation dans un contexte de taux de change flexible :

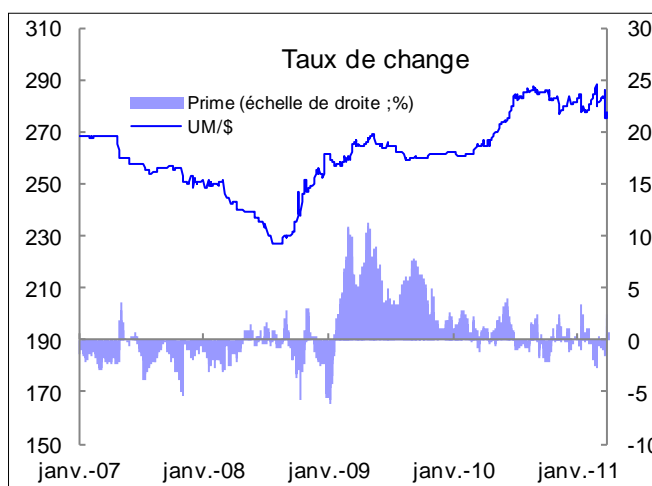
- **La politique monétaire suivie actuellement permet de maintenir l'inflation à un seul chiffre.** La BCM a reconnu la nécessité de demeurer vigilante et de relever le taux directeur ou le ratio de réserves obligatoires si des signes d'effets de second tour de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie commencent à se concrétiser (LI, paragraphe 13). Un consensus s'est dégagé pour poursuivre la coordination entre la politique budgétaire et monétaire et renforcer la gestion de la liquidité.
- **La BCM reste foncièrement attachée à une grande flexibilité du taux de change.**

Elle a soutenu que la récente appréciation de l'ouguiya était conforme aux fondamentaux et non le résultat d'interventions. Les services du FMI ont reconnu que la prime insignifiante sur le marché parallèle (-0,3 % approximativement en moyenne depuis le début de l'année) confirmait cet argument. Les autorités ont accepté de compléter les récentes améliorations du fonctionnement du marché des changes en :

a) limitant les offres d'achat de devises des banques à un multiple préétabli de leurs réserves libres afin de mieux refléter leur demande réelle de devises (LI, paragraphe 14) et b) continuant de limiter les interventions au lissage des fluctuations excessives du taux de change.

- **On a estimé d'un commun accord que les objectifs des réserves devaient être relevés pour saisir l'occasion qu'offrait la hausse des cours mondiaux des produits de base métalliques.** Les objectifs fixés pour les RIN à la fin de juin et de décembre ont été revus à la hausse, ce qui améliorera la capacité de résilience de la Mauritanie aux chocs extérieurs (LI, paragraphe 8).

13. **Les autorités poursuivent actuellement les réformes de la banque centrale et du secteur financier qui s'imposent.** En particulier, elles renforceront encore le contrôle bancaire en appliquant rigoureusement la réglementation prudentielle en vigueur et en modernisant progressivement leur dispositif de calcul des fonds propres afin de l'aligner sur les normes internationales. Conformément aux recommandations de l'évaluation des



sauvegardes de 2010, la BCM continuera d'améliorer ses mécanismes de contrôle interne en créant un comité d'audit interne chargé de prêter son concours au conseil général dans ses obligations de contrôle. Malgré certains progrès limités, la comptabilité de la BCM demeure de faible qualité, le passage progressif aux normes IFRS devant normalement permettre de s'attaquer à ses déficiences⁴. Les comptes de la BCM et les objectifs du programme continueront d'être régulièrement audités par un cabinet international, autre recommandation capitale de l'évaluation des sauvegardes (LI, paragraphe 15). Les audits des états financiers des banques commerciales et les augmentations des fonds propres minimums des banques se déroulent aussi conformément au plan (LI, tableau 2b et paragraphe 15).

D. Gestion de la dette

14. Les autorités ont souscrit aux conclusions de la mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) effectuée conjointement avec les services de la Banque mondiale. L'évaluation est sensiblement analogue à celle de l'AVD de 2010. Le risque de surendettement reste modéré, même si l'on tient compte du financement non concessionnel d'une centrale électrique (LI, paragraphe 17) qui est cruciale pour le développement du pays (la moitié seulement du financement pourrait être obtenu à des conditions concessionnelles)⁵. Cependant, le recours à l'emprunt concessionnel continuera de guider la stratégie de la dette extérieure à court terme des autorités, l'emprunt non concessionnel restant l'exception. À moyen terme, la dynamique de la dette reste favorable, mais très vulnérable aux chocs sur les exportations. En conséquence, il convient, pour assurer la viabilité budgétaire à moyen terme, de s'appuyer sur : a) une stratégie d'emprunt prudente, b) une meilleure gestion de la dette et c) la poursuite de politiques macroéconomiques avisées tout en diversifiant l'économie.

15. Les autorités ont conclu des accords sur leurs arriérés de paiement avec les créanciers extérieurs et ne ménagent aucun effort pour négocier des accords bilatéraux avec le Koweït et tous les autres créanciers officiels (LI, paragraphe 17). Un tiers seulement des engagements des bailleurs de fonds annoncés à Bruxelles pour 2011–15 (3,2 milliards de dollars) a été confirmé jusqu'à présent et une plus grande mobilisation des bailleurs de fonds sera nécessaire pour répondre aux besoins important d'investissement du pays.

⁴ Une étape importante à cet égard sera le chiffrage, prévu pour la fin de 2011, des différences entre les normes comptables nationales et l'IFRS.

⁵ Ce projet est capital pour accroître l'approvisionnement en électricité et a reçu une note positive dans une étude menée par l'un des prêteurs (le Fonds arabe de développement économique et social).

E. Réformes structurelles

16. **Les autorités sont convenues que l'accélération des réformes structurelles est cruciale pour parvenir à une croissance généralisée et partagée permettant de diversifier le processus de production de l'économie et d'encourager l'emploi.** Il faut à cet égard :

- **Améliorer la qualité des services publics**, par des réformes budgétaires structurelles (voir supra).
- **Stimuler la croissance du secteur privé**, en mettant en application le nouveau code des investissements, en simplifiant les procédures pour faciliter les opérations des entreprises (par exemple, guichet unique pour créer ou fermer une entreprise) et en renforçant la capacité des petites et moyennes entreprises de produire des états financiers crédibles et transparents (LI, paragraphe 29).
- **Approfondir les réformes du marché du travail** (encadré 4). Les autorités sont convenues que les solutions miracles pour régler le problème du chômage (par exemple la création d'emploi non nécessaires dans le secteur public) ne cadrent pas avec leur objectif à long terme d'emploi durable. Elles ont mis en relief un ensemble de mesures visant à moderniser l'éducation par des programmes de formation professionnelle destinés aux jeunes et aux chômeurs et à réorienter les programmes d'enseignement vers les besoins du secteur privé. Elles prévoient aussi d'amplifier les programmes ciblant les chômeurs dans les régions rurales et le secteur de la pêche (LI, paragraphe 30).

17. **Les autorités redoubleront d'effort pour améliorer la transparence et les statistiques économiques.** Elles ont adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption et comptent respecter intégralement les normes de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE) en 2011 (LI, paragraphe 31). En outre, elles mettront à jour les enquêtes sur la pauvreté, avanceront dans leurs efforts de passage aux normes statistiques internationales (y compris en adoptant les recommandations de la récente mission d'assistance technique du FMI sur la balance des paiements) et poursuivront le recouplement des données entre les départements ministériels (LI, paragraphe 32).

IV. CONCEPTION DU PROGRAMME

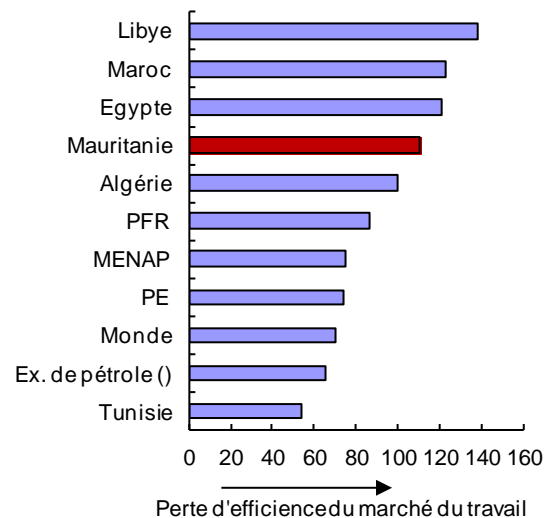
18. **Le programme continuera d'être axé sur la croissance et la lutte contre la pauvreté, son mécanisme de suivi restant dans l'ensemble inchangé.** Les autorités demandent de modifier les objectifs des critères de réalisation prévus pour la fin de juin 2011 (LI, paragraphe 34) afin de tenir compte de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et du nouveau programme d'action d'urgence. Des objectifs quantitatifs et un nouveau plafond sur la dette non concessionnelle d'ici à la fin de décembre 2011 sont présentés au tableau 1 de la LI. De nouveaux repères structurels sur

la réforme des subventions (barème des prix des hydrocarbures et étude sur la pauvreté) qui est cruciale pour assurer la viabilité budgétaire et dégager des espaces budgétaires ont été adoptés pour la fin de 2011 (LI, tableau 2b). Les autres repères structurels continueront à se focaliser sur l'administration des recettes, la gestion des finances publiques et de la dette, ainsi que sur la transparence et la responsabilité de la BCM.

Encadré 4 : Le marché du travail en Mauritanie

La faible performance du marché du travail en Mauritanie se manifeste par :

- **Une offre de main-d'œuvre peu qualifiée** : moins d'un tiers des adolescents fréquentent une école secondaire. Et même dans le cas des étudiants qui terminent leurs études secondaires et universitaires, leurs compétences et connaissances ne correspondent pas à celles que recherchent les employeurs.
- **De faibles incitations à accumuler du capital humain** : selon la Banque mondiale, la rentabilité d'une année supplémentaire d'éducation est estimée à environ 7 % en Mauritanie, taux inférieur de plus de 30 % à celui qu'on observe en général dans les pays développés.
- **Un climat des affaires peu favorable** : la Mauritanie se classe au 165^{ème} rang sur 183 pays dans l'indice «*Ease of Doing Business*» de la Banque mondiale, le système fiscal, le coût du commerce international et l'accès au crédit représentant d'importants goulets d'étranglement.
- **L'inefficience des institutions du marché du travail** : les salaires sont en général déconnectés de la performance individuelle, de l'évolution de la productivité en général et du contexte économique ; le patronat et les syndicats entretiennent des relations jugées peu coopératives et la réglementation générale du travail est rigide.



Sources : Rapport sur la compétitivité dans le monde (2010; 7e pilier, hors participation des femmes et exode des cerveaux) et Indicateurs du développement dans le monde (2009); calculs des services du FMI.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

19. **De bons progrès ont été accomplis dans le rétablissement de la stabilité macroéconomique malgré les vulnérabilités sous-jacentes.** L'activité a rebondi fortement, l'inflation a été contenue et les situations budgétaire et extérieure se sont

améliorées grâce à la hausse de la demande extérieure et des cours des produits de base. Pour 2011, les cours élevés de ces produits et l'amélioration de la production minérale devraient normalement se traduire par des perspectives macroéconomiques à court terme favorables. Cependant, le chômage est important et l'économie demeure très vulnérable à une chute des cours des produits de base, un ralentissement de la demande extérieure et une forte augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.

20. **Pour limiter les vulnérabilités et maintenir la stabilité macroéconomique, il faudrait que la politique budgétaire reste prudente.** Les dépenses supplémentaires liées au programme d'action d'urgence du gouvernement répondent à de bonnes intentions, mais ne sont ni bien ciblées, ni viables à moyen terme. La discipline budgétaire devrait être préservée par une meilleure mobilisation des recettes et une maîtrise des dépenses récurrentes non prioritaires. A l'avenir, les mécanismes de subvention mal ciblés devraient être remplacés par des filets de sécurité sociale bien ciblés et plus économiques.

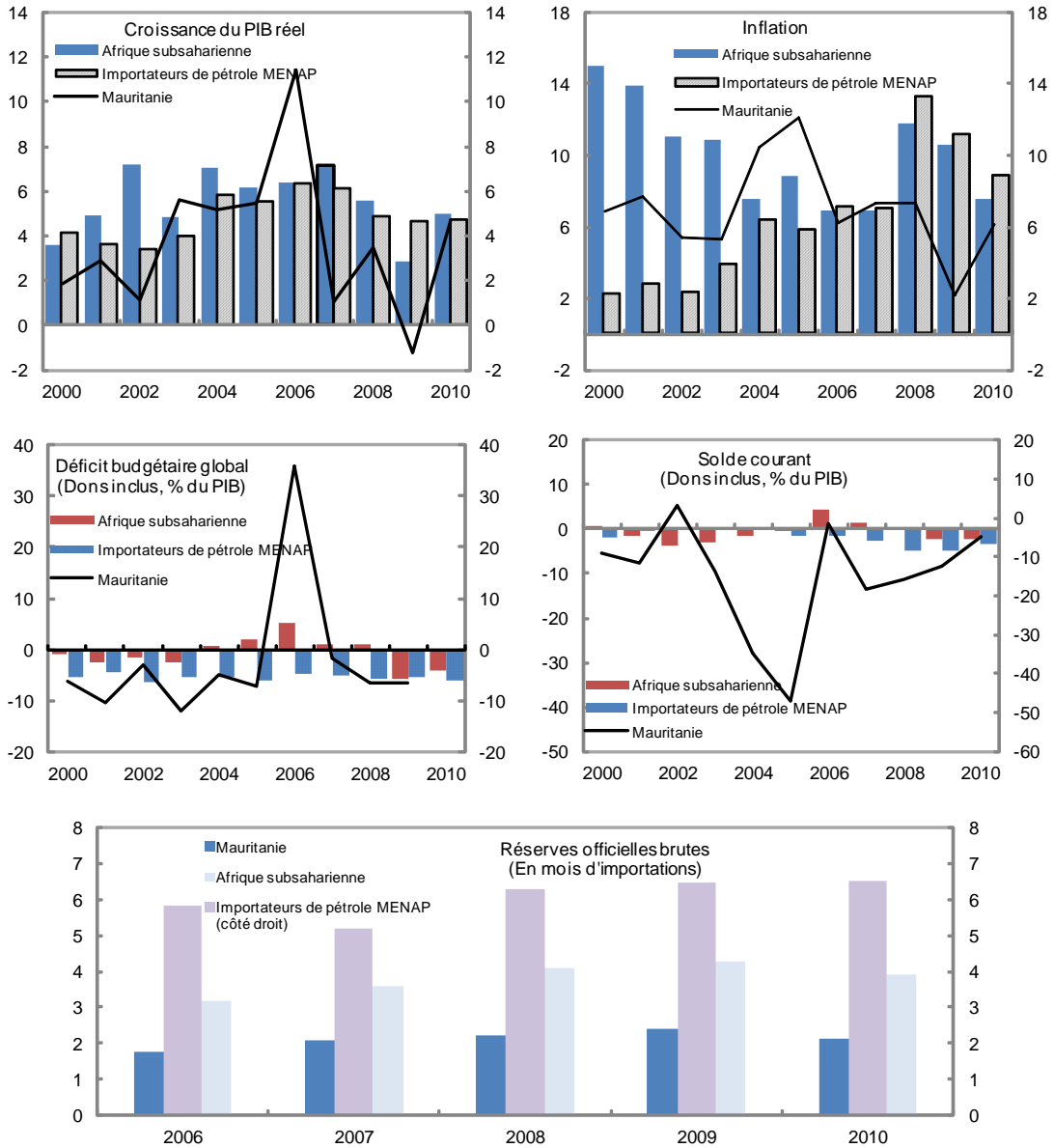
21. **La politique monétaire est adaptée à la situation.** La BCM devrait rester vigilante et réagir judicieusement si des tensions inflationnistes commencent à se concrétiser. Des mesures supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la gestion de la liquidité de la BCM, ainsi que le contrôle et la réglementation bancaires, et améliorer la transparence. À cet effet, les services du FMI exhortent les autorités à appliquer en temps voulu les recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2010.

22. **La flexibilité du taux de change est essentielle pour absorber les chocs extérieurs et consolider la reprise.** Il y a lieu de se féliciter de l'intention des autorités d'apporter de nouvelles améliorations au fonctionnement du marché des changes.

23. **Il est essentiel d'avancer dans la réalisation du programme de réformes structurelles afin de promouvoir durablement l'emploi et de parvenir à une croissance généralisée et partagée.** Les services du FMI accueillent favorablement la finalisation du nouveau code d'investissements. Le renforcement des réformes du marché du travail et l'amélioration du climat des affaires devraient continuer de revêtir une priorité élevée dans l'agenda du gouvernement.

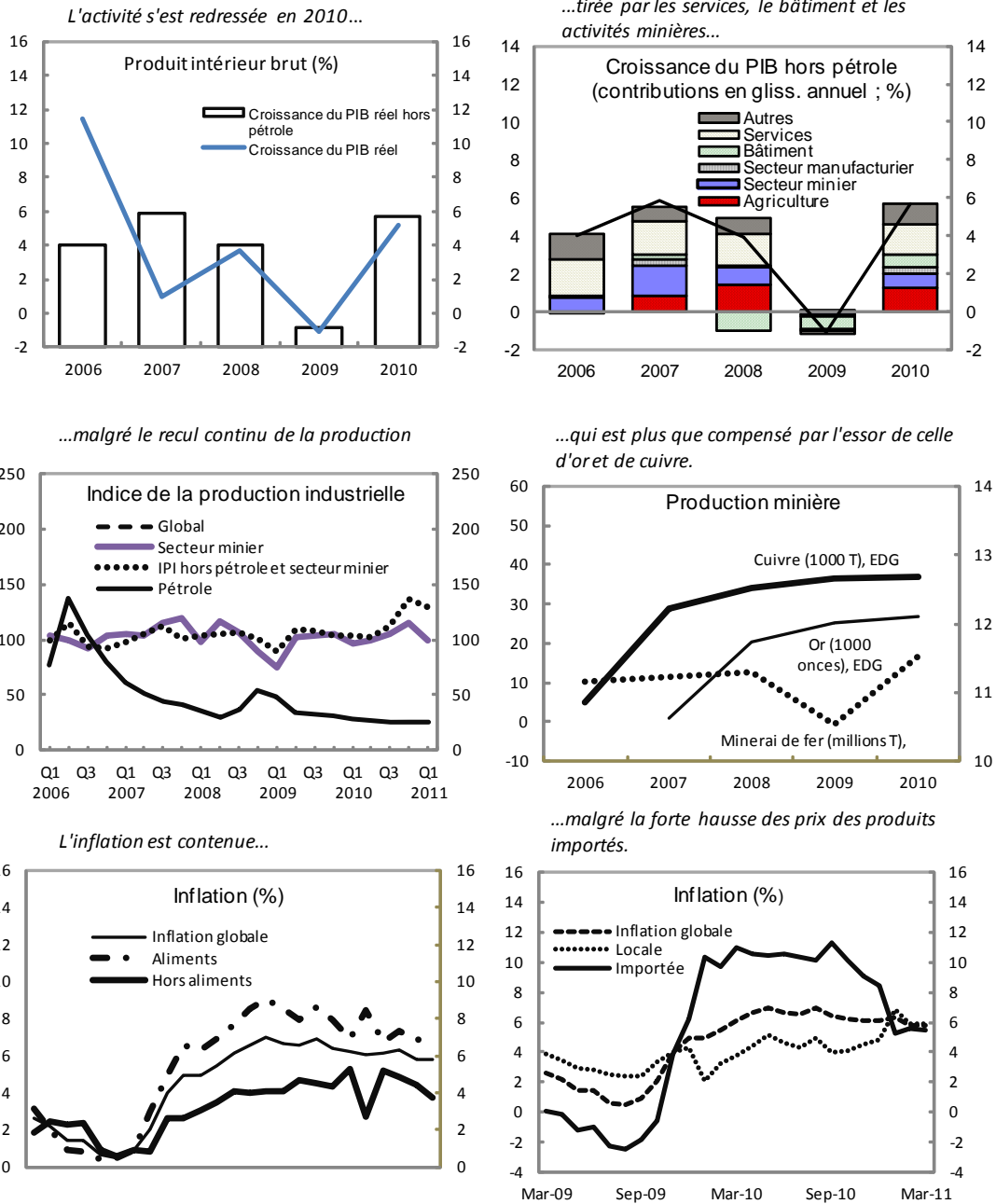
24. **Les services du FMI recommandent que soit achevée la deuxième revue au titre de la FEC,** compte tenu des bons résultats obtenus jusqu'à la fin de décembre 2010 et de la forte détermination des autorités à mener à bien le programme. Les services du FMI appuient les demandes visant à modifier les critères de réalisation prévus pour la fin juin 2011 et à établir de nouveaux critères de réalisation pour la fin décembre 2011.

Graphique 1. Mauritanie: Evolution récente de l'économie, 2000–10
(%,sauf indication contraire)



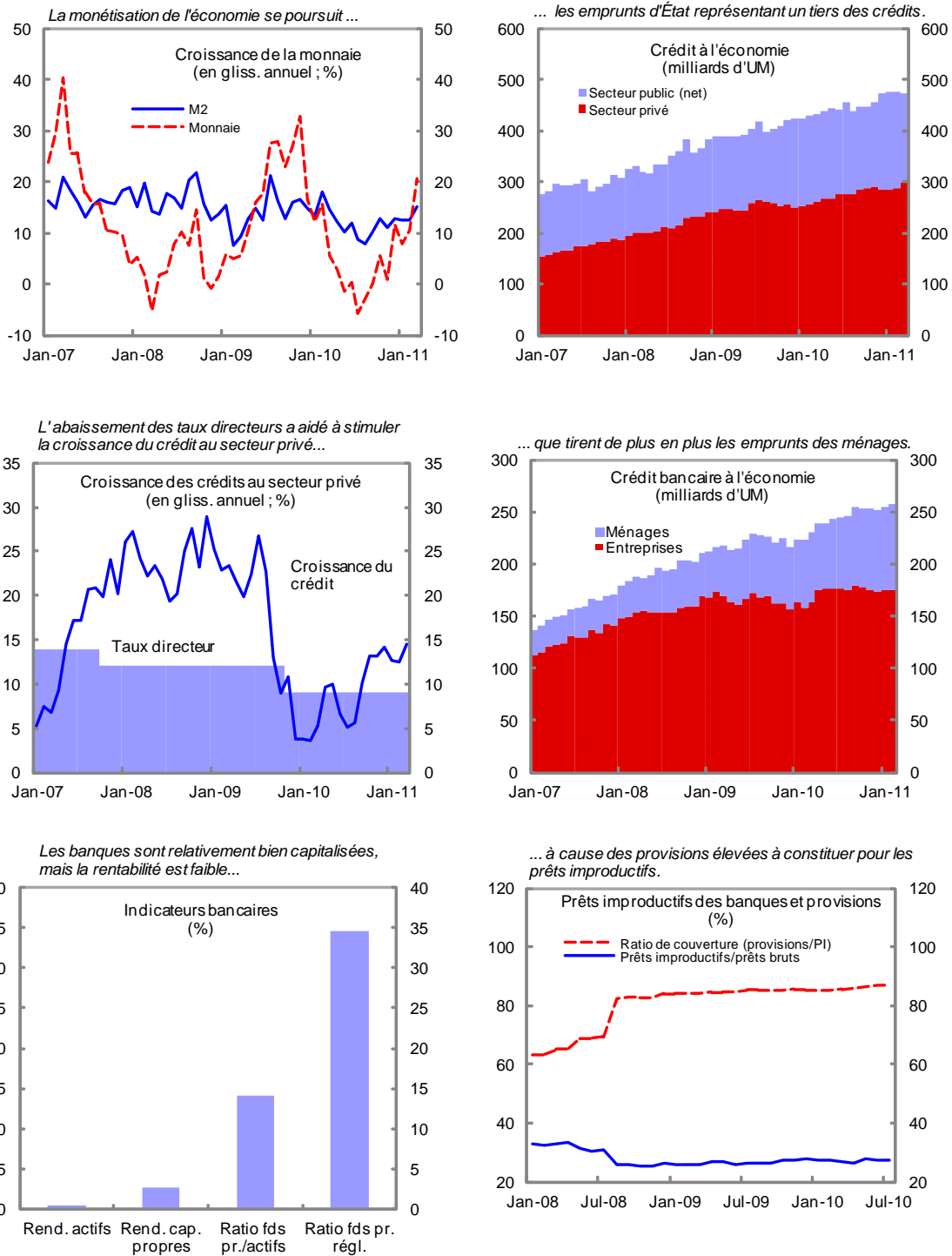
Sources : autorités mauritaniennes estimations des services du FMI.

Graphique 2. Mauritanie: Evolution du secteur réel, 2004-10



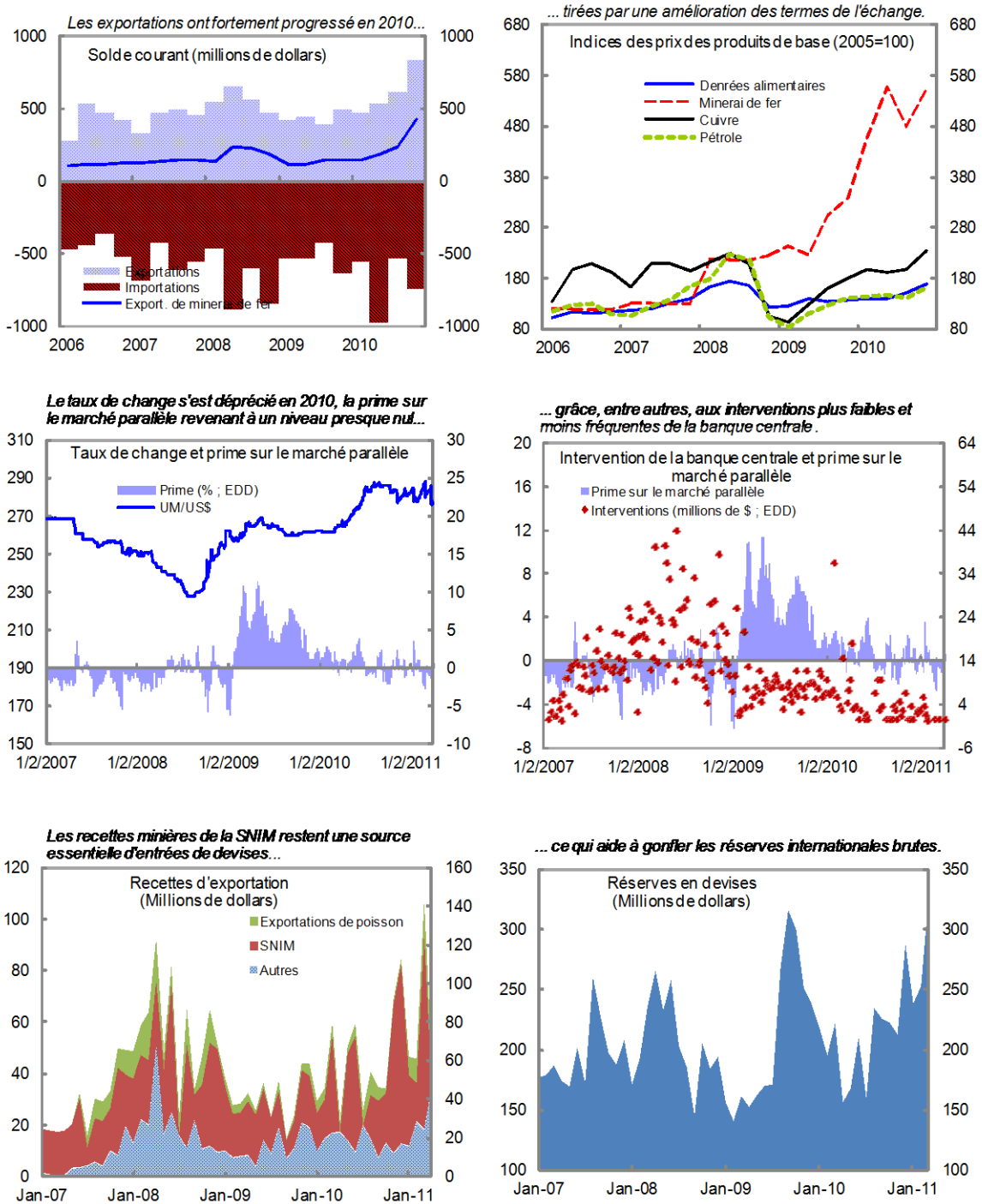
Sources: autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Mauritanie: Indicateurs monétaires et du secteur financier, 2007–10



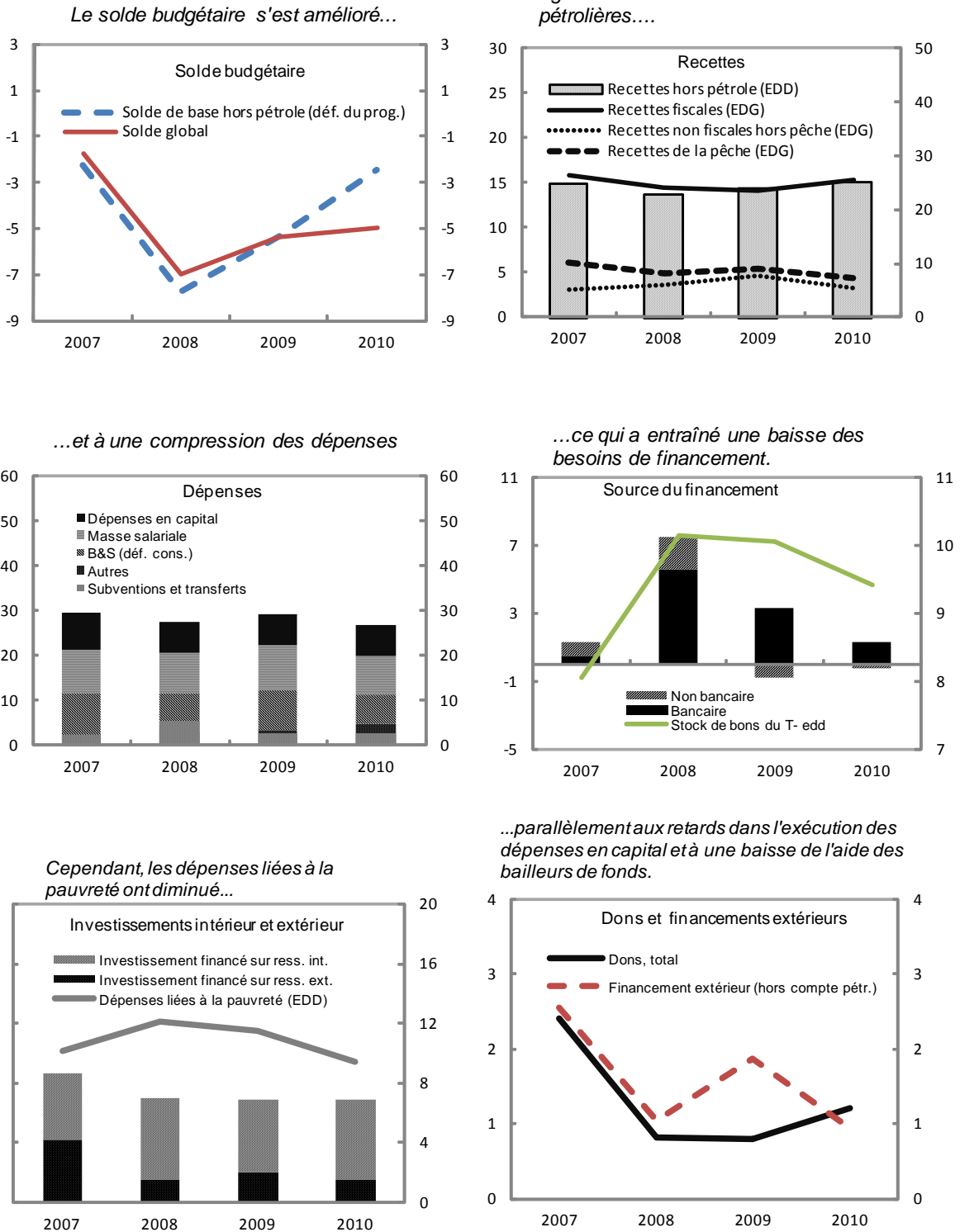
Sources : autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

Graphique 4. Mauritanie: Secteur extérieur, 2007–10



Sources : autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

Graphique 5. Mauritanie: Evolution des finances publiques, 2007–10
(Percent of non-oil GDP, unless otherwise indicated)



Sources : autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

Tableau 1. Mauritanie: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–12

(Quote-part : 64,4 millions de DTS)

(Population: 3.22 million; 2009)

(PIB par habitant : \$1.151 ; 2010)

(Taux de pauvreté : 42 % ; 2008)

(Principales exportations : minerai de fer, or, poisson ; 2010)

	2008	2009	2010	2010	2011	2011	2012
	Est.	Est.	Rapport du FMI n° 10/346	Proj.	Rapport du FMI n° 10/346	Proj.	Proj.
(%, sauf indication contraire)							
Revenu national et prix							
PIB à prix constants	3.5	-1.2	5.0	5.2	5.2	5.1	5.7
PIB, hors pétrole, à prix constants	3.9	-1.1	5.6	5.7	5.5	5.3	5.8
PIB hors industries extractives, à prix constants	3.4	-1.1	5.0	5.7	5.2	5.2	5.3
Production de pétrole (1000 barils par jour)	12.1	10.7	8.5	8.3	7.0	7.5	7.5
Déflateur du PIB	12.4	-5.9	19.3	19.4	5.0	9.4	5.9
Déflateur du PIB hors pétrole	13.0	-3.9	20.4	19.0	5.5	9.2	6.2
Déflateur du PIB hors industries extractives	7.1	1.0	8.1	5.7	5.3	5.9	5.5
Indice des prix à la consommation (moyenne de la pér.)	7.3	2.2	6.1	6.3	5.2	7.3	6.7
Indice des prix à la consommation (fin de période)	3.9	5.0	5.3	6.1	5.1	7.5	6.9
Secteur extérieur							
Croissance des exportations de biens, en valeur, f.à.b.	27.5	-23.7	40.9	52.0	12.8	37.5	7.4
Croissance des importations de biens, en valeur, f.à.b.	21.8	-27.2	27.3	39.1	14.4	27.5	10.7
Solde courant (% du PIB)	-14.8	-10.7	-8.8	-8.7	-8.0	-7.5	-9.2
Réserves officielles brutes 1/ Millions de dollars, fin de période	194.9	238.0	277.2	287.8	317.5	395.1	441.3
En mois d'importations de l'année suivante, hors industries extractives	2.1	2.6	2.5	2.1	2.7	2.7	3.0
Dette extérieure CGE (% du PIB)	80.8	99.5	55.2	74.8	49.0	54.8	55.8
Monnaie							
Monnaie et quasi-monnaie (croissance en gliss. annuel)	13.7	15.2	16.8	12.9	12.6	13.3	13.4
Crédit au secteur privé (croissance en gliss. annuel)	30.0	3.7	11.7	14.2	9.9	12.8	11.7
Investissement et épargne							
Investissement brut(% du PIB)	27.3	24.6	32.2	24.5	33.5	25.7	27.3
Épargne brute (% du PIB)	12.5	13.9	23.4	15.7	25.5	18.2	18.1
(%, du PIB hors pétrole, sauf indication contraire)							
Opérations consolidées de l'État							
Recettes et dons	25.9	26.7	26.7	27.7	24.0	27.4	25.8
Recettes hors pétrole	22.9	24.1	23.2	25.1	21.2	24.9	23.7
Recettes pétrolières	2.2	1.8	1.2	1.4	0.9	1.2	1.1
Dépenses et prêts nets	32.9	32.1	30.7	29.7	26.7	30.3	29.9
Solde de base hors pétrole (au sens du programme) 2/	-7.7	-5.3	-3.0	-2.4	-1.6	-1.6	-0.8
Solde global, dons inclus	-7.0	-5.4	-4.0	-2.0	-2.7	-2.8	-4.1
Dette brute de l'administration centrale (% du PIB)	43.0	50.6	46.2	41.3	43.6	42.2	45.3
Pour mémoire :							
PIB nominal (milliards d'UM)	854	794	995	997	1,100	1,147	1,284
PIB nominal hors pétrole (milliards d'UM)	797	758	962	953	1,072	1,096	1,232
PIB nominal (millions de dollars)	3,536	3,031	3,609	3,629	3,989	3,999	4,322
Cours du minerai de fer (US\$/la tonne)	62.8	79.9	148.0	146.9	145.0	182.8	172.5

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors compte pétrolier.

2/ Recettes hors pétrole de l'État (hors dons), déduction faite des dépenses de l'État (à l'exclusion des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et des intérêts sur la dette extérieure).

Tableau 2. Mauritanie: Balance des paiements, 2008–12
(Millions de dollars, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010		2011		2012
			Rapport du FMI n° 10/346	Prov.	Rapport du FMI n° 10/346	Proj.	
Balance commerciale	-123.3	-26.7	81.3	138.2	62.1	383.0	330.1
Exportations	1787.6	1364.2	1922.8	2073.5	2168.4	2851.2	3063.0
Dont : minerai de fer	823.4	521.6	920.0	997.0	1113.0	1486.3	1658.4
Importations, fàb	-1910.9	-1390.9	-1841.5	-1935.3	-2106.3	-2468.2	-2732.9
Dont importations des industries extractives	-717.9	-477.3	-591.7	-852.6	-808.3	-939.4	-995.1
Services et revenus (net)	-596.2	-427.7	-576.1	-617.2	-573.1	-861.7	-893.4
Services (net)	-626.7	-479.8	-611.9	-548.7	-617.3	-634.3	-552.6
Revenus	30.5	52.1	35.8	-68.5	44.3	-227.4	-340.8
Crédit	130.5	118.0	105.8	113.7	105.8	125.6	126.5
Dont : indemnisation des pêcheries par l'UI	117.0	107.5	92.5	97.8	92.9	95.8	95.3
Débit	-100.0	-65.9	-69.9	-182.2	-61.5	-353.0	-467.4
Dont : rémunération des personnels et revenus d'investissement	-15.7	-23.4	-139.3	-286.9	-395.7	-347.0	-334.6
Transferts courants (net)	196.6	130.8	176.3	162.1	191.8	179.0	164.5
Transferts privés sans contrepartie (net)	71.7	66.4	68.4	59.3	76.8	77.1	80.2
Transferts officiels	124.9	64.4	107.9	102.8	115.0	101.9	84.3
Solde courant	-522.9	-323.6	-318.4	-316.9	-319.2	-299.7	-398.8
Compte de capital et d'opérations financières	408.6	212.1	1389.3	552.9	455.7	1246.6	396.3
Compte de capital	30.9	0.0	1073.0	209.0	143.3	869.0	0.0
Compte d'opérations financières	377.7	212.1	316.3	343.9	312.4	377.6	396.3
Investissement direct (net)	338.4	-3.1	56.6	128.3	74.2	195.3	152.7
Prêts officiels à moyen et à long terme	200.5	172.6	353.6	176.5	429.3	536.9	442.5
Décaissements	280.7	240.7	409.5	232.2	503.7	614.2	523.5
Amortissement	-80.2	-68.0	-55.9	-55.6	-74.4	-77.3	-81.0
Autres flux financiers	-161.2	42.6	-93.9	39.0	-191.0	-354.6	-198.9
Erreurs et omissions	68.9	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-45.4	-112.7	1070.8	235.9	136.6	947.0	-2.5
Financement	45.4	112.7	-1070.9	-235.9	-136.5	-946.9	2.5
Avoirs extérieurs nets	-9.1	80.2	-27.4	-46.0	-23.4	-91.4	-25.3
Banque centrale (net)	10.9	32.8	-17.4	-40.8	-13.4	-81.4	-15.3
Banques commerciales (net)	-20.0	47.4	-10.0	-5.2	-10.0	-10.0	-10.0
Flux du compte pétrolier	13.5	12.8	9.9	-1.8	0.0	-9.8	0.0
Financement exceptionnel 2/	41.0	19.7	-1053.4	-188.2	-113.2	-845.8	27.8
Pour mémoire							
PIB nominal (millions de dollars)	3536	3031.2	3608.9	3628.9	3989.3	3998.7	4322.2
Balance commerciale (% du PIB)	-3.5	-0.9	2.3	3.8	1.6	9.6	7.6
Solde courant (% du PIB)	-15.8	-10.7	-8.8	-8.7	-8.0	-7.5	-9.2
Réserves officielles brutes							
Millions de dollars	194.9	238.0	277.2	287.8	317.5	395.1	441.3
En mois d'importations, hors industries extractives	1.9	2.4	2.5	2.1	2.7	2.7	3.0
Solde du compte pétrolier	46.4	33.6	23.4	35.4	23.4	45.1	45.1

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors dons PPTE au titre du service de la dette couvert par l'allègement IADM.

2/ L'allègement de dette IADM et des arriérés retenus (y compris la dette passive envers le Koweït et la Libye) est traité comme un stock non récurrent.

Tableau 3. Mauritanie: Besoins de financement extérieur, 2009–13 1/
(Millions de dollars)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Besoins; total	585	372	353	364	467	497
Déficit courant	523	324	317	300	399	433
Amortissement prévu de la dette publique	62	49	36	64	68	64
Sources, total	585	372	353	364	467	497
Apports de capitaux	513	362	344	398	451	518
IDE, net	338	-3	128	195	153	132
Décaissements des créanciers officiels (BM, BAfD, FADES)	261	193	131	226	254	246
Autres apports	-86	172	85	-23	45	140
<i>Dont</i> : SNIM	20	27	97	363	270	250
Postes de financement	44	41	60	83	62	43
FMI	3	0	35	35	34	17
France	0	0	4	4	0	0
Fonds monétaire arabe	0	22	0	22	0	0
Financement exceptionnel	41	20	21	23	28	25
Variations du compte pétrolier (- augmentation)	12	13	-2	-10	0	-12
Variations des réserves (- augmentation)	14	-43	-49	-107	-46	-51
Déficit de financement résiduel	1	0	0	0	0	0
Pour mémoire :						
Solde global	-45	-113	27	78	-3	42

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les arriérés extérieurs (1,2 milliard à la fin de décembre 2008) ne sont pas pris en compte.

Tableau 4a. Mauritanie: Opérations de l'administration centrale, 2008–13
(Milliards d'ouguiyas, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2010	2011	2011	2012	2013
	Réal.	Prov.	Rapport du FMI n° 10/346	Prov.	Rapport du FMI n° 10/346	Proj. rév.	Proj.	Proj.
Recettes hors pétrole et dons	189.0	188.5	245.7	250.3	246.9	287.9	304.5	323.9
Recettes hors pétrole	182.5	182.4	223.3	238.7	227.3	273.0	292.0	311.0
Recettes fiscales	114.7	106.6	128.5	145.6	146.1	162.9	195.9	212.0
Recettes non fiscales	67.8	75.8	84.8	83.1	81.1	110.1	96.1	99.0
<i>Dont</i> : recettes de la pêche	38.7	41.0	38.8	42.3	41.3	43.0	44.2	45.2
Recettes exceptionnelles 1/	-	-	10.0	10.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons, total	6.5	6.1	22.4	11.6	19.6	14.9	12.6	12.9
<i>Dont</i> : projets	4.0	3.7	9.7	0.6	7.8	7.8	7.6	7.5
Dépenses et prêts nets	262.0	242.9	295.7	282.9	286.2	331.8	368.4	380.2
Dépenses courantes	206.4	186.7	189.2	204.5	197.3	242.8	251.7	253.8
Rémunération des personnels	71.3	77.0	84.5	83.6	89.5	89.5	94.9	100.0
Biens et services	54.0	51.6	49.4	47.2	51.8	51.8	55.3	59.6
Subventions et transferts 2/	42.8	20.3	15.3	27.0	16.4	62.1	57.2	50.4
Intérêts	16.5	16.2	16.4	19.4	20.1	20.1	24.6	23.2
Extérieurs	5.8	5.1	4.9	7.5	8.4	8.4	12.8	10.9
Intérieurs	10.7	11.1	11.5	11.9	11.7	11.8	11.8	12.3
Comptes spéciaux et autres 3/	6.8	4.9	10.0	12.6	10.0	10.0	10.0	10.0
Dépenses en capital	55.6	51.8	93.3	65.1	88.4	88.4	116.4	126.3
Investissement financé sur ress. ext.	12.0	14.9	39.0	13.7	33.4	33.4	54.4	55.7
Investissement financé sur ress. int.	43.6	36.9	54.3	51.5	55.0	55.0	62.0	70.6
Restructurations et prêts nets	0.0	4.4	13.3	13.4	0.5	0.5	0.3	0.1
Réserves communes	15.1	16.6	13.6	13.2	9.4	9.4	9.8	10.7
Solde de base hors pétrole (déf. du prog.)/	-61.7	-40.5	-28.5	-23.0	-17.1	-17.0	-9.2	-2.5
Solde hors pétrole et hors dons	-79.5	-60.5	-72.4	-44.2	-58.9	-58.8	-76.4	-69.2
Solde hors pétrole, dons inclus	-73.0	-54.4	-50.0	-32.7	-39.3	-43.9	-63.8	-56.3
Recettes nettes tirées du pétrole	17.4	13.7	11.4	13.5	10.1	12.8	13.2	13.1
Solde global, dons inclus	-55.6	-40.7	-38.6	-19.2	-29.2	-31.1	-50.6	-43.2
Financement	55.8	42.5	38.6	20.4	29.2	31.1	50.6	43.1
Financement intérieur	44.3	25.0	3.8	12.0	7.0	-1.9	3.6	1.6
Système bancaire	19.2	37.7	3.1	5.6	8.8	-9.6	0.2	-1.4
BCM	20.0	20.4	0.0	-5.7	3.9	0.0	-0.3	-2.0
Banques commerciales	12.5	3.0	3.1	15.8	4.9	-9.6	0.5	0.6
Financement non bancaire	14.8	-5.9	3.8	-2.5	1.3	10.8	6.2	6.5
Amortissement 5/	-2.8	-2.8	-2.8	-2.8	-2.8	-2.8	-2.8	-3.5
Arriérés intérieurs	-1.8	0.3	-0.3	7.2	-0.3	-0.3	0.0	0.0
Financement extérieur	11.6	17.5	34.8	8.4	22.2	33.0	47.0	41.6
Compte pétrolier (net)	3.3	3.4	1.2	-0.5	0.0	-2.8	0.0	-3.8
Recettes pétrolières nettes (net)	-17.4	-13.7	-11.4	-13.5	-11.6	-12.8	-13.2	-13.1
Contribution du compte pét. au budget	20.7	17.1	12.6	13.0	11.6	10.0	13.2	9.4
Autres (net)	8.3	14.2	33.6	8.9	22.2	35.8	47.0	45.3
Emprunts nets	1.9	9.0	28.5	3.2	13.4	29.2	38.8	37.5
Financement exceptionnel	6.4	5.2	5.1	5.7	8.8	6.7	8.3	7.8
Erreurs et omissions	0.3	1.8	0.0	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Arriérés d'impôts de la société nationale d'électricité acquittés en 2010.

2/ Y compris les transferts aux entités publiques extérieures à l'administration centrale. Pour 2002 et 2013 comprend aussi les arriérés de paiement dus aux sociétés d'hydrocarbures et à la SOMELEC.

3/ Dont le fonds de développement (FADES).

4/ Recettes hors pétrole de l'État (hors dons), déduction faite des dépenses de l'État (à l'exclusion des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et des intérêts sur la dette extérieure).

5/ De la dette envers la banque centrale.

Tableau 4b. Mauritanie: Opérations de l'administration centrale, 2008–13
(% du PIB hors pétrole, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2010	2011	2011	2012	2013
	Réal.	Prov.	Rapport du FMI n° 10/346	Prov.	Rapport du FMI n° 10/346	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes hors pétrole et dons	23.7	24.9	25.5	26.3	23.0	26.3	24.7	24.3
Recettes hors pétrole	22.9	24.1	23.2	25.1	21.2	24.9	23.7	23.4
Recettes fiscales	14.4	14.1	13.4	15.3	13.6	14.9	15.9	15.9
Recettes non fiscales	8.5	10.0	8.8	8.7	7.6	10.0	7.8	7.4
<i>Dont</i> : recettes de la pêche	4.9	5.4	4.0	4.4	3.9	3.9	3.6	3.4
Recettes exceptionnelles 1/	-	-	1.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons, total	0.8	0.8	2.3	1.2	1.8	1.4	1.0	1.0
<i>Dont</i> : projets	0.5	0.5	1.0	0.1	0.7	0.7	0.6	0.6
Dépenses et prêts nets	32.9	32.1	30.7	29.7	26.7	30.3	29.9	28.6
Dépenses courantes	25.9	24.6	19.7	21.5	18.4	22.2	20.4	19.1
Rémunération des personnels	8.9	10.2	8.8	8.8	8.4	8.2	7.7	7.5
Biens et services	6.8	6.8	5.1	5.0	4.8	4.7	4.5	4.5
Subventions et transferts 2/	5.4	2.7	1.6	2.8	1.5	5.7	4.6	3.8
Intérêts	2.1	2.1	1.7	2.0	1.9	1.8	2.0	1.7
Extérieurs	0.7	0.7	0.5	0.8	0.8	0.8	1.0	0.8
Intérieurs	1.3	1.5	1.2	1.3	1.1	1.1	1.0	0.9
Comptes spéciaux et autres 3/	0.9	0.7	1.0	1.3	0.9	0.9	0.8	0.8
Dépenses en capital	7.0	6.8	9.7	6.8	8.3	8.1	9.4	9.5
Investissement financé sur ress. ext.	1.5	2.0	4.1	1.4	3.1	3.1	4.4	4.2
Investissement financé sur ress. int.	5.5	4.9	5.6	5.4	5.1	5.0	5.0	5.3
Restructurations et prêts nets	0.0	0.6	1.4	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Réserves communes	1.9	2.2	1.4	1.4	0.9	0.9	0.8	0.8
Solde de base hors pétrole (déf. du progr.) 4/	-7.7	-5.3	-3.0	-2.4	-1.6	-1.6	-0.8	-0.2
Solde hors pétrole et hors dons	-10.0	-8.0	-7.5	-4.6	-5.5	-5.4	-6.2	-5.2
Solde non pétrolier, dons inclus	-9.2	-7.2	-5.2	-3.4	-3.7	-4.0	-5.2	-4.2
Recettes nettes tirées du pétrole	2.2	1.8	1.2	1.4	0.9	1.2	1.1	1.0
Solde global, dons inclus	-7.0	-5.4	-4.0	-2.0	-2.7	-2.8	-4.1	-3.2
Financement	7.0	5.6	4.0	2.1	2.7	2.8	4.1	3.2
Financement intérieur	5.6	3.3	0.4	1.3	0.7	-0.2	0.3	0.1
Système bancaire	2.4	5.0	0.3	0.6	0.8	-0.9	0.0	-0.1
BCM	2.5	2.7	0.0	-0.6	0.4	0.0	0.0	-0.2
Banques commerciales	1.6	0.4	0.3	1.7	0.5	-0.9	0.0	0.0
Financement non bancaire	1.9	-0.8	0.4	-0.3	0.1	1.0	0.5	0.5
Amortissement 5/	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.3
Arriérés intérieurs	-0.2	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	1.4	2.3	3.6	0.9	2.1	3.0	3.8	3.1
Compte pétrolier (net)	0.4	0.4	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0
Recettes pétrolières nettes (net)	-2.2	-1.8	-1.2	-1.4	-1.1	-1.2	-1.1	-1.0
Contribution du compte pétrolier au budget	2.6	2.3	1.3	1.4	1.1	0.9	1.1	0.7
Autres (net)	1.0	1.9	3.5	0.9	2.1	3.3	3.8	3.4
Emprunts nets	0.2	1.2	3.0	0.3	1.3	2.7	3.1	2.8
Financement exceptionnel	0.8	0.7	0.5	0.6	0.8	0.6	0.7	0.6
Erreurs et omissions	0.0	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :								
PIB hors pétrole (en milliards d'ouguiyas)	796.8	757.6	962.5	952.9	1071.5	1095.8	1231.8	1331.3
Recettes totales	25.1	25.9	24.4	26.5	22.2	26.1	24.8	24.3
Recettes hors industries extractives	25.0	24.6	27.0	27.1	24.9	26.8	25.9	25.3
Recettes fiscales hors industries extractives	15.9	15.3	16.4	17.4	16.5	17.5	17.9	17.9
Solde du fonds pétrolier (en milliards d'ouguiyas)	11.7	8.8	6.1	9.7	6.4	12.9	13.4	17.6

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Arriérés d'impôts de la société nationale d'électricité acquittés en 2010.

2/ Y compris les transferts aux entités publiques extérieures à l'administration centrale. Pour 2002 et 2013 comprend aussi les arriérés de paiement dus aux sociétés d'hydrocarbures et à la SOMELEC.

3/ Dont le fonds de développement (FADES).

4/ Recettes hors pétrole de l'État (hors dons), déduction faite des dépenses de l'État (à l'exclusion des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et des intérêts sur la dette extérieure).

5/ De la dette envers la banque centrale.

Tableau 5. Mauritanie: Situation monétaire, 2008–12
(Milliards d'ouguiyas au taux de change en fin de période, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2010	2011	2011	2012
			Rapport du FMI n° 10/346	Prov.	Rapport du FMI n° 10/346	Proj.	Proj.
Situation monétaire							
Avoirs extérieurs nets	-9.5	-3.3	6.4	9.4	12.5	36.1	45.6
Avoirs intérieurs nets	250.1	279.9	317.3	302.7	352.1	317.6	355.4
Crédit intérieur net	381.5	424.2	444.9	470.9	479.7	497.6	535.5
Crédit net à l'État	141.7	175.5	182.2	186.8	191.0	177.2	177.4
Crédit à l'économie	239.8	248.7	262.8	284.1	288.8	320.5	358.1
Autres postes, net	-131.4	-144.4	-127.6	-168.2	-127.6	-180.1	-180.1
Monnaie au sens large	240.6	276.5	323.7	312.1	364.6	353.7	401.0
Autorités monétaires							
Avoirs extérieurs nets	10.1	1.6	3.5	13.3	6.9	37.2	43.7
Avoirs intérieurs nets	100.5	124.3	145.4	113.6	162.2	106.6	119.3
Crédit intérieur net	115.3	146.2	137.3	141.1	141.2	141.1	140.8
Crédit net à l'État	95.6	127.0	130.0	122.3	133.9	122.3	122.0
Autres postes, net	-14.8	-21.9	-5.1	-27.5	-5.1	-33.3	-33.3
Monnaie centrale	110.6	125.9	149.0	126.9	169.1	143.8	163.0
Circulation fiduciaire	70.0	81.6	96.8	91.3	109.9	103.4	105.7
Banques commerciales							
Avoirs extérieurs nets	-19.6	-5.0	2.9	-3.9	5.7	-1.1	1.9
Avoirs intérieurs nets	269.6	280.7	312.1	334.0	343.0	360.8	398.9
Crédit net à l'État	46.1	48.5	52.2	64.5	57.1	54.9	55.4
Crédit au secteur privé	223.4	232.3	260.0	269.5	285.9	305.9	343.6
Autres postes, net	-116.7	-122.5	-122.5	-140.7	-122.5	-146.7	-146.7
Pour mémoire :							
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large	3.3	2.7	3.0	3.1	2.9	3.1	3.1
idem (PIB hors industries extractives)	2.5	2.2	2.1	2.2	2.1	2.1	2.1
Crédit au secteur privé (% du PIB)	28.0	30.7	27.0	28.3	26.7	27.9	27.9
Avoirs extérieurs nets des banques (millions de dollars)	-74.8	-18.9	10.3	-13.8	20.3	-3.8	6.2

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Mauritanie: Aperçu sur le système bancaire, 2007–10

(% , sauf indication contraire)

	2007	2008	2009	2010 Est.
Bilan				
Actif (% du PIB hors pétrole)	44.7	45.2	52.5	46.6
Crédit au secteur privé/total de l'actif	59.6	62.0	58.3	60.7
Crédit aux entreprises publiques/total de l'actif	15.4	15.0	13.1	13.0
Titres d'État/total de l'actif	13.6	14.7	13.6	15.8
Croissance du crédit au secteur privé (en gliss. annuel)	19.0	23.6	4.0	16.0
Prêts improductifs/prêts bruts	32.9	26.4	27.7	28.7
Provisions/prêts improductifs	63.2	84.1	85.2	87.7
Prêts improductifs non provisionnés/prêts bruts	12.1	4.2	4.1	3.5
Dépôts/total de l'actif	47.0	47.4	49.0	49.7
Prêts au secteur privé/dépôts du secteur privé	126.8	130.9	119.2	122.1
Ratio de fonds propres				
Fonds propres/total de l'actif	17.2	14.2	14.2	14.0
Norme de fonds propres	27.3	33.0	37.9	34.5
Engagements en devises				
Actifs en devises/total de l'actif 1/	8.4	5.1	8.4	7.0
Actifs en devises/total du passif (au bilan) 1/	114.8	75.0	123.7	112.1
Position ouverte en devises/fonds propres (y compris hors bilan)	...	-19.1	5.0	-16.0
Rentabilité et liquidité				
Rendement de l'actif	...	1.9	1.4	0.4
Rendement des capitaux propres	...	10.7	8.5	2.7
Actifs liquides/total de l'actif 2/	75.3	77.3	73.5	75.2
Pour mémoire :				
Part de l'actif détenu par les trois plus grandes banques	57.2	53.4	53.6	53.7
Nombre de banques 3/	10.0	10	10.0	10

Sources : autorités mauritaniennes ; services du FMI.

1/ Ne comprend que les actifs et les passifs envers les non-résidents libellés en devises .

2/ Actifs liquides : espèces, réserves, bons du trésor et crédit à court terme.

3/ Deux nouvelles banques ont obtenu leur licence en 2010 et commenceront leurs opérations en 2011.

Tableau 7. Mauritanie: Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2011–16

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Projections					
Obligations envers le FMI (base crédits existants)	(Millions de DTS)					
Principal	0.0	0.7	1.9	2.1	3.2	6.5
Commissions et intérêts	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Oblig. envers le FMI (base crédits exist. ou éventuels)	(Millions de DTS)					
Principal	0.0	0.7	1.9	2.1	3.2	7.6
Commissions et intérêts	0.2	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Total des obligations (base crédits existants ou éventuels)						
En millions de DTS	0.2	1.1	2.4	2.6	3.7	8.1
En millions de dollars	0.2	1.7	3.7	4.0	5.7	12.6
En % des exportations de biens et de services	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.4
En % du service de la dette	0.2	1.5	1.8	1.7	2.4	5.5
En % du PIB	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2
En % des réserves internationales brutes	0.1	0.4	0.8	0.8	1.0	1.9
En % de la quote-part	0.2	1.7	3.7	4.0	5.7	12.6
Enours des crédits du FMI						
En millions de DTS	54.5	75.9	85.1	83.0	79.9	72.3
En millions de dollars	82.6	118.8	132.9	129.5	124.4	112.5
En % des exportations de biens et de services	2.8	3.7	4.3	4.3	4.2	3.6
En % du service de la dette	74.0	101.1	65.6	53.6	52.0	48.9
En % du PIB	2.1	2.7	2.9	2.8	2.6	2.2
En % des réserves internationales brutes	20.9	26.9	27.0	25.0	20.8	16.7
En % de la quote-part	84.6	117.9	132.1	128.9	124.0	112.2
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)	22.1	21.4	9.2	-2.1	-3.2	-7.6
Décaissements	22.1	22.1	11.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements	0.0	0.7	1.9	2.1	3.2	7.6
Pour mémoire :						
Exportations de biens et de services (\$; millions)	2976.5	3190.1	3117.5	2978.6	2956.6	3117.9
Service de la dette (\$; millions)	111.6	117.6	202.5	241.7	239.2	230.0
PIB nominal (\$; millions)	3998.7	4322.2	4525.6	4642.3	4876.5	5216.3
Réserves internationales brutes (\$; millions)	395.1	441.3	492.4	517.4	597.2	673.9
Quote-part (millions de DTS)	64.4	64.4	64.4	64.4	64.4	64.4

Sources : estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. Mauritanie – Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16

	2008	2009	2010	2010	2011	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Est.	Est.	Rapport du FMI n° 10/346	Proj.	Rapport du FMI n° 10/346	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(%, sauf indication contraire)										
Revenu national et prix											
PIB à prix constants	3.5	-1.2	5.0	5.2	5.2	5.1	5.7	6.3	5.7	5.7	5.5
PIB hors pétrole, à prix constants	3.9	-1.1	5.6	5.7	5.5	5.3	5.8	6.4	5.8	5.8	5.6
PIB hors industries extractives à prix constants	3.4	-1.1	5.0	5.7	5.2	5.2	5.3	5.4	5.5	5.5	5.5
Déflateur du PIB	12.4	-5.9	19.3	19.4	5.0	9.4	5.9	1.3	-0.8	1.4	3.4
Indice des prix à la consommation (moyenne de la pér.)	7.3	2.2	6.1	6.3	5.2	7.3	6.7	6.0	5.5	5.2	5.2
Indice des prix à la consommation (fin de période)	3.9	5.0	5.3	6.1	5.1	7.5	6.9	6.2	5.7	5.4	5.4
Secteur extérieur											
Croissance des exportations de biens, en valeur, f.à.b.	27.5	-23.7	40.9	52.0	12.8	37.5	7.4	-2.4	-4.8	-0.9	5.6
Croissance des importations de biens, en valeur, f.à.b.	21.8	-27.2	27.3	39.1	14.4	27.5	10.7	-0.9	-0.4	-2.3	5.2
Solde courant (% du PIB)	-14.8	-10.7	-8.8	-8.7	-8.0	-7.5	-9.2	-9.6	-10.9	-9.1	-8.0
Réserves officielles brutes 1/											
Millions de dollars, fin de période	194.9	238.0	277.2	287.8	317.5	395.1	441.3	492.4	517.4	597.2	673.9
En mois des importations de l'année suivante, hors industries extractives	2.1	2.6	2.5	2.1	2.7	2.7	3.0	3.3	3.5	3.7	4.0
Dettes extérieures CGE (% du PIB)	80.8	93.5	55.2	74.8	49.0	54.8	55.8	59.4	60.5	60.4	57.1
Monnaie											
Monnaie et quasi-monnaie (croissance en gliss. annuel)	13.7	15.2	16.8	12.9	12.6	13.3	13.4	15.3	13.0	13.0	13.2
Crédit au secteur privé (croissance en gliss. annuel)	28.9	3.7	11.7	14.2	9.9	12.8	11.7	12.8	12.3	10.4	11.5
Investissement et épargne											
Investissement brut(% du PIB)	27.3	24.6	32.2	24.5	33.5	25.7	27.3	27.0	26.3	27.3	26.3
Épargne brute (% du PIB)	12.5	13.9	23.4	15.7	25.5	18.2	18.1	17.5	15.5	18.2	18.3
	(% du PIB hors pétrole, sauf indication contraire)										
Opérations consolidées de l'État											
Solde de base hors pétrole (au sens du programme) 2/	-7.7	-5.3	-3.0	-2.4	-1.6	-1.6	-0.8	-0.2	0.6	0.8	1.6
Solde global, dons inclus	-7.0	-5.4	-4.0	-2.0	-2.7	-2.8	-4.1	-3.2	-2.7	-1.3	-0.4
Dettes brutes de l'administration centrale (% du PIB)	43.0	50.6	46.2	41.3	43.6	42.2	45.3	44.9	45.5	45.7	44.7
Pour mémoire :											
PIB nominal (milliards d'UM)	854	794	995	997	1,100	1,147	1,284	1,382	1,450	1,554	1,695
PIB par habitant (en dollars)	1,123	940	1,093	1,099	1,093	1,183	1,248	1,277	1,279	1,312	1,370
Cours du minerai de fer (US\$/la tonne)	62.8	79.9	148.0	146.9	145.0	182.8	172.5	150.0	130.0	125.0	125.0

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors compte pétrolier.

2/ Recettes hors pétrole de l'État (hors dons), déduction faite des dépenses de l'État (à l'exclusion des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et des intérêts sur la dette extérieure).

Tableau 9. Mauritanie: Accord triennal FEC, 2010–13 : accès et échelonnement 1/

Calendrier	Décaissement		Conditions
	Montant en DTS	% de la Q-P	
15 mars 2010	11.04	17.1	Approbation de l'accord
19 novembre 2010	11.04	17.1	Achèvement de la première revue (CR prévus pour fin juin 2010)
31 mars 2011	11.04	17.1	Achèvement de la deuxième revue (CR prévus pour fin décembre 2010)
30 septembre 2011	11.04	17.1	Achèvement de la troisième revue (CR prévus pour fin juin 2011)
30 juin 2012	11.04	17.1	Achèvement de la quatrième revue (CR prévus pour fin décembre 2011)
30 novembre 2012	11.04	17.1	Achèvement de la cinquième revue (CR prévus pour fin juin 2012).
30 juin 2013	11.04	17.1	Achèvement de la sixième revue (CR prévus pour fin décembre 2012).
Total	77.28	120.0	

¹ La quote-part de la Mauritanie est de 64,4 millions de DTS.

LETTRE D'INTENTION, 2011

Nouakchott, le 6 Juin 2011

Monsieur J. Lipsky
Directeur Général p.i.
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington DC 20431
USA

Monsieur le Directeur Général,

25. Grâce à un engagement résolu, le Gouvernement Mauritanien a réussi en 2010 à rétablir les grands équilibres macroéconomiques mais reste confronté aux défis posés par l'envolée rapide des prix des produits énergétiques et alimentaires. Ainsi, la poursuite de politiques économiques et financières rigoureuses au cours de l'année 2010 conjuguée à la forte augmentation des prix des produits miniers exportés par la Mauritanie (fer, cuivre et or) ont contribué à rétablir un environnement macroéconomique stable et réaliser une croissance économique élevée. La situation de finances publiques demeure saine, la politique monétaire reste prudente et l'inflation est maîtrisée, alors que les réserves officielles de change se situent à un niveau relativement confortable. Cependant, le chômage reste élevé et l'économie fait face depuis quelques mois au défi que pose l'envolée des cours internationaux des denrées de première nécessité (blé et riz) et des produits pétroliers.

26. L'éradication de la pauvreté est un objectif stratégique que nous avons érigé en priorité dans toutes nos politiques nationales. Afin d'asseoir une cohérence entre les objectifs macroéconomiques et la stratégie de lutte contre la pauvreté, nous avons révisé notre cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et finalisé son troisième plan d'action pour la période 2011-2015 selon une approche largement participative. Les orientations stratégiques du nouveau plan d'action du CSLP sont conformes aux objectifs du programme soutenu par un arrangement au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI et s'articulent autour des 5 axes suivants: (i) accélération de la croissance et stabilisation du cadre macro-; (ii) ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres; (iii) développement des ressources humaines et l'expansion des services de base; (iv) amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités; et (v) renforcement du pilotage, de la coordination et du suivi-évaluation de la mise en œuvre du CSLP.

27. Nous avons atteint les objectifs que nous nous sommes fixés pour l'année 2010 dans le cadre du programme soutenu par un arrangement au titre de la FEC. Nous avons ainsi satisfait tous les critères quantitatifs de réalisation pour fin décembre 2010 (tableau 1). Cependant, l'objectif indicatif des dépenses de lutte contre la pauvreté n'a pas pu être atteint à cause principalement de retards dans l'exécution des dépenses d'investissement. De même,

les repères structurels (tableau 2a) ont été atteints sauf celui relatif à l'émission d'un identifiant fiscal unique qui n'a été mis en place que pour les contribuables gérés. Sa généralisation à tous les contribuables a connu des retards liés aux procédures d'appel d'offres pour la sélection du bureau d'études qui effectuera le recensement des contribuables.

28. Cette lettre d'intention (LI) s'appuie sur la lettre d'intention et le mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) approuvés le 2 novembre 2010. Notre programme de politique macroéconomique continuera à assurer un équilibre entre la poursuite de la consolidation de la stabilité économique, d'une part, et la nécessité d'apporter une réponse urgente aux défis posés par l'augmentation des prix des produits pétroliers et alimentaires, d'autre part. Afin d'atteindre les objectifs du programme, nous sommes engagés à poursuivre la mise en œuvre de politiques macroéconomiques prudentes, appropriées et cohérentes. Nous restons attachés au programme de réformes structurelles qui nous permettra d'accélérer la croissance économique et de réduire la pauvreté à travers notamment l'assainissement de la situation des entreprises publiques, la modernisation des administrations fiscale et douanière, le renforcement du système financier, l'amélioration du climat des affaires et la promotion de la bonne gouvernance.

VI. EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE

29. La deuxième moitié de 2010 a été marquée par la consolidation de la reprise observée au début de l'année, sous l'effet de l'affermissement de la demande extérieure, l'envolée des cours des matières de base et le dynamisme retrouvé des activités non extractives. Ainsi, le taux de croissance économique se chiffre à 5,2% pour l'année 2010, s'inscrivant en ligne avec les projections initiales et cela malgré la baisse de la production pétrolière. De même, le taux d'inflation demeure maîtrisé à 6,1% en glissement annuel. Malgré l'augmentation des prix des produits alimentaires et pétroliers, le solde déficitaire du compte courant de la balance des paiements s'est amélioré comme prévu dans le programme grâce à la hausse des cours des produits miniers exportés par la Mauritanie (fer, or, et cuivre). Pour sa part, le stock des réserves officielles de change a atteint 287,8 millions de dollars E.U. à fin décembre 2010, permettant de couvrir 2,1 mois d'importations.

30. Au niveau des finances publiques, le deuxième semestre de 2010 a été marqué par une forte augmentation des recettes fiscales et non fiscales due à la reprise de l'activité économique et aux bonnes performances du secteur minier et à la sous-exécution des dépenses d'investissement et des dépenses de lutte contre la pauvreté. En dépit de ces performances, le solde budgétaire de base est resté déficitaire pour l'ensemble de l'année 2010, atteignant 23 milliards UM, contre un déficit de 28,5 milliards UM initialement prévu par le programme.

31. Pour les comptes monétaires, l'assouplissement des conditions monétaires opéré par la BCM en novembre 2009 pour relancer l'activité économique à travers l'abaissement de son taux directeur (de 12 % à 9 %) continue à porter ses fruits. Ainsi, le crédit au secteur

privé a connu une progression de 14,2% en 2010, contre 3,7% en 2009 et a ainsi contribué à une augmentation modérée de la masse monétaire. Le taux de change s'est déprécié de 5,7% en 2010 et la BCM a continué à limiter ses interventions au lissage des fluctuations excessives du taux de change.

VII. PROGRAMME POUR 2011

32. Les perspectives d'évolution de l'économie mauritanienne demeurent dans l'ensemble favorables en dépit des défis posés par la flambée des prix des produits alimentaires et pétroliers. Ainsi, le taux de croissance économique devrait atteindre 5,1 % en 2011 et la vigilance des autorités monétaires permettra de contenir le taux d'inflation à 7,5%. Le solde déficitaire du compte courant de la balance des paiements devrait s'améliorer grâce à l'augmentation des prix des minerais, permettant ainsi de porter l'objectif de réserves de change à l'équivalent de 2,7 mois d'importations. La réalisation de ces objectifs repose sur la poursuite de politiques macroéconomiques prudentes et un engagement ferme sur la mise en œuvre effective des réformes structurelles. Elle reste, cependant, tributaire de la disponibilité des ressources extérieures et des capacités nécessaires à leur mobilisation.

A. Le programme macroéconomique

Politique budgétaire

33. Dans un contexte qui reste marqué par la persistance des tensions sociales au niveau régional, le gouvernement est fortement préoccupé par le renchérissement significatif des prix internationaux des produits alimentaires et pétroliers au cours des derniers mois. Nous avons, en réponse, préparé un programme d'urgence (« Programme de Solidarité ») de court terme d'un coût total d'environ 40 milliards d'ouguiyas visant à (i) préserver l'accès des pauvres aux produits alimentaires en mettant notamment à leur disposition, à des prix subventionnés, des produits de première nécessité à travers 600 boutiques réparties sur l'ensemble du territoire; (ii) maintenir le pouvoir d'achat de la population en augmentant les subventions du gaz butane et de l'électricité; (iii) améliorer la production agricole à travers la subvention des engrais et des semences; et (iv) développer les activités génératrices de revenu. Le volet portant sur la subvention des produits alimentaires est déjà entré en vigueur avec la promulgation du décret d'avance n° 2011-090 du 29 mars 2011 pour un montant de 10,4 milliards d'ouguiyas. Le coût du reste du programme sera inscrit dans un décret d'avance d'ici Juin 2011 et dans le cadre de la loi de finances rectificative avant la fin de l'année. Pour réduire les coûts en 2011, nous avons augmenté en mai 2011, pour la première fois depuis 4 ans, le prix du gaz (une augmentation de 10 pour cent du prix de la bouteille de gaz butane).

34. Le gouvernement adoptera dès juin 2011 un décret d'avance qui permettra de couvrir les déficits subis à ce jour au titre de l'année 2011 par les sociétés de distribution des hydrocarbures en raison du différentiel élevé entre les prix administrés des carburants et les cours mondiaux, ainsi que les montants dus pour le reste de l'année. Cette mesure prend en

compte les gains escomptés par la mise en œuvre d'ici fin juin 2011 des actions suivantes (repère structurel) : (i) l'application aux gros consommateurs (y compris les compagnies minières) des prix du marché pour l'achat des produits pétroliers; et (ii) la poursuite d'une augmentation graduelle des prix des carburants en vue de réduire la marge corrective administrée. Il reste entendu qu'au cas où une baisse des cours mondiaux entraînerait un différentiel de prix favorable, le surplus qui s'ensuivrait sera reversé par les compagnies pétrolières à l'Etat. Nous nous proposons de remédier aux insuffisances de la structure actuelle des prix des produits pétroliers, qui n'est plus adaptée au contexte actuel marqué par la persistance de l'envolée des prix des carburants. A cet effet, nous avons sollicité l'assistance technique des services du Fonds pour nous aider à mettre en place un système plus approprié au nouveau contexte international. En attendant, un bilan des arriérés dus aux sociétés de distribution des hydrocarbures pour les années antérieures sera établi et un plan d'apurement des arriérés mis en place.

35. Néanmoins, conscients de la forte vulnérabilité de l'économie mauritanienne aux chocs exogènes, et en particulier au revirement des cours des minerais, nous nous engageons à poursuivre sans relâche la consolidation budgétaire. Ainsi, le financement des dépenses additionnelles liées au programme d'urgence (programme national de solidarité 2011) sera assuré par des recettes minières additionnelles, les ventes de terrain, l'amélioration de la performance fiscale et le redéploiement de certaines dépenses d'investissements non essentielles. Ces efforts de consolidation budgétaire seront guidés par une meilleure rationalisation des dépenses courantes, une intensification des efforts de recouvrement, et un souci de gestion optimale des recettes minières. Dans ce contexte, l'objectif pour le déficit de base hors pétrole pour 2011 restera conforme aux prévisions établies à 1,6 % du PIB hors pétrole. Il reste entendu qu'en cas d'un manque à gagner au niveau des recettes, nous nous engageons à opérer des coupes sur les dépenses non essentielles, notamment les biens et services, et à éliminer plus rapidement les subventions, en vue de respecter l'objectif de déficit budgétaire.

36. Pour atteindre l'objectif de recettes (24,9% du PIB hors pétrole), nous compterons en large partie sur les recettes minières (un taux de dividende sur les profits de la compagnie minière publique SNIM fixé à 25%) et annoncerons dans le cadre de la loi de finances rectificative 2011, le rétablissement des accises sur le tabac et le relèvement des accises sur les véhicules, conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique du FMI en matière de politique fiscale. Du côté des dépenses, la masse salariale sera contenue et l'effort de rationalisation des dépenses courantes non essentielles se poursuivra en vue de créer un espace budgétaire pour les dépenses visant à appuyer la croissance, réduire la pauvreté et avancer vers la réalisation des OMD.

Politiques monétaire, financière et de change

37. L'objectif de la politique monétaire restera la maîtrise de l'inflation. Le programme monétaire pour 2011 prévoit une croissance de la masse monétaire de 13,3%, ce qui

permettra une augmentation du crédit au secteur privé qui est cohérente avec le dynamisme attendu des activités non extractives. Les autorités monétaires sont toutefois disposées à resserrer la politique monétaire notamment en ajustant à la hausse le taux directeur ou les réserves obligatoires si des signaux d'accélération de l'inflation de base se font ressentir. La coordination de la politique monétaire et budgétaire, notamment en ce qui concerne l'émission des bons du trésor, sera également poursuivie. Dans ce sens, nous finaliserons en 2011 une stratégie de renforcement des instruments de gestion de liquidité par la banque centrale sur la base des recommandations formulées par les services du Fonds.

38. Nous restons persuadés qu'une plus grande flexibilité dans la gestion du taux de change est le garant d'une plus grande confiance des opérateurs et contribuera à alléger les pressions sur les réserves de change. Afin d'améliorer le fonctionnement du marché des changes et conformément aux recommandations des services du Fonds, nous avons au cours des derniers mois : (i) traité au prorata tous les ordres soumis au même prix que le fixing et non en fonction de leur importance ou de leur ordre d'introduction; et (ii) envoyé le jour même aux banques primaires les états de transferts de compte suite aux opérations de change en conformité avec le choix du jour *j* pour le règlement. La BCM améliorera le fonctionnement du marché des changes en limitant les offres d'achat de dollars à l'équivalent de 130% des réserves libres des banques et s'engage à fournir immédiatement aux banques bénéficiaires les devises acquises lors des enchères. La BCM continuera de s'abstenir de toute intervention de nature à distordre le fonctionnement des mécanismes du marché et limitera ses interventions au lissage des fluctuations excessives du taux de change.

39. La réforme du secteur financier se poursuivra conformément aux recommandations du FSAP et des missions d'assistance technique de sauvegarde de 2010 en vue de renforcer le dispositif de sauvegarde et de remédier aux faiblesses identifiées en la matière. En ce qui concerne la supervision bancaire, la BCM s'est engagée à appliquer d'une manière stricte les normes prudentielles existantes et adopter progressivement le nouveau dispositif de calcul des niveaux adéquats de fonds propres (principes de Bâle 2). En vue d'améliorer la transparence financière et de standardiser son système comptable avec les normes IFRS, la BCM a déjà engagé un consultant qui coordonnera son assistance avec les services du Fonds (notamment l'expert de l'AFRITAC de l'Ouest). Elle continuera à faire auditer ses comptes, y compris ses réserves par un cabinet d'audit international choisi sur la base d'un appel d'offres international. A ce jour, la plupart des banques ont augmenté leur capital social à 4,5 milliards d'ouguiyas et la BCM veillera à ce que le capital des banques commerciales atteigne un minimum de 5 milliards d'ouguiyas (environ 18 millions de dollars EU) à fin 2011 (repère structurel à fin décembre). De même, l'audit des bilans des banques commerciales se déroulera dans les délais convenus (repère à fin septembre 2011).

Secteur extérieur et gestion de la dette

40. En dépit des prix élevés des denrées alimentaires et produits pétroliers, les perspectives favorables des prix des minerais de fer, de cuivre et de l'or en 2011 sont de

nature à générer des recettes supplémentaires et à réduire le déficit du compte courant. Ce dernier devrait atteindre environ 7,5 % du PIB, un niveau en baisse par rapport aux prévisions initiales du programme pour 2011. Ce déficit serait financé par l'accroissement des financements extérieurs et de l'investissement direct étranger dans les secteurs minier et pétrolier.

41. En matière d'endettement extérieur, l'objectif est de financer notre programme d'investissements publics tout en préservant la viabilité de la dette. Pour ce faire, nous nous engageons à rechercher et mobiliser en premier lieu des ressources concessionnelles. Toutefois, et vu le champ limité des ressources concessionnelles mobilisables, nous estimons avoir besoin de ressources non concessionnelles d'un montant de 105 millions de dollars pour boucler le financement nécessaire à la construction d'une centrale hybride (fuel et gaz) de 120MW qui permettra de sécuriser l'alimentation en électricité et dont le coût global est estimé à 227 millions de dollars E.U. L'étude de la pertinence et faisabilité de ce projet a été élaborée par le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES). Par ailleurs, pour permettre un meilleur suivi de la dette extérieure et renforcer les capacités d'analyse de la concessionnalité, un comité national sur la dette publique sera opérationnalisé en 2011. Nous poursuivons nos efforts pour mettre en œuvre, avant fin décembre 2011, une stratégie d'endettement extérieur (repère structurel) qui tienne compte des recommandations de l'évaluation effectuée par la Banque mondiale sur la gestion de la dette et la stratégie d'endettement à moyen terme. D'un autre côté, des accords ont été finalisés avec certains pays créanciers pour le traitement des arriérés extérieurs, y compris avec l'Algérie (annulation du stock de la dette) et la Libye (annulation des arriérés en intérêt et rééchelonnement du principal). Nous déployons nos meilleurs efforts pour parachever des accords d'allégement de la dette avec les autres créanciers, en particulier le Koweït avec lequel les discussions se poursuivent.

B. Les réformes structurelles

42. Nous accordons une grande importance au succès des réformes structurelles qui contribuent à la réalisation d'une croissance élevée, partagée par tous et capable de réduire la pauvreté. A cet effet, nous avons constitué un comité interministériel de suivi des réformes qui se réunit régulièrement pour faire le point sur l'état d'avancement des réformes économiques, essayer de résoudre tout retard dans leur mise en œuvre et coordonner l'action des différents services concernés. Nous avons également élargi le cadre de concertation sur ces réformes aux partenaires techniques financiers qui se joignent chaque trimestre au comité technique de suivi (CTS).

Renforcement de la protection sociale et élimination graduelle des subventions

43. En dépit de plusieurs efforts entrepris, le système de protection sociale demeure faible et inadéquat. Il est marqué par un insuffisant ciblage des populations vulnérables, une faible capacité des structures concernées, un manque de ressources humaines et matérielles et

l'absence d'un mécanisme approprié de coordination entre les différents programmes et acteurs. C'est dans ce contexte que le gouvernement, avec l'appui de l'UNICEF, a préparé en mars 2010 une étude diagnostic des mécanismes et des programmes de protection sociale en vigueur ainsi que des besoins prioritaires en matière de renforcement du système de protection sociale. Nous nous baserons sur les recommandations de cette étude pour élaborer une stratégie nationale de protection sociale qui préconise entre autres la généralisation de l'expérience pilote des programmes conditionnels de transferts en espèces.

44. En attendant l'élaboration de cette stratégie, nous nous proposons d'évaluer le fonctionnement des boutiques introduites dans le cadre du programme de solidarité 2011 et d'étudier la possibilité de les remplacer progressivement par un transfert en espèces. L'évaluation des boutiques sera mise en œuvre sous la supervision d'un comité de pilotage renforcé qui comprendra outre les représentants des départements ministériels concernés, un représentant du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), un représentant de l'ONS, des représentants de la société civile, un représentant du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et un représentant de l'UNICEF. Nous envisageons également d'entreprendre, avec les services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté pour actualiser les données disponibles sur les populations vulnérables (repère structurel à fin octobre) et permettre d'identifier les populations les plus démunies. Les résultats de cette enquête serviront à l'élaboration d'un plan d'action pour la distribution de « cartes » d'identification aux populations démunies et qui seraient bénéficiaires d'un éventuel transfert en espèces. La mise en place de ce mécanisme dès le début de l'année 2012 permettrait de remplacer progressivement les subventions existantes par des transferts en espèces moins coûteux et mieux ciblés.

Réforme des finances publiques

45. La bonne exécution du budget de l'État en 2011 et la préparation du budget 2012 comme instrument de la régulation macroéconomique nécessitent des mesures visant à améliorer le recouvrement des recettes, maîtriser l'exécution budgétaire et renforcer la transparence conformément aux recommandations des dernières missions d'assistance technique du FMI, de l'AFRITAC de l'Ouest, de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne. Le schéma directeur des finances publiques est en cours de finalisation avec l'assistance technique de la Banque Africaine de Développement et sera adopté avant octobre 2011.

Améliorer le recouvrement des recettes

46. S'agissant des recettes, nous avons activé un comité au sein du CTS qui est chargé de piloter la réforme fiscale. Ce comité assure le suivi de la mise en place d'un plan d'informatisation de la Direction Générale des Impôts (DGI); et l'élaboration d'un plan de recouvrement des arriérés d'impôts qui sera finalisé dès fin juin 2011 (repère structurel). Le recensement des contribuables a déjà commencé et sera achevé comme prévu à fin septembre

2011. Un rapport d'étape sur le déroulement de cette opération sera disponible avant fin juin 2011. L'émission d'un identifiant unique pour les contribuables déjà gérés a été faite et sera finalisée pour les tous contribuables d'ici décembre 2011 (repère structurel). Pour améliorer le « civisme fiscal » et augmenter les recettes, nous envisageons également de mettre en place un plan d'action pour la suppression progressive de la retenue à la source de la TVA à commencer par les grands contribuables. Nous comptons également faire le point sur la situation des crédits existants à fin juin 2011 et activer les dispositions existantes pour procéder au remboursement dans des délais raisonnables des crédits TVA avant fin octobre 2011, notamment à l'égard des compagnies minières. Pour mener à bien ce chantier, nous sollicitons l'assistance technique des services du FMI.

47. Nous poursuivrons également le renforcement de l'administration des douanes (DGD). Dans ce contexte, tous les bureaux des douanes ont adopté le nouveau système SYDONIA++ et la migration sur le serveur central. La transition vers ce nouveau système permettra, entre autres, de mieux gérer les exonérations et mettre en place l'archivage numérique qui se fera comme prévu avant la fin 2011 (repère structurel). Pour mieux lutter contre la fraude, la stratégie de modernisation de la douane repose sur l'inspection et le recoupement avec les données de la société d'inspection SGS. A cet effet, nous nous efforcerons d'optimiser au mieux les services prévus par le contrat qui nous lie à la SGS et de régler ses factures à l'échéance. Ceci nous permettra de créer un bureau de la valeur et d'établir une base de données des valeurs à l'importation qui permettront la réconciliation des données et la mise en place d'une interface entre les douanes et la SGS. Pour renforcer les synergies avec la DGI et formaliser les échanges d'information sur les contribuables, un protocole d'accord sera établi entre la DGD et la DGI. Le projet du nouveau code des douanes est en cours d'élaboration et sera adopté d'ici fin 2011.

Gestion des dépenses publiques

48. L'amélioration du cadre décisionnel et le renforcement des instruments pour la gestion active de la trésorerie constituent des priorités de l'action gouvernementale. Dans cette perspective, les réunions du comité de coordination des politiques budgétaire et monétaire se tiendront sur une base régulière et feront l'objet d'un procès-verbal qui fait état de la situation et des prévisions de trésorerie en glissement sur 3 mois. Dans ce contexte, le Ministère des finances a initié les travaux nécessaires pour la mise en place à fin 2011 d'un compte unique du Trésor conformément aux recommandations formulées par les récentes missions du département des finances publiques du FMI et de la Coopération Française. Au préalable, le plan de trésorerie sera opérationnalisé et renforcé par la mise en place d'une liaison informatique automatisée entre la Banque centrale et la Direction générale du Trésor.

49. Conscientes de la nécessité d'améliorer la préparation et l'exécution du budget, les autorités mettront en œuvre toutes les mesures nécessaires pour réhabiliter le processus budgétaire. Dans ce cadre, les procédures dérogatoires de dépenses relatives à des demandes de règlement immédiat (DRI), des mises à disposition et des avances de trésorerie seront

mieux encadrées afin de diminuer le volume global des recours à ces procédures. En outre et conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale sur la revue des dépenses publiques, nous intensifierons les efforts pour opérationnaliser un système de gestion intégrée des finances publiques, renforcer les capacités de contrôle interne et externe des dépenses publiques, et mettre en œuvre le nouveau code de passation des marchés et ses décrets d'application de manière complète. En outre, l'efficience et l'efficacité des dépenses publiques dépendra également de : (i) l'amélioration de la préparation et de l'exécution budgétaire, y compris à travers une meilleure coordination entre le Ministère des Finances et le Ministère des affaires économiques et du Développement lors de la préparation et de l'exécution du budget et (ii) le développement des capacités propres à conduire la sélection, l'évaluation et la budgétisation.

Maitriser la masse salariale et améliorer la qualité du service public

50. Nous nous engageons à réactiver et accélérer la réforme de la fonction publique. A cet effet, nous allons, notamment, terminer l'assainissement du fichier de la solde sur la base des résultats du recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat et œuvrer à l'amélioration des méthodes de budgétisation de la masse salariale. Ceci devra permettre de contenir la masse salariale et de libérer des ressources pour les dépenses de réduction de la pauvreté. Une méthodologie de prévision budgétaire pour la masse salariale sera élaborée et mise en œuvre au Ministère des finances avec l'appui de l'AFRITAC de l'Ouest. En outre, nous sommes engagés dans le cadre de la réforme de la fonction publique à renforcer les capacités humaines et logistiques de l'administration, à moderniser ses moyens de travail et améliorer la qualité de l'éthique des fonctionnaires et agents de l'administration en vue de réduire les tentations à la mauvaise gestion des deniers publics.

Améliorer la performance des entreprises publiques

51. Les entreprises publiques grèvent une part importante du budget de l'Etat à travers des transferts et subventions importants. Nous nous engageons à assainir et mieux clarifier les relations entre ces entreprises et l'Etat à travers l'élaboration d'une étude sur la situation financière de toutes les grandes entreprises publiques (repère structurel à fin décembre 2011). Cette étude s'appuiera sur les résultats de l'audit de la compagnie publique d'électricité (SOMELEC) et les nouveaux audits financiers et techniques qui seront entrepris en 2011 pour la MAURIPOST, la SNDE, la SOMAGAZ et la SONIMEX. Cette étude permettra d'identifier les problèmes, de mieux suivre la performance de ces entreprises, et de leur assurer une meilleure gestion permettant de rationaliser davantage les transferts de l'Etat à travers notamment des contrats-programmes. Nous nous engageons également à organiser des contrôles financiers réguliers des entreprises publiques et à améliorer la coordination entre les différents départements concernés à travers l'organisation régulière de réunions de concertation entre la direction générale des patrimoines, la direction générale du budget, la direction générale du trésor et de la comptabilité publique et les ministères de tutelle. Nous avons besoin de l'assistance technique des partenaires au développement, notamment la

Banque mondiale pour améliorer le suivi de la situation des entreprises publiques, renforcer la gouvernance et mettre à niveau le système d'information y afférent.

Réformer le secteur de l'électricité

52. Une étude, financée par la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD), sur la restructuration du secteur de l'électricité et de la SOMELEC a été réalisée et validée lors de deux ateliers de restitution en juin et septembre 2010. Nous avons commencé à mettre en œuvre les recommandations de cette étude avec l'augmentation du capital de la SOMELEC de 20 milliards d'ouguiyas et une augmentation supplémentaire de 13 milliards d'ouguiyas prévue d'ici la fin de l'année 2011 sans incidence sur le Budget de l'Etat. L'Etat a commencé à payer ses factures d'électricité à temps et s'est engagé à accorder à la SOMELEC la subvention d'exploitation par montants réguliers pendant l'année afin de lui éviter le recours à des emprunts et des découverts auprès des banques à des taux prohibitifs qui remettraient en cause les progrès réalisés. Nous avons clarifié les relations financières (dette croisée) entre la SOMELEC et l'Etat et un plan d'apurement de ces arriérés sera mis en place d'ici fin décembre 2011 (repère structurel). Nous attendons la finalisation de l'étude tarifaire prévue d'ici la fin de l'année 2011 afin de procéder à la révision des tarifs, et en particulier ceux qui sont appliqués aux gros consommateurs.

Améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé

53. Nous sommes décidés à remédier aux faiblesses du climat des investissements et aux contraintes qui freinent la promotion du secteur privé. A cet effet, nous avons préparé un nouveau code des investissements qui sera adopté en Conseil des ministres avant la fin juin 2011. Nous nous engageons également à opérationnaliser le guichet unique pour simplifier les procédures administratives liées à la création d'entreprises et aux investissements nouveaux. Une stratégie nationale de développement des compétences adaptée aux besoins du secteur privé sera également mise en œuvre. Dans le même ordre d'idées, nous simplifierons le régime d'imposition et favoriserons l'accès des PME aux crédits en renforçant leurs capacités à produire des états financiers fiables.

54. En matière d'emploi, nous envisageons d'entreprendre une enquête emploi avant la fin de l'année afin de mettre en place une base de données fiable sur la situation du marché du travail. Entre temps, nous poursuivrons la mise en œuvre d'un programme d'insertion des jeunes diplômés chômeurs en les aidant à s'installer pour leur propre compte et en les encourageant à initier des projets structurants dans le secteur agricole. Ce programme sera également élargi pour couvrir le secteur de la pêche. Des efforts seront également entrepris pour l'insertion des chômeurs non diplômés à travers le soutien aux activités génératrices de revenus (AGR) dans le milieu rural (élevage, protection des cultures) et urbain. Parallèlement, nous entendons avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, mettre en place un vaste programme de formation-insertion destiné aux personnes n'ayant

aucune qualification. Nous comptons, à l'avenir, réorienter les priorités du système éducatif en alignant les programmes de formation existants avec les besoins du secteur privé.

Renforcer la gouvernance et la transparence de la gestion des ressources publiques

55. La lutte contre la corruption est une priorité pour le gouvernement. A cet égard, nous avons adopté en 2010 une stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLC) qui vise à mettre fin à l'impunité et à limiter les sources d'évasion, de fraude et de mauvaise gestion des ressources publiques. Le gouvernement est aussi soucieux de garantir la transparence totale dans l'exploitation et l'emploi des ressources financières provenant des industries minières. L'adhésion de la Mauritanie à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) depuis 2005 en est la meilleure illustration. Nous comptons être totalement conformes aux principes de l'ITIE au cours de l'année 2011.

Améliorer les statistiques économiques

56. Une information statistique fiable est essentielle pour l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques macroéconomiques, la mise en œuvre du CSLP et le suivi de l'exécution des OMD. Nous envisageons de continuer nos efforts visant à améliorer la qualité des statistiques économiques et financières produites en capitalisant sur les recommandations des récentes missions d'assistance technique du FMI dans le domaine des statistiques des finances publiques, des comptes nationaux et de la balance des paiements. Dans ce sens, nous allons mettre en place un comité qui se réunira chaque mois pour valider les données des finances publiques, renforcer les efforts de réconciliation avec les comptes nationaux et faire un recoupement avec les données reçues par les différents départements ministériels. Nous entendons commencer cette année les préparations pour l'entame d'une nouvelle enquête sur la condition de vie des ménages (EPCV) qui permettra d'actualiser les données sur l'emploi et la pauvreté en 2012. Nous continuerons la réforme organisationnelle et institutionnelle de l'ONS et opérationnaliserons la fonction statistique dans les départements ministériels afin d'améliorer la collecte et le traitement des données sur les agrégats macroéconomiques, les comptes nationaux, prix, dette, et balance des paiements. Dans ce contexte, nous comptons solliciter nos partenaires pour fournir davantage d'assistance technique pour le développement de la statistique et des systèmes d'informations.

C. Les risques

57. La réalisation des objectifs du programme pourraient être entravée par un certain nombre de risques dont: (i) la vulnérabilité de l'économie mauritanienne aux chocs exogènes tels que les fluctuations des prix de ses principaux produits à l'exportation (fer, cuivre, or) et les variations des prix des produits à l'importation comme le blé ou le pétrole; (ii) l'insuffisante mobilisation des financements extérieurs; et (iii) les aléas climatiques pouvant affecter le secteur agricole et l'élevage. Le gouvernement est disposé à prendre les mesures appropriées pour atténuer les effets de ces risques s'ils viennent à se réaliser. Les mesures correctives éventuelles seront prises en concertation avec les services du FMI.

III. Conclusion

58. Les principaux objectifs du programme ayant été atteints, le gouvernement sollicite l'approbation de la deuxième revue du programme soutenu par un arrangement au titre de la FCE ainsi que le décaissement de 11,04 million de DTS. Afin de tenir compte de l'amélioration du cadre macroéconomique et de la mise en œuvre du programme national de solidarité d'urgence, le gouvernement souhaiterait également la modification des critères de réalisation à fin juin 2011, relatifs aux réserves internationales nettes, aux avoirs intérieurs nets, et au solde de base hors pétrole. Nous continuerons à consulter les services du Fonds et restons disposés à prendre les mesures appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Nous nous engageons à fournir aux services du Fonds les informations nécessaires pour le suivi régulier du programme. De nouveaux critères de réalisation, y compris pour le seuil des prêts non concessionnels, ont été établis pour fin Décembre 2011 ainsi que des indicateurs quantitatifs à fin septembre 2011 (Tableau 1). Des nouveaux repères structurels ont été fixés pour 2011 (Tableau 2b). Ces critères quantitatifs et repères sont décrits dans le protocole d'accord technique ci-joint. La troisième revue au titre du programme devrait être conclue avant le 31 décembre 2011 et la quatrième avant le 30 juin 2012.

Salutations distinguées,

/s/

Thiam Diombar
Ministre des Finances

/s/

Sidi Ould Tah
Ministre des Affaires Economiques et du Développement

/s/

Sid'Ahmed Ould Raiss
Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie

Tableau 1. Mauritanie: Critères de réalisation et repères quantitatifs pour le programme appuyé par la FCE pour 2010-2011 1/
(Variation cumulée à compter de fin décembre 2009 et depuis fin décembre 2010)

	Fin-Dec 2009		Fin-Dec. 2010		Fin-Mar. 2011			Fin-Juin 2011	Fin-Sep. 2011	Fin-Dec. 2011
	Niveau Initial	Critère de performance	Critère de performance ajusté	Réalisé	Objectif Indicatif	Objectif Indicatif ajusté	Réalisé	Critère de performance Révisé	Objectif Indicatif	Critère de performance
Objectifs quantitatifs										
Reserves internationales nettes de la BCM (plancher) ; en millions de dollars 2/	-47.8	34.4	-0.6	69.1	4.4	14.5	44.2	46.9	108.5	82.9
Avoirs interieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguiyas 2/	125.1	20.4	29.6	-11.6	4.7	2.0	-9.5	-8.4	-19.0	-7.5
Solde de base hors pétrole; definition du programme		-28.5	-28.5	-23.0	-8.6	-8.6	17.2	7.9	15.5	-17.0
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU. 3/	44.0	0		0	0		0	0	105	105
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle avec une maturité inférieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU.		0		0	0		0	0	0	0
Nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur la dette non rééchelonnée (plafond continu)		0		0	0		0	0	0	0
Dépenses liées à la réduction de la pauvreté (Objectif indicatif), en milliards d'ouguiyas		106.7		89.9	19.6		5.8	32.0	68.9	106.5
Facteurs de réajustement (en millions de dollars EU)										
Aide internationale nette	...	35.4		-9.4	6.9		30.0	24.8	31.2	32.8
Décassements cumulés de prêts et dons officiels en devises	...	76.6		34.0	13.9		37.6	51.0	64.1	92.6
Impact de tout nouvel allègement de dette	...	0		0	0		0	0	0	0
Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure	...	-41.2		-43.4	-7.0		-7.6	-26.2	-33.0	-59.8
Contribution du FNRH au budget	65.1	47.2		47.2	13.0		0.0	22.5	22.5	34.8
Décassements cumulés de dons officiels en devises		46.9		34.0	13.7		2.2	15.6	15.6	24.6
Pour mémoire:										
Taux de change ouguiyas/dollar du programme	262				262		281	262	262	262

1/ Pour les définitions et les facteurs d'ajustements voir le protocole d'accord technique.

2/ Ajustés à la hausse (réserves internationales nettes) et à la baisse (actifs intérieurs nets) pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget.

3/ Un plafond supérieur en 2011 reflète uniquement le financement d'une centrale de production d'électricité. Le plafond pour les autres emprunts non concessionnels est zéro.

Tableau 2a. Mauritanie. Repères Structurels, 2010

Rubrique	Mesures	Date (Fin de Periode)	Resultat	Commentaire
<u>General</u>				
1	Adopter le décret portant création d'un comité technique de suivi du programme	Mars 2010	Atteint	
<u>Administration fiscale</u>				
2	Emettre, parallèlement aux opérations de recensement, de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables.	Decembre 2010	Non atteint; objectif deplace a fin decembre 2011	Les numeros ont deja ete affectes aux contribuables connus. Apres l'achevement de recensement, les numeros seront emis pour tous les contribuables. Une fois compilee, la base de donnees sera transmise aux services du FMI.
<u>Gestion des finances publiques</u>				
3	Etablir le plan de gestion de trésorerie couvrant une période de 3 mois.	Juin 2010	Atteint	
<u>Transparence de la Banque centrale</u>				
4	La BCM publiera sur son site Internet les états financiers audités et les opinions a fin:			
	31 Decembre, 2007.	Mars 2010	Atteint	
	31 Decembre, 2008.	Mars 2010	Atteint	
	31 Decembre, 2009.	Juin 2010	Atteint	
5	Conduire un audit des données relatifs aux réserves internationales nettes et aux avoirs intérieurs nets de la BCM a fin juin 2010.	Septembre 2010	Atteint	

Tableau 2b. Mauritanie. Repères Structurels, 2011

Rubrique	Mesures	Date (Fin de Periode)	Resultat	Commentaire
<u>Administration fiscale</u>				
1	Finaliser un plan de recouvrement des arriérés d'impôts.	Juin 2011		Un projet de plan est déjà disponible au niveau de la DGI
2	Recenser toutes les entreprises, y compris celles de taille moyenne.	Septembre 2011		Certaines PME sont actuellement suivies par la direction des grandes entreprises. Il est prévu que le recensement soit finalisé selon les délais convenus.
3	Finaliser la mise en œuvre et utilisation de SYDONIA ++ dans les bureaux de douanes les plus importants.	Decembre 2011		SYDONIA ++ est déjà dans les importants bureaux. La mise en oeuvre complète est prévue avant la fin de l'année.
4	Emettre, parallèlement aux opérations de recensement, de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables.	Decembre 2011	Non atteint en decembre 2010	Les numéros ont déjà été affectés aux contribuables connus. Après l'achèvement de recensement, les numéros seront émis pour tous les contribuables. Une fois compilée, la base de données sera transmise aux services du FMI.
<u>Depenses publiques</u>				
5	Modifier la structure des prix des produits pétroliers comme indique dans le paragraphe 12 du protocole d'accord technique.	Juin 2011		
<u>Gestion des finances publiques</u>				
6	Introduire le Compte Unique du Trésor.	Decembre 2011		Le processus de sélection du cabinet qui mettra en place l'interface entre la BCM et la DGTP a été initié avec l'appui de la Banque mondiale.
7	Élaborer une stratégie globale de la gestion de la dette externe	Decembre 2011		Un plan de stratégie a été finalisé par la Banque mondiale et est actuellement en discussion au gouvernement.
8	Achever l'étude sur la situation financière des grandes entreprises publiques. Cette étude sera basée sur l'audit financier des 5 compagnies suivantes : SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, MAURIPOST, et SONIMEX	Decembre 2011		Un audit de la Somelec a été achevé en 2010. Les termes de références pour les 4 audits restants seront issus d'ici fin juin. La Banque mondiale apportera un soutien financier
9	Finaliser, avant fin décembre 2011, un plan d'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis la SOMELEC	Decembre 2011		
<u>Central bank transparency</u>				
10	Réaliser un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin décembre 2010.	Mars 2011	Atteint	Les données à fin decembre ont été auditées à fin Mars. La version finale de l'audit n'a pu être transmise par le cabinet (Ernst and Young) qu' après mars en raison des problèmes en Cote d'Ivoire qui ont affectés ses opérations dans la région.
11	Finaliser un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin Juin 2011.	Septembre 2011		
12	Publier sur le site internet de la BCM, les états financiers et l'opinion audités de la BCM à fin décembre 2010.	Juin 2011		
<u>Secteur financier</u>				
13	Réaliser un audit des états financiers à fin décembre 2010, des banques commerciales par une firme retenue suite à un appel d'offres.	Septembre 2011		En cours. Certains audits ont deja ete completes et les resultats transmis a la BCM.
14	Augmenter le capital minimum bancaire, à fin décembre 2011, à UM 5 milliard (18 millions dollars E.U.).	Decembre 2011		En cours. A l'exception de deux banques, la plupart des banques ont déjà atteint en décembre 2010 le capital minimum requis pour fin décembre 2011.
<u>Politique sociale</u>				
15	Réaliser , avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté.	Octobre 2011		

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole définit les objectifs quantitatifs pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, objectifs qui sont énoncés dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) et énumérés dans le tableau 1. Il précise, en outre, la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins du suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'État est défini comme l'administration centrale uniquement.
2. Les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et planchers de variations cumulées entre la période de référence définie au tableau 1 et la fin du mois indiqué.

I. DEFINITIONS

D. Critères de réalisation et repères quantitatifs

3. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (c'est-à-dire, les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, tels que définis dans la 5^{ème} édition du *Manuel de la Balance des Paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCM envers les résidents et les non-résidents. Les avoirs en or seront évalués au cours de l'or au 30 novembre 2009 (1,127\$ EU l'once) et la valeur en dollars EU des avoirs de réserve (autres que les avoirs en or) et des engagements en devises sera calculée en utilisant des **taux de change du programme**, c'est à dire: les taux de change du dollar avec l'ouguiya (262 ouguiya/1\$EU), les DTS (1,61\$ EU/1DTS), l'euro (1,49\$ EU/euro) et les autres monnaies au 30 novembre 2009, tels que publiés dans *IFS*.
4. Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCM sont par définition égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La **base monétaire** comprend : a) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la banque centrale. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit, AIN = base monétaire – AEN, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN seront évalués aux **taux de change du programme** définis au paragraphe 3.
5. Le **solde budgétaire de l'État** est défini pour le suivi du programme comme le solde de base non pétrolier et hors dons de l'administration centrale, c'est à dire la différence entre les **recettes non pétrolières** de l'État (hors dons) et les **dépenses** de l'État (à l'exclusion des dépenses en capital financées sur ressources extérieures et des intérêts exigibles au titre de la dette extérieure). Le solde **budgétaire** sera calculé à partir des données du Trésor. Les recettes sont définies conformément au Manuel de statistiques de finances publiques (Manuel SFP 2001), à l'exclusion des recettes des activités liées au pétrole et aux autres

hydrocarbures et des transferts du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) au budget. Elles seront suivies sur la base des encaissements (recettes encaissées par le Trésor). Les dépenses seront suivies sur la base des ordonnancements, y compris les intérêts sur la dette intérieure (versés par le Trésor ou automatiquement débités du compte du Trésor à la BCM, et qui incluent notamment l'escompte des bons du Trésor détenus par les établissements bancaires et non bancaires ainsi que les charges d'intérêt sur la dette consolidée de l'État envers la BCM).

6. La nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État, la BCM et les entreprises publiques (à l'exclusion de la SNIM) correspond, par définition, aux emprunts auprès de non-résidents, d'échéance égale ou supérieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Mauritanie et comportant un élément de don (défini comme 1 moins le ratio valeur actualisée nette/valeur nominale, et estimé à partir des taux d'escompte par devise et échéance communiqués par l'OCDE (taux d'intérêt commerciaux de référence)) inférieur à 35 %. Cette définition s'applique à la fois à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision du Conseil d'Administration du FMI n° 6230- (79/140), Point 9, telle que révisée le 31 août 2009 et rendue effective le 1^{er} décembre 2009- (décision No.14416-(09/91) ; voir annexe), et aux engagements contractés ou garantis mais non encore mobilisés. La société nationale industrielle et minière (SNIM) est exclue du plafond sur la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme car la compagnie ne pose pas de risque budgétaire et peut emprunter sans garantie de l'Etat.

7. Pour les besoins du programme, un prêt est dit concessionnel s'il comporte un élément don d'au moins 35%, calculé comme suit : l'élément don est la différence entre la valeur actualisée (VA) du prêt et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actualisée du prêt est calculée, à la date initiale de signature du contrat, par l'escompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) spécifiques à chaque monnaie publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE est celui qui sert dans le cas des prêts à échéance supérieure à 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance plus courte. A ces deux taux de référence doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes comme établie par l'OCDE (0.75 % pour les périodes de remboursement inférieur à 15 ans; 1 % pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans; 1,15 % pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus). L'évaluation de la concessionnalité prendra en compte tous les aspects de l'accord de prêt, y compris la maturité, la période de grâce, le calendrier de remboursement, les commissions et les frais de gestion.

8. La dette à court terme non concessionnelle correspond, par définition, à l'encours des emprunts auprès de non-résidents, d'échéance initiale inférieure à un an, contractés ou

garantis par l'État ou la BCM. Cette définition s'applique à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision n° 12274-(00/85), 24 août 2000 ; voir annexe). La définition exclut les dépôts en devises à la BCM et les crédits normaux pour importations.

9. **Les arriérés de paiement extérieurs** sont, par définition, les paiements (principal et intérêts) en retard au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM à l'issue de l'expiration de la période de grâce applicable.

10. **Les instances de paiement au Trésor (décalage technique)** sont définies comme le stock des paiements ordonnancés et enregistrés au niveau du Trésor mais non exécutés par le Trésor. Avec la mise en place du module de paiement du système RACHAD, ce décalage technique se définit comme l'ensemble des paiements ordonnancés validés par le module de paiement RACHAD mais non apurés par le Trésor.

11. **Les dépenses de réduction de pauvreté** seront estimées en utilisant la classification fonctionnelle des dépenses mise en place à partir des recommandations contenues dans le rapport de la mission d'assistance technique du département des finances publiques de janvier 2006 ("Les réformes en cours de la gestion budgétaire et financière", Mars 2006). Cette estimation prendra en compte uniquement les dépenses financées sur ressources intérieures.

E. Repères structurels

12. **Les repères structurels pour l'exercice 2011 du programme sont :**

- Réaliser, avant fin mars 2011, un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin décembre 2010.
- Publier, avant fin juin 2011, sur le site internet de la BCM, les états financiers et l'opinion audités de la BCM à fin décembre 2010.
- Modifier avant fin juin 2011 la structure des prix en appliquant aux gros consommateurs (y compris les compagnies minières) les prix du marché pour l'achat des produits pétroliers et en poursuivant l'ajustement graduel des prix des carburants.
- Réaliser, avant fin juin 2011, un plan de recouvrement des arriérés d'impôts.
- Finaliser, avant fin septembre 2011, un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin Juin 2011. Le respect de ce repère requiert la transmission aux services du FMI du rapport final d'audit final.
- Recenser, avant fin septembre 2011, toutes les entreprises, y compris celles de taille moyenne.

- Réaliser, avant fin septembre 2011, un audit des états financiers à fin décembre 2010, des banques commerciales par une firme retenue suite à un appel d'offres.
- Réaliser avant fin octobre 2011, avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté pour actualiser les données sur les populations vulnérables.
- Achever, d'ici fin décembre 2011, l'opération d'émission de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables. Il s'agit de constituer une base de données centralisée des contribuables et d'attribuer un identifiant fiscal unique à chacun d'entre eux. Pour que ce repère structurel soit atteint, les autorités devront transmettre au service du FMI d'ici fin décembre 2011 la base de données recensant tous les contribuables et l'identifiant fiscal unique qui leur est attribué.
- Finaliser la mise en œuvre et utilisation de SYDONIA ++ dans les bureaux de douanes les plus importants, avant fin décembre 2011.
- Introduire, avant fin décembre 2011, le Compte Unique du Trésor.
- Élaborer, avant fin décembre 2011, une stratégie globale de la gestion de la dette externe.
- Augmenter le capital minimum bancaire, à fin décembre 2011, à UM 5 milliard (18 millions dollars E.U.).
- Achever, avant fin décembre 2011, l'étude sur la situation financière des grandes entreprises publiques. Cette étude sera basée sur l'audit financier des 5 compagnies suivantes : SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, MAURIPOST, et SONIMEX.
- Finaliser, avant fin décembre 2011, un plan d'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis la SOMELEC.

II. FACTEURS DE REAJUSTEMENT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

13. **Les objectifs afférents aux RIN et aux AIN** sont calculés sur la base des projections relatives au montant de la **contribution du FNRH au budget** et au montant de **l'aide internationale nette**. Cette dernière est définie comme la différence entre : (a) la somme des décaissements cumulés des prêts et dons officiels en devises (concours budgétaires, à l'exclusion de l'aide PPTTE et des prêts et dons liés à des projets) et de l'impact de tout allègement de dette obtenu après le 30 juin 2006 ; et (b) le montant total des paiements comptants au titre du service de la dette extérieure (y compris les paiements d'intérêt au titre des engagements extérieurs de la BCM).

14. Si le montant de **l'aide internationale nette** ou de **la contribution du FNRH au budget** est inférieur aux montants projetés dans le tableau 1, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse, et le plafond des AIN sera ajusté à la hausse, pour un montant équivalent à la différence entre les niveaux constatés et les niveaux prévus. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en ouguiya aux taux de change du programme. L'ajustement à la baisse du niveau plancher des RIN sera limité à 35 millions de dollars EU. L'ajustement à la hausse du plafond des AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 35 millions de dollars EU, aux taux de change du programme. Si la contribution du FNRH au budget dépasse les montants prévus au Tableau 1, le plancher sur les RIN sera ajusté à la hausse et le plafond sur les AIN sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à la différence entre les montants effectifs et les niveaux projetés.

15. **Le plancher relatif au déficit de base hors pétrole** sera ajusté à la hausse—en d'autres termes le déficit maximum sera accru—pour tout niveau excédant les déboursements des dons budgétaires retenus dans le programme.

III. INFORMATIONS A COMMUNIQUER AU FMI

16. Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation économique et le déroulement du programme, les autorités mauritaniennes fourniront au FMI les informations énumérées ci-dessous :

Banque centrale de Mauritanie (BCM)

- Le bilan mensuel de la BCM et les statistiques mensuelles concernant : (a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées aux taux de change du programme et aux taux de change constatés) ; et (b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les statistiques mensuelles sur les positions de change nettes des banques commerciales individuelles, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront fournies dans un délai de trois (3) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données sur les adjudications de bons du Trésor et le nouvel encours dans un délai d'une (1) semaine après chaque émission.
- Des données mensuelles sur le niveau des engagements de chaque entreprise publique auprès du secteur bancaire, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.

- Des données mensuelles sur la dette extérieure dans un délai de 30 jours après l'expiration du mois en considération, suite à la réunion mensuelle du comité de la dette technique, dont un procès verbal sera joint. Ces informations comprennent :
 - Le fichier de la dette extérieure : service de la dette extérieure de la BCM, l'Etat et la SNIM, y compris les variations des arriérés et les opérations de rééchelonnement ; le montant du service de la dette exigible et du service effectué par paiements au comptant ; l'allègement PPTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux, et le montant de l'allègement PPTE fourni à la Mauritanie sous forme de dons.
 - La liste des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'Etat chaque mois, précisant, pour chaque emprunt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie de libellé, ainsi que l'échéance et le différé d'amortissement, le taux d'intérêt, et les commissions. La liste devra aussi inclure les emprunts en cours de négociations.
- La balance des paiements trimestrielle et les données trimestrielles sur l'encours de la dette extérieure (ventilé par créancier, débiteurs et monnaie de libellé), dans un délai de 30 jours après la fin de chaque trimestre.
- Le tableau bimensuel de projection des flux de changes et des flux de liquidité monétaire, dans un délai d'une semaine.

Ministère des finances

- Le plan de gestion de trésorerie et de liquidité du Trésor, mis à jour par le Comité technique de coordination des politiques budgétaire et monétaire, sera communiqué sur une base mensuelle avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires.
- Des données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes (y compris les transferts du FNRH), dépenses et financement, données sur les opérations des comptes spéciaux, l'exécution de la partie du budget d'investissement financée sur ressources intérieures (dépenses d'équipement, achats de biens et services et salaires inclus dans ce budget) et les rapports mensuels des recettes des Directions des impôts et des douanes. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles réconciliées entre le Trésor et le Budget sur l'exécution des dépenses salariales, y compris le détail de la solde indiciaire et des rappels de la fonction publique, des salaires ordonnancés et en cours d'ordonnancement des missions diplomatiques, des militaires, de la gendarmerie, de la garde nationale et des établissements publics.

- Des rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, sur la base de la situation résumée du budget consolidé d'investissement, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par le gouvernement, ses agences, et les entreprises publiques, classés par donneur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Un rapport mensuel détaillé sur l'exécution des dépenses prévues dans le cadre de programme de solidarité et celles relatives aux versements à effectuer en faveur des sociétés des hydrocarbures.
- Des rapports mensuels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et les flux financiers afférents, y compris les données sur les ventes de pétrole et la répartition des recettes pétrolières entre les différents partenaires, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Les bilans annuels audités ou certifiés par un commissaire aux comptes des entreprises publiques et des établissements publics autonomes.
- Des données trimestrielles sur les opérations des entreprises du secteur pétrolier et sur celles du secteur minier.

Office national de la statistique

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- L'indice trimestriel de production industrielle, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque trimestre.
- Note trimestrielle sur l'activité économique et le commerce extérieur.

Comité technique de suivi du programme

17. Rapport mensuel sur l'exécution du programme: trois (3) semaines au plus tard après la fin du mois.
18. Toutes les données seront transmises par voie électronique. Toute révision des données communiquées, assortie d'une note explicative sera immédiatement transmise aux services du FMI.

IV. TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ÉTAT

19. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Pour la préparation de ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- Les **dons** sont, par définition, égaux à la somme des éléments suivants : dons projets extérieurs (utilisés pour l'exécution de projets d'investissement financés sur ressources extérieures inclus dans les parties administration centrale et EPA du budget consolidé d'investissement (partie BE et BA)) et dons programmes extérieurs de soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral au titre de l'initiative PPTE concernant la dette publique extérieure et la dette extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement de la dette envers le FAD/la BAD aux conditions de Cologne).
- Le **financement bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation du crédit net du système bancaire à l'État, soit la différence entre les créances sur l'État et ses dépôts auprès du système bancaire (hormis les dépôts des établissements publics et autres unités administratives (EPA) à la BCM, mais y compris le compte PPTE).
- Le **financement non bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires.
- Par **arriérés de paiements intérieurs**, il est entendu la variation nette au-delà d'une période de 3 mois des instances de paiement au Trésor et de l'encours des créances intérieures sur l'Etat recensées par le Ministère des finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiements cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, et ceux au titre des marchés publics et au titre des décisions de justice).
- Le **financement extérieur** est, par définition, la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'opposé de la variation du solde du compte offshore du FNRH); des décaissements nets de prêts extérieurs; et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : (a) l'accumulation de dettes passives et d'arriérés techniques définis au paragraphe 8 ; et (b) l'allègement de dette obtenu sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE qui est considérée comme faisant partie des dons.

ANNEXE : DEFINITION DE LA DETTE FIGURANT AU POINT 9 DES DIRECTIVES

On trouvera au point 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure la définition suivante de la dette :

a) Aux fins de la présente directive, le terme «dette» s'applique à tout passif non conditionnel né d'un accord contractuel portant sur la fourniture de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et requérant de l'emprunteur un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à une date ultérieure donnée (ou à différentes dates à venir) ; ces paiements éteignent les obligations souscrites, au titre du principal et/ou des intérêts, aux termes du contrat. Les dettes peuvent prendre différentes formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire l'avance d'une somme d'argent par le prêteur à l'emprunteur assortie de l'engagement de ce dernier à rembourser à une date ultérieure les fonds reçus (dépôts, obligations, autres titres d'endettement, prêts commerciaux et crédits acheteurs) et les échanges temporaires d'actifs, qui équivalent à des prêts totalement garantis selon lesquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds reçus, majorés en général des intérêts y afférents, en rachetant la garantie à l'acheteur à une date ultérieure (accords de réméré et accords de swap officiels) ; ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats selon lesquels le fournisseur autorise l'emprunteur à retarder ses paiements pendant une période donnée à compter de la date à laquelle les biens ont été livrés ou les prestations de services effectuées ; et iii) les accords de crédit-bail, c'est-à-dire les accords prévoyant le louage d'un bien pour lequel le preneur dispose d'un droit d'utilisation couvrant une ou plusieurs périodes spécifiées, lesquelles sont en général plus courtes que la durée de vie utile du bien en question, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actuelle (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période couverte par celui-ci, à l'exclusion des paiements liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien du bien fourni.

b) Selon la définition de la dette énoncée au point 9 a) ci-dessus, les arriérés, pénalités et dommages-intérêts accordés par l'autorité judiciaire découlant de l'incapacité de l'emprunteur à effectuer un paiement exigible au titre d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont des dettes. Le non paiement d'une somme exigible au titre d'une obligation qui n'est pas considérée comme dette selon cette définition (paiement à la livraison, par exemple) ne donne pas naissance à une dette.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Deuxième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit

Annexe d'information

Préparée par le Département Moyen-Orient et Asie centrale

7 juin 2011

	Page
I. Relations avec le FMI	2
II. Relations avec le groupe de la Banque mondiale	8
III. Questions d'ordre statistique.....	10

ANNEXE I. RELATIONS AVEC LE FMI

Au 30 avril 2011

I. **Statut:** Date d'admission: 10 septembre 1963 Article VIII

II. Compte de ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	64,40	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	64,40	100,00
Position de réserve au FMI	0,00	0,00

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	61,67	100,00
Avoirs	0,20	0,32

IV. Encours des achats et des prêts:	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accords au titre de la FRPC	32,39	50,30

V. **Derniers accords financiers :**

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FEC	15 mars 2010	14 mars 2013	77,28	22,08
FRPC	18 déc. 2006	1 nov. 2009 ⁶	16,10	10,31
FRPC	18 juil. 2003	7 nov. 2004 ¹	6,44	0,92

VI. **Projections des obligations financières envers le FMI**

(en millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

	<u>Obligations futures</u>				
	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Principal	0,00	0,65	1,87	2,06	3,17
Commissions/Intérêts	0,16	0,47	0,52	0,53	0,52
Total	0,2	1,1	2,4	2,6	3,7

⁶ Date d'annulation.

VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE

Renforcée

Cadre renforcé

I.	Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	
	Date du point de décision	Fév. 2000
	Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ⁷	622,00
	<i>Dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	46,76
	(équivalent en millions de DTS)	34,80
	Date du point d'achèvement	Juin 2002
II.	Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
	Montants décaissés en faveur du pays membre	34,80
	Assistance intérimaire	16,88
	Solde au point d'achèvement	17,92
	Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt ⁸	3,63
	Total des décaissements	38,43

Point de décision : stade auquel le FMI et la Banque mondiale décident si un pays remplit les conditions nécessaires pour bénéficier de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE et déterminent le montant de l'assistance à fournir dans le cadre de cette initiative.

Assistance intérimaire : ressources versées à un pays durant la période comprise entre le point de décision et le point d'achèvement; elles peuvent atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou respectivement 25 % et 75 % dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : stade auquel un pays reçoit le solde de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt défini à la note 2. Le moment où le point d'achèvement est atteint dépend de la mise en œuvre de réformes structurelles majeures arrêtées à l'avance (on parle de point d'achèvement flottant).

⁷ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

⁸ Dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissés pendant la période intérimaire.

VIII. Mise en œuvre de l'assistance au titre de l'IADM

I. Allègement total de la dette (millions de DTS) ⁹	32,91
Dont : IADM	30,23
PPTE	2,68

II. Allègement de la dette par facilité (millions de DTS):

Date de décaissement	Dette admissible		
	CRG	FRPC	Total
Juin 2006	sans objet	32,91	32,91

IX. Évaluation des sauvegardes

La Banque centrale de Mauritanie (BCM) a fait l'objet d'une actualisation de l'évaluation des mesures de sauvegarde qui a pris fin le 30 avril 2010. Même si la BCM a su relever un certain nombre de défis économiques et politiques en 2008-2009, ces événements ont porté un rude coup au dispositif de sauvegarde de la banque et de sérieux risques subsistent. Depuis l'achèvement de l'évaluation des sauvegardes, le contrôle de la gouvernance a été rétabli, ainsi que la publication dans les temps des états financiers vérifiés. D'autres mesures s'imposent pour renforcer les capacités dans les domaines de l'information financière, des systèmes informatiques et du contrôle interne, ainsi que pour actualiser les procédures destinées à assurer l'intégrité des données communiquées au FMI. La cessation définitive des opérations au comptant des bureaux étrangers de la BCM est aussi un impératif prioritaire du point de vue des sauvegardes.

X. Régime de change

La monnaie de la Mauritanie est l'ouguiya (UM). En août 2002, la BCM a publié deux circulaires : la première limitait et réglementait le traitement des billets de banque étrangers, tandis que la seconde imposait une variante de l'obligation de rétrocession de devises selon laquelle 70 % des recettes d'exportations de poisson devaient être rapatriées par l'intermédiaire de la BCM. En juillet 2005, l'obligation de rétrocession a été abaissée à 60 %. En juillet 2006, elle a été éliminée pour les exportations de petite échelle de poisson pêché en haute mer et, en octobre 2006, elle a de nouveau été abaissée pour atteindre 25 % pour les exportations de la société de commerce à capitaux publics SMCP. En octobre 2006, la BCM

⁹ L'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) offre un allègement de 100% de la dette aux pays membres qui sont admis à bénéficier de cette assistance et qui en remplissent les conditions. L'allègement de la dette couvre le total du stock de la dette exigible par le FMI à la fin de 2004 qui reste impayé à la date à laquelle le pays membre a satisfait aux conditions de ce type d'allègement de la dette. L'IADM est financée par des contributions bilatérales et inclut les propres ressources du FMI, ainsi que les ressources déjà décaissées en faveur du pays membre dans le cadre de l'initiative PPTE (voir Section VII, plus haut).

a éliminé le rationnement de devises qui constituait une restriction à la réalisation des paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes au titre de l'article VIII, section 2 (a). D'octobre 2005 à janvier 2007, l'ouguiya était de facto rattaché au dollar EU, au taux de 268,6 UM pour un dollar EU. À la fin de janvier 2007, la BCM a lancé un marché d'enchères de devises. Vers la fin de l'année 2008, face à l'affaiblissement de la situation extérieure causé par le ralentissement économique mondial, la BCM a abandonné le système d'adjudications et a rétabli le rationnement des devises. En décembre 2009, la banque centrale a aboli les restrictions aux transactions courantes et rétabli le système d'adjudications. Le taux de change de facto reste classé comme « autre régime dirigé ».

XI. Dernières consultations au titre de l'article IV

Les consultations de 2009 au titre de l'article IV se sont déroulées à Nouakchott du 2 au 17 décembre 2009. Le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI n° 10/168 le 26 février 2010.

XII. Participation au PESF, aux RONC et aux évaluations des centres financiers off shore (CFO)

Une évaluation de la stabilité du secteur financier, réalisée conjointement par le FMI et la Banque mondiale, qui reposait principalement sur les travaux réalisés lors de deux visites en Mauritanie en février 2005 et en février-mars 2006 dans le cadre d'un Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), a été présentée au Conseil d'administration en avril. Les principales conclusions, actualisées à l'issue des missions ultérieures de revue des programmes et de consultations au titre de l'Article IV, sont les suivantes :

- Le secteur financier, même en l'absence de signe de grande difficulté, n'appuie pas le développement économique et souffre de problèmes majeurs.
- Les banques sont vulnérables et inefficaces. Elles servent principalement leurs groupes économiques affiliés.
- Les intermédiaires financiers non bancaires sont sous-développés; le microcrédit s'est intensifié, mais nécessite une surveillance plus étroite.
- La réglementation du secteur financier, encore faible, a besoin d'être améliorée et mieux appliquée, malgré de récents progrès.
- L'infrastructure du secteur financier a besoin d'être modernisée — notamment le cadre juridique et judiciaire du secteur financier, les pratiques comptables et d'audit et le système de paiement.

Certaines recommandations ont déjà été mises en œuvre, notamment : la mise à niveau du cadre juridique du secteur financier et une intensification progressive de la concurrence dans

le secteur bancaire grâce aux encouragements prodigués aux banques internationales de bonne réputation à entrer sur le marché.

Le module de transparence budgétaire du Rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) a fait fond sur deux missions qui ont eu lieu respectivement du 14 au 24 mai 2002 et du 6 au 13 août 2002. Le rapport final de ce module du rapport RONC est publié sur le site internet du FMI.

XIII. Assistance technique (depuis 2005)

1. Département des marchés monétaires et de capitaux

Mission d'AT sur les questions de marchés des changes, 9-23 janvier 2005.

Missions d'AT périodiques de courte durée d'un panel d'experts sur la gestion des réserves de change, 13-26 juillet 2005.

Mission d'AT sur les instruments du marché monétaire, 7-19 mars 2006.

Mission d'AT sur le marché des changes, 17-19 décembre 2006.

Mission d'AT sur la comptabilité de la Banque centrale, 6 mars-4 mai 2007.

Mission d'AT sur la titrisation de la dette de l'État, 9-21 septembre 2007.

Mission d'AT sur la comptabilité de la Banque centrale, 20 octobre 2007 - 20 octobre 2008.

Mission d'AT sur le marché des changes, 28 avril – 6 mai 2010.

2. Département des finances publiques

Mission d'AT sur la gestion des dépenses publiques, 3-19 avril 2005.

Mission d'AT sur la réforme de l'administration budgétaire, 14-18 juin 2005.

Mission d'AT sur la politique fiscale, 25 mai-8 juin 2006.

Mission d'AT sur l'administration des douanes, 5-16 juin 2006.

Mission d'AT sur la gestion des recettes pétrolières, 24 octobre-7 novembre 2006.

Mission d'AT sur l'administration fiscale, 12-23 mars 2007.

Mission d'AT sur la politique fiscale, 27 février-11 mars 2008.

Mission d'AT sur le compte unique du Trésor et le plan de trésorerie, 16 – 30 mai 2010.

Mission d'AT sur l'administration fiscale et douanière, 30 juillet – 12 août 2010.

Mission d'AT sur la politique fiscale, 19-30 septembre 2010.

Mission d'AT sur les régimes budgétaires et tarifaires, 8-22 février 2011.

3. **Département juridique**

Mission d'AT sur la rédaction de lois destinées à lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, 23 février-1^{er} mars 2005.

4. **Département des statistiques**

Consultant d'assistance technique sur les statistiques bancaires et monétaires, 8-22 novembre 2005.

Mission d'AT sur les statistiques de la balance des paiements, 5-18 avril 2006.

Mission d'AT sur les statistiques monétaires et financières, 13-26 juillet 2006.

Mission d'AT sur les statistiques de la comptabilité nationale, 16-27 avril 2007.

Mission d'AT sur les statistiques monétaires et financières, 11-24 mai 2010.

Mission d'AT sur les statistiques de la balance des paiements, 10–21 avril 2011.

5. **AFRITAC**

Plusieurs missions d'AT en 2005–11, notamment sur les statistiques de la comptabilité nationale et des prix, l'administration fiscale et douanière, les opérations financières de l'administration centrale, la budgétisation de la masse salariale et le contrôle bancaire, la gestion et les statistiques de la dette, et le contrôle et la réglementation du microcrédit.

XIV. Représentant résident

M. Tijani est le représentant résident du FMI en Mauritanie depuis janvier 2010.

Annexe II — Mauritanie : Matrice de mise en œuvre du plan d'action conjoint			
Intitulé	Produits	Calendrier	Date d'achèvement prévue
A. Échange d'informations sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 mois à venir	Actualisation de la revue des dépenses publiques		Juin 2011
	Travaux de suivi des dépenses publiques	Automne 2011	Juin 2012
	Préparation de la stratégie d'aide pays	Automne 2011	Automne 2013
	Projet d'intervention en réponse à la crise alimentaire	Automne 2011	Printemps 2012
	Projet du port de Nouakchott	Automne 2011	Printemps 2012
	Appui à la mise en œuvre – Projet de renforcement des capacités du secteur public	Juin 2011, diverses échéances	
	Appui à la mise en œuvre – Second projet dans le secteur minier	diverses échéances	
Programme de travail du FMI pour les 12 mois à venir	Visite des services (discussions budgétaires et suivi de la mise en œuvre des réformes)	Juillet 2011	Juillet 2011
	Mission d'AT du Département des finances publiques sur la réforme des subventions	Juillet 2011	Rapport final Septembre 2011
	Mission d'AT sur la fiscalité minière	Automne 2011	Automne 2011
	Mission de suivi sur l'administration fiscale	Automne 2011	Automne 2011
	Mission de suivi sur la gestion des finances publiques	Printemps 2012	Printemps 2012
	Troisième revue de l'accord FEC	Septembre 2011	Novembre 2011
	Quatrième revue et mission au titre de l'Article IV	Mars 2012	Mai 2012

A. Demandes de contribution au programme de travail de l'autre institution			
Demande du FMI à la Banque mondiale (avec justification sommaire)	Collaboration à l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu	Mars 2011	Avril 2011
Demande de la Banque mondiale au FMI	Collaboration au travail de suivi de la revue des dépenses publiques	Automne 2011	Printemps 2012
B. Accords sur les productions et missions à réaliser conjointement			
Productions à réaliser conjointement sur les 12 mois à venir	Analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu		Juin 2011
	Note consultative conjointe des services		Juin 2011

ANNEXE III. RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE — APPENDICE SUR LES QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE
Au 31 mai 2011

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : la communication des données présente quelques insuffisances, mais elles sont globalement adéquates aux fins de la surveillance. Les domaines les plus touchés sont les suivants : comptabilité nationale, balance des paiements et statistiques de la dette extérieure. Depuis 2005, le Département des statistiques et l'AFRITAC Ouest aident les autorités à améliorer les statistiques macroéconomiques.

Comptabilité nationale : il y a encore beaucoup de travail à accomplir pour mettre en œuvre la méthodologie du *Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993)* et transposer les estimations des prix constants à la base 1998. L'Office national des statistiques (ONS) a finalisé les estimations pour 1998–2001 et établi des estimations provisoires pour 2002–06. L'ONS a terminé les estimations de 2007 et travaille sur celles de 2008–2009. L'AFRITAC Ouest fournit une assistance technique.

Statistiques des prix : la version actuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) mise au point avec l'assistance d'AFRISTAT a été publiée depuis mai 2004. La couverture géographique de l'IPC se limite à la capitale Nouakchott. En raison de contraintes budgétaires, l'ONS a réduit ses activités de collecte des données à la fin de 2010 et a commencé à procéder à des estimations plutôt qu'à des calculs de l'IPC.

Statistiques de finances publiques : l'adoption de techniques d'établissement systématique a amélioré l'exhaustivité des données, mais il convient de rendre opérationnel un processus de validation des données qui servira de mesure de contrôle de la qualité. À la suite des améliorations méthodologiques en cours, les autorités devraient être en mesure de publier des états mensuels des comptes de trésorerie.

Statistiques monétaires : les statistiques monétaires de la BCM sont globalement conformes à la méthodologie du *Manuel des statistiques monétaires et financières* et aux recommandations du SGDD pour ce qui est de la diffusion des données. La BCM a construit et mis en place des tableaux de passage des données sources au nouveau formulaire de déclaration normalisé (FDN) et depuis l'an dernier, communique à titre préliminaire au Département des statistiques les formulaires de déclaration normalisés 1SR (banque centrale) et 2SR (autres établissements financiers). La qualité de ces données mérite d'être encore améliorée et le formulaire 2SR doit être rendu applicable aux établissements de microcrédit. La BCM prépare actuellement son système d'information financière avec l'aide d'un cabinet d'audit extérieur, en vue de mettre en œuvre les normes IFRS en 2012, conformément à l'une des principales recommandations de l'évaluation du dispositif de sauvegarde. La BCM s'engage à publier les statistiques monétaires sur son site internet officiel dans les temps.

Balance des paiements : Les statistiques de la balance des paiements présentent de sérieuses lacunes car de nombreuses composantes sont le plus souvent basées sur des estimations et il n'y a pas d'effort systématique pour recueillir les données relatives à certains types de transferts, aux investissements directs étrangers et aux revenus du tourisme. En outre, les exportations non minières, les services et les flux de capitaux à court terme ne sont pas bien mesurés. De même, la sous-déclaration des transactions extérieures par les banques commerciales est problématique. Aucune statistique de balance des paiements n'est communiquée au Département des statistiques. Une mission d'AT réalisée en avril 2011 par le Département des statistiques a émis des recommandations qui, si elles sont mises en œuvre, devraient permettre de très largement combler les lacunes existantes.

II. Normes et qualité des données

La Mauritanie participe au Système général de diffusion des données (SGDD). Les métadonnées ont besoin d'être actualisées.

Pas de données RONC disponibles.

III. Communication des données au Département des statistiques (facultatif)

La Mauritanie ne communique pas de statistiques de finances publiques au Département des statistiques. Les statistiques monétaires sont communiquées à titre préliminaire au moyen des FDN 1SR et 2SR. La BCM transmet également les statistiques monétaires à la base de données des *International Financial Statistics (IFS)* au moyen de son propre formulaire.

TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE

Mai 2011

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence des communications ⁶	Fréquence des publications ⁶
Taux de change	Mars 2011	Avr. 2011	Q	Q	Q
Actifs de réserves internationales et passifs de réserves des autorités monétaires ¹	Mars 2011	Avr. 2011	M	M	ND
Monnaie centrale	Mars 2011	Avr. 2011	M	M	ND
Monnaie au sens large	Mars 2011	Avr. 2011	M	M	ND
Bilan de la banque centrale	Mars 2011	Avr. 2011	M	M	ND
Bilan consolidé de la banque centrale	Mars 2011	Avr. 2011	M	M	ND
Taux d'intérêt ²	Avr. 2011	Avr. 2011	H	H	I
Indice des prix à la consommation	Mars 2011	Avr. 2011	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	Mars 2011	Avr. 2011	M	M	I
Stocks de la dette de l'administration centrale et garantie par elle ⁵	Mars 2011	Avr. 2011	M	M	I
Solde extérieur courant	Déc. 2010	Mars 2011	T	T	I
Exportations et importations de biens et de services	Déc. 2010	Mars 2011	T	T	I
PIB/PNB	2010 ⁷	Avr. 2011	A	A	I
Dette extérieure brute	Mars 2011	Avr. 2011	M	M	I

¹Inclut les avoirs de réserves engagés ou grevés de même que les positions dérivées nettes.

²À la fois basés sur le marché et fixés officiellement, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du Trésor, les effets et les obligations.

³Financement bancaire local, étranger et non bancaire local.

⁴Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds hors budget et caisse de sécurité sociale) et les administrations d'État et locales.

⁵Y compris la ventilation en monnaies et en échéances.

⁶Q-quotidien, H-hebdomadaire, M-mensuel, T-trimestriel, A-annuel, I-irrégulier, ND- non disponible.

⁷Préliminaire

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

ET

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Mise à jour de l'analyse conjointe FMI/IDA de viabilité de la dette

Préparée par les services du Fonds monétaire international
et de l'Association internationale de développement

Approuvée par Patricia Alonso-Gamo et Dhaneshwar Ghura (FMI)
et par Jeffrey D. Lewis et Marcelo Giugale (Banque mondiale)

7 juin 2011

La présente mise à jour de l'analyse conjointe FMI-Banque mondiale de viabilité de la dette (AVD) des pays à faible revenu révèle un risque modéré de surendettement pour la Mauritanie.¹⁰ Dans le scénario de référence, les indicateurs d'endettement ne dépassent pas les seuils indicatifs liés aux politiques mises en œuvre, bien que le ratio de la valeur actuelle (VA) de la dette au PIB ait brièvement atteint le seuil y afférent. Les indicateurs de la dette publique sont globalement en baisse. La Mauritanie est particulièrement vulnérable aux chocs relatifs aux exportations, selon les tests de résistance, ce qui souligne la nécessité de continuer à appliquer des politiques macroéconomiques prudentes, de maintenir une stratégie d'emprunt prudente, d'améliorer la gestion de la dette et de diversifier l'économie.

20. Cette AVD est conforme au cadrage macroéconomique énoncé dans la deuxième revue au titre de la Facilité élargie de crédit effectuée par les services du FMI. Comparée à la précédente AVD¹¹ effectuée en février 2010 dans le cadre de la requête de la Mauritanie visant à conclure un accord au titre de la Facilité élargie de crédit, cette mise à jour présente une évolution beaucoup plus favorable à court terme de la situation du secteur extérieur et du solde budgétaire, reflétant la hausse des prix des métaux exportés par la Mauritanie. Vers la fin de l'horizon à moyen terme, les perspectives du compte courant sont dans l'ensemble

¹⁰ Cette AVD repose sur le cadre d'analyse normalisé de la dette des pays à faible revenu. Conformément à la méthodologie énoncée dans le document intitulé [Revue de certains aspects du cadre d'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu](#), et en l'absence de modifications majeures des facteurs de vulnérabilité inhérents à la dette depuis l'AVD complète réalisée en février 2010, cette analyse est présentée sous forme abrégée.

¹¹ Voir [République Islamique de Mauritanie – Rapport des services du FMI sur les consultations de 2019 au titre de l'article IV et demande de conclusion d'un accord au titre de la Facilité élargie de crédit](#).

semblables à celles prévues dans la précédente AVD. En outre, alors que la précédente AVD prenait pour hypothèse l'annulation intégrale de la dette envers les créanciers bilatéraux restants en 2010, seule une partie de cette dette a effectivement été annulée à cette occasion. Si des accords avec l'Algérie et la Libye ont été finalisés en 2010, les négociations avec un dernier créancier (Le Koweït) se poursuivent et la présente AVD pose l'hypothèse que le reliquat de la dette sera annulé en 2011. Les hypothèses macroéconomiques de cette AVD figurent à l'annexe I.

21. L'AVD intègre au scénario de référence, deux prêts extérieurs de 105 millions de dollars EU chacun non encore conclus mais que les autorités étudient à l'heure actuelle, dans le cadre de l'expansion du réseau mauritanien de production et de distribution électrique. Les emprunts extérieurs liés à ce projet consistent en un prêt non concessionnel et un prêt concessionnel de 105 millions de dollars EU chacun¹². L'AVD prend des hypothèses conservatrices pour les conditions financières des prêts et les retombées en termes de croissance de l'expansion du réseau électrique¹³. Le recours à des prêts concessionnels restera le point d'ancrage de la stratégie d'endettement à court terme des autorités mauritaniennes — les prêts non concessionnels demeurant l'exception. Sur le long terme, les nouveaux emprunts consisteront de moins en moins à des financements concessionnels.

22. Les indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État (PGE) restent inférieurs, dans le scénario de référence, aux seuils liés aux politiques mises en œuvre, excepté un léger dépassement du ratio dette/PIB à moyen terme (graphique 1, tableau 1)¹⁴. Les tests de résistance révèlent cependant que la viabilité de la dette extérieure de la Mauritanie est très sensible à un choc sur les exportations, avec le choc type (à savoir une croissance des exportations en 2011-12 égale à sa moyenne historique diminuée d'un écart-type) entraînant des dépassements sensibles de tous les seuils (graphique 1, tableau 2). Ceci reflète la dépendance du pays à l'égard des exportations minières (fer, cuivre et or) dont les prix sont très volatils sur les marchés internationaux, d'où l'importance de politiques visant à diversifier l'économie et d'une approche éminemment prudente de l'endettement extérieur.

¹² Le plafond visé au programme pour les financements non concessionnels a été relevé pour permettre la réalisation de ce projet stratégique prioritaire, qui a été jugé essentiel pour accroître la production électrique et évalué par le FADES et qui n'accroît pas le risque de surendettement.

¹³ Bien que les conditions de ces prêts ne soient pas encore fixées, il est supposé que le prêt concessionnel comporte un élément de don de 35 %, tandis que cette composante est de 18 % pour le prêt non concessionnel. Ces prêts seront décaissés sur la période 2012-14.

¹⁴ Les seuils indicatifs de l'endettement extérieur de la Mauritanie reposent sur son classement dans la catégorie des pays à «résultats moyens» de mise en œuvre des politiques eu égard à sa note de 3,31 (2007-09) obtenue sur l'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN ou CPIA- *Country Policy and Institutional Assessment index*) de la Banque mondiale. Les pays à résultats moyens sur cet indice sont ceux dont la note se situe entre 3,25 et 3,75.

23. **La trajectoire des indicateurs de la dette publique globale (extérieure et intérieure) et du service de la dette est similaire à celle des indicateurs la dette extérieure publique** (tableau 3). La viabilité de la dette publique est tributaire de la maîtrise du déficit budgétaire à moyen et long terme, ce qui contribuera à ramener la dette publique à 34 % du PIB vers 2030. Comme pour la dette extérieure, les tests de résistance (tableau 4 et graphique 2) montrent que la dette publique est sensible aux chocs exogènes, notamment aux chocs du taux de change et à la baisse de la croissance du PIB.

24. **Comme pour la précédente AVD, la présente mise à jour conclut à un risque modéré de surendettement de la Mauritanie, en ce qui concerne sa dette extérieure.** La viabilité de la dette extérieure publique et garantie par l'État de la Mauritanie se révèle sensible aux chocs exogènes sur les prix de ses principaux produits de base exportés. Ceci met en relief la nécessité d'une gestion prudente de la dette, notamment la recherche permanente de ressources extérieures à des conditions concessionnelles, dans la mesure du possible. La prise en compte de la dette intérieure a pour effet de relever les indicateurs de la dette extérieure, elle ne modifie certes pas l'évaluation faite des facteurs de vulnérabilité liés à la dette mais souligne combien il importe de poursuivre le rééquilibrage des finances publiques. À défaut de l'allègement de la dette envers les créanciers restants, qui est supposé intervenir en 2011, le ratio dette/PIB de la Mauritanie continuerait de dépasser le seuil applicable, détériorant par conséquent le risque de surendettement du pays.

ANNEXE I

PRINCIPALES HYPOTHÈSES MACROÉCONOMIQUES ET RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DE L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Croissance du PIB réel : La croissance du PIB réel serait projetée à 5,7 % en moyenne par an sur la période 2011-15, soutenue par la vigueur de l'activité du secteur minier qui est surtout tirée par les programmes d'investissement importants visant l'augmentation des capacités de production du fer, du cuivre et de l'or. A l'achèvement de ces projets, on s'attend à ce que la croissance ressorte à environ 4½% par an en 2030. Les risques à court terme sont liés, entre autres, à la volatilité des marchés des produits de base, notamment à une chute plus forte que prévu du prix du minerais de fer, de l'or et du cuivre, à de mauvaises conditions climatiques, à une baisse de la demande extérieure et à des délestages prolongés de l'électricité. En revanche, l'accélération des réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires et un rendement plus élevé des investissements engagés pourraient stimuler la croissance en dehors du secteur traditionnel des industries extractives.

Inflation : La poursuite de politiques monétaire et budgétaire prudentes entraînera la convergence du taux d'inflation autour de 5 % environ en 2016 et au-delà.

Solde extérieur courant : Après une contraction en 2011, à la faveur de la hausse des prix et de la production des métaux exportés, le déficit extérieur courant devrait se creuser sur la période 2012–14 en raison de l'augmentation des importations liée à la mise en œuvre des grands projets miniers et d'infrastructure, ainsi que du fléchissement prévisible des prix des principales exportations minières. Le déficit du solde extérieur courant prévu à long terme est globalement conforme aux calculs de la norme (un déficit de 7 % du PIB environ) pour le solde extérieur courant de la Mauritanie estimée sur la base de la méthodologie élaborée par le Groupe consultatif du FMI sur les taux de change (CGER)¹⁵.

Soldes des comptes publics : Le cadre repose sur les hypothèses suivantes : a) les recettes non pétrolières restent stables autour de 23 % du PIB hors pétrole sur toute la période; b) les dons sont censés se stabiliser autour de ½ % du PIB sur le long terme. Le déficit public non pétrolier devrait graduellement s'améliorer en passant de 3,4 % en 2010 à 0,3 % en 2030. Le solde budgétaire primaire projeté s'améliorerait en passant d'un déficit de 1 % du PIB en 2010 à un excédent de 1½ % du PIB environ en 2030.

Financement extérieur : Les engagements faits lors de la récente table-ronde des bailleurs de fonds tenue à Bruxelles ont amélioré les perspectives de mobilisation des ressources

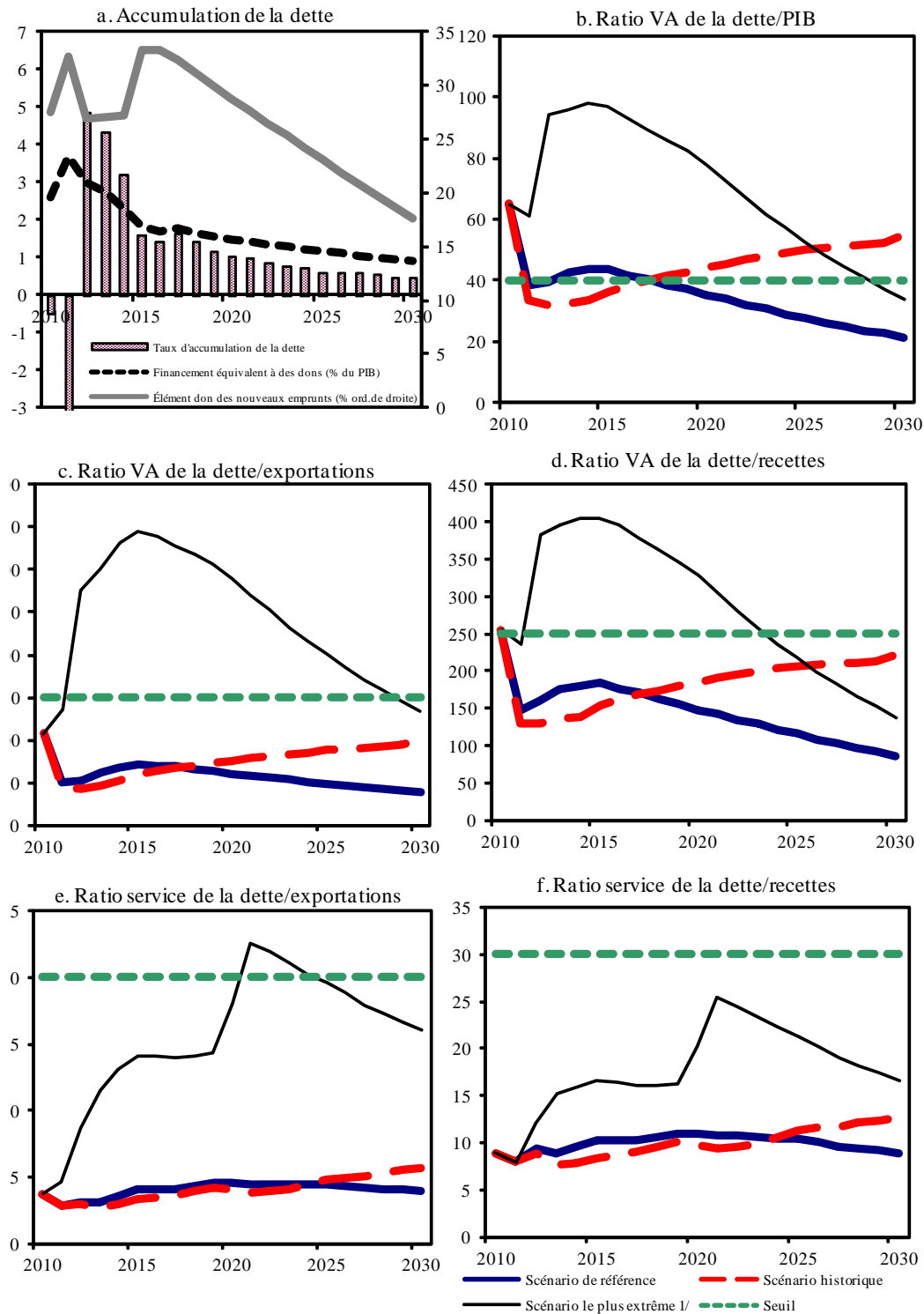
¹⁵ Le cadre établi par le CGER évalue la concordance du taux de change d'une monnaie avec les fondamentaux à moyen terme du pays, à partir de trois méthodologies qui se complètent. Deux des trois méthodes comportent l'estimation d'un niveau d'équilibre ou «norme» du solde extérieur courant.

extérieures de la Mauritanie. Le scénario de référence prend pour hypothèse que – excepté le prêt non concessionnel contracté pour financer l’usine de production d’électricité mentionnée ci-avant — la Mauritanie se limitera essentiellement à des prêts concessionnels sur le moyen terme. Il est toutefois prévu qu’à long terme, les nouveaux prêts consisteront de moins en moins en des financements concessionnels. De ce fait, la moyenne de l’élément dans les nouveaux prêts tombera à en déca 20 % en 2030.

Dettes intérieures : consistant surtout en bons du Trésor détenus par le secteur bancaire, la dette intérieure représentait un peu moins de 9 % du PIB à fin 2010. Elle devrait se situer autour de 7 % à l’horizon 2030.

Taux d’intérêt réels : Le taux d’intérêt réel de la dette intérieure à court terme avoisinerait 4 % en 2016 et les années qui suivent.

Graphique 1. Mauritanie -- Indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État sous différents scénarios, 2010-30 1/



Sources : autorités mauritaniennes; estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui génère le ratio le plus élevé en 2020. Il correspond à un choc sur les exportations aux fenêtres b., c., d., e. et f.

Tableau 1. Mauritanie -- Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2007-2030 1/
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres réels						Moyenne 0 Ecart-type		Projections											2011-2015			2016-2030	
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Historique 0		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne	2020	2030	Moyenne		
Dette extérieure (nominale) 1/	208.0	176.2	89.3	85.2	88.6	109.7		-22.8	86.8	72.9	78.5	85.7	86.0	84.5	79.5	76.5	71.6	68.7	81.5	64.4	39.5	57.2		
<i>dont</i> : dette contractée ou garantie par l'État (PPG)	203.2	168.9	86.9	82.9	80.8	99.5		-24.6	74.8	54.8	55.8	59.4	60.5	60.4	57.1	55.8	52.4	50.8	58.2	47.6	27.7	41.8		
Variation de la dette extérieure	-16.2	-31.9	-86.8	-4.1	3.4	21.0			-22.8	-14.0	5.6	7.2	0.3	-1.5	-5.0	-3.0	-4.9	-3.0	-0.5	-4.3	-2.4	-3.0		
Flux créateurs de dette identifiés	-23.0	-37.2	-59.3	0.5	-4.4	25.9			-17.3	3.5	5.0	4.3	3.9	-2.2	-2.0	-1.2	-1.1	-1.2	2.9	-0.9	-3.2	-1.1		
Déficit du compte courant hors intérêts	34.4	46.7	0.5	16.3	14.8	10.7	15.8	15.8	3.7	6.2	7.7	7.7	8.6	6.9	6.0	5.1	6.3		7.4	6.6	5.3	5.9		
Déficit de la balance des biens et services	46.3	59.4	4.7	22.4	22.2	16.7			11.3	6.3	5.1	5.1	7.0	5.7	5.3	3.7	3.2	5.4	5.8	6.5	3.4	4.7		
Exportations	32.9	37.9	53.6	51.1	54.5	50.2			60.4	74.4	73.8	68.8	64.1	60.5	59.7	59.0	58.5	58.0	68.3	58.1	55.0	57.2		
Importations	79.2	97.3	58.3	73.4	76.6	66.9			71.7	80.7	78.9	73.9	71.1	66.2	65.0	62.7	61.7	63.4	74.2	64.6	58.4	61.9		
Transferts courants nets (négatifs = entrée)	-7.3	-8.7	-5.9	-5.0	-5.6	-4.3	-7.4	2.3	-4.5	-4.5	-3.8	-3.3	-3.5	-3.2	-3.1	-2.9	-2.8	-2.7	-3.7	-2.6	-1.8	-2.4		
<i>dont</i> : Transferts officiels	-4.1	-5.4	-3.4	-2.5	-3.5	-2.1			-2.8	-2.5	-1.9	-1.5	-1.7	-1.4	-1.3	-1.2	-1.2	-1.1	-1.8	-1.0	-0.6	-0.9		
Autres flux du compte courant (négatifs = entrée nette)	-4.6	-4.0	1.7	-1.1	-1.9	-1.7			-3.1	4.3	6.4	5.9	5.1	4.4	3.8	4.4	4.7	3.6	5.2	2.7	3.7	3.6		
Investissements directs étrangers, net (négatifs = entrée de	-26.2	-43.8	-5.7	-10.8	-5.0	-1.3	-11.7	13.2	-4.6	4.0	1.1	-1.8	-4.9	-7.2	-5.8	-4.3	-4.3	-5.7	-1.8	-5.9	-7.4	-5.5		
Dynamiques endogènes de la dette 2/	-31.2	-40.1	-54.1	-5.1	-14.1	16.6			-16.4	-6.6	-3.8	-1.5	0.2	-1.8	-2.3	-2.0	-1.9	-1.7	-2.7	-1.6	-1.1	-1.5		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.5	0.8	1.4	1.0	1.8			1.6	1.4	1.6	2.0	2.4	2.3	2.1	1.8	1.7	1.5	1.9	1.4	0.7	1.1		
Contribution de la croissance du PIB réel	-10.0	-9.1	-13.9	-0.8	-2.5	1.3			-4.7	-4.0	-3.9	-4.7	-4.8	-4.6	-4.4	-3.8	-3.5	-3.2	-4.4	-3.0	-1.7	-2.6		
Contribution des variations de prix et des taux de change	-21.4	-31.5	-41.1	-5.6	-12.6	13.5			-13.3	-4.0	-1.6	1.2	2.6	0.5	-0.3	-1.3	...	-1.2		
Résiduel (3-4) 3/	6.8	5.4	-27.5	-4.6	7.8	-4.9			-5.5	-17.5	0.6	2.9	-3.6	0.7	-2.9	-1.8	-3.8	-1.8	-3.4	-3.4	0.8	-1.9		
<i>dont</i> : financements exceptionnels	3.9	3.4	1.2	1.2	1.2	0.7			-5.2	-21.2	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.2	0.2	0.2	-3.8	0.2	0.0	0.2		
VA de la dette extérieure 4/	95.0			77.0	56.3	62.0	68.7	69.1	67.8	63.9	61.4	57.6	55.1	64.8	51.8	33.1	46.4		
En pourcentage des exportations	189.1			127.5	75.7	84.1	99.8	107.8	112.0	107.1	104.0	98.5	95.1	95.9	89.1	60.2	80.8		
VA de la dette extérieure PPG	84.8			65.1	38.3	39.4	42.4	43.6	43.7	41.5	40.7	38.4	37.3	41.5	35.1	21.2	31.0		
En pourcentage des exportations	168.9			107.7	51.4	53.4	61.6	68.1	72.2	69.5	68.9	65.6	64.3	61.4	60.3	38.6	54.0		
En pourcentage des recettes budgétaires	380.2			255.4	147.1	159.9	175.9	179.5	183.5	175.8	171.8	161.8	157.0	169.2	147.3	86.0	129.4		
Ratio du service de la dette/ exportations (en pourcentage)	4.5	3.8	2.7	3.8	2.7	6.7			5.5	4.1	4.5	5.9	8.5	8.9	8.4	8.0	7.8	7.7	6.4	7.1	4.2	6.0		
Ratio du service de la dette PPG/ exportations (en pourcentage)	4.3	3.6	2.1	3.0	2.2	4.2			3.8	2.8	3.1	3.1	3.6	4.0	4.1	4.1	4.3	4.5	3.3	4.5	4.0	4.3		
Ratio du service de la dette PPG/ recettes budgétaires (en pou	4.5	-5.6	1.8	5.9	5.0	9.5			8.9	8.0	9.4	8.8	9.6	10.3	10.3	10.3	10.6	11.0	9.2	11.0	8.9	10.2		
Besoins de financement brut (en Milliards de dollars EU)	0.2	0.2	0.0	0.3	0.5	0.5			0.3	0.7	0.7	0.6	0.6	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	0.5	0.2	0.5		
Déficit du compte courant hors intérêt stabilisant la dette en poi	50.6	78.6	87.3	20.5	11.4	-10.4			26.5	20.1	2.2	0.4	8.4	8.4	11.0	8.1	10.0	9.3	7.9	10.9	7.7	8.9		
Principales hypothèses macroéconomiques																								
Taux de croissance du PIB réel (en pourcent)	5.2	5.4	11.4	1.0	3.5	-1.2	3.7	3.5	5.2	5.1	5.7	6.3	5.7	5.7	5.5	5.2	5.0	4.8	5.7	4.6	4.5	4.7		
Variation du déflateur du PIB exprimée en dollar EU (en pourcen	10.6	17.9	30.4	6.7	17.4	-13.2	6.7	13.3	13.8	4.8	2.2	-1.5	-3.0	-0.6	1.4	2.7	2.7	2.8	0.4	2.8	2.9	2.8		
Taux d'intérêt effectif (en pourcent)5/	0.1	0.3	0.7	1.7	1.4	1.7	0.9	0.6	1.8	1.8	2.4	2.7	2.8	2.8	2.6	2.5	2.3	2.2	2.5	2.1	1.7	2.0		
Croissance des exportations de biens et services exprimées en d	35.6	43.3	105.2	2.8	29.6	-20.9	18.8	36.7	44.0	35.7	7.2	-2.3	-4.5	-0.7	5.5	6.8	6.8	6.9	7.1	7.8	6.8	6.9		
Croissance des importations de biens et services exprimées en d	62.3	52.8	-12.9	35.8	26.9	-25.1	17.3	28.4	28.3	24.0	5.7	-1.9	-1.4	-2.2	5.0	4.2	6.2	10.7	4.8	9.7	3.4	6.7		
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en pou	27.5	32.7	26.9	27.0	27.2	33.2	33.2	32.4	31.2	29.9	29.4	28.8	17.6	25.4		
Recettes publiques (à l'exclusion des dons, en pourcentage du I	31.4	-24.3	62.1	26.3	23.4	22.3			25.5	26.0	24.6	24.1	24.3	23.8	23.6	23.7	23.7	23.8	24.6	23.8	24.7	24.1		
Apports d'aide (en Milliards de dollars EU) 7/	0.0	0.9	0.1	0.0	0.0	0.1			0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1		
<i>dont</i> : Dons	0.0	0.9	0.1	0.0	0.0	0.0			0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1		
<i>dont</i> : Prêts concessionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1		
Financement équivalent en don (en pourcentage du PIB) 8/			2.6	3.7	3.0	2.7	2.3	1.8	1.7	1.8	1.7	1.6	2.7	1.5	0.9	1.3		
Financement équivalent en don (en pourcentage du financemen			41.7	43.5	35.7	36.4	37.8	44.7	44.5	42.7	42.1	41.4	39.6	40.7	34.6	38.9		
<i>Pour mémoire :</i>																								
PIB nominal (en Milliards de dollars EU)	1.5	1.9	2.7	2.9	3.5	3.0			3.6	4.0	4.3	4.5	4.6	4.9	5.2	5.6	6.1	6.5		7.0	14.6			
Croissance du PIB nominal en dollars EU	16.3	24.3	45.3	7.8	21.5	-14.3			19.7	10.2	8.1	4.7	2.6	5.0	7.0	8.0	7.9	7.7	6.1	7.6	7.6	7.5		
VA de la dette extérieure PPG (en Milliards de dollars EU)	2.4			2.4	1.5	1.7	1.9	2.0	2.1	2.2	2.2	2.3	2.4		2.5	3.1			
(VA1-VA1-1)/PIB1-1 (en pourcent)			-0.5	-24.0	4.9	4.3	3.2	1.6	1.4	1.7	1.4	1.2	-2.0	1.0	0.4	0.7		

Sources : autorités mauritaniennes; estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Dérivé de $[r - g - r(1+g)] / (1+g+r+gr)$ multiplié par les ratios de dette antérieurs, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et r = taux de croissance du déflateur du PIB (exprimé en dollars EU).

3/ Inclut les financements exceptionnels (tels que les variations d'arriérés et d'allègement de la dette); variation des avoirs extérieurs bruts; et ajustements de valeur. Pour les projections, la contribution des variations de prix et des taux de change est aussi incluse.

4/ La VA de la dette du secteur privée est supposée être égale à sa valeur nominale.

5/ Paiement d'intérêts de l'année courante divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Moyennes historiques et écarts-types sont le plus souvent déterminés sur une période de 10 ans en fonction de la disponibilité des données.

7/ Définis comme dons, prêts concessionnels et allègement de dette

8/ Le financement équivalent en don inclut les dons accordés directement aux gouvernements et au travers des nouveaux emprunts (c'est à dire la différence entre la valeur nominale et la VA).

Tableau 2. Mauritanie -- Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État, 2010-2030
(En pourcentage)

	Projections												
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2030	
Ratio VA de la dette/PIB													
Scénario de référence	65	38	39	42	44	44	41	41	38	37	35	21	
Autres scénarios													
A1. Croissance des variables clés revenant à la moyenne historique sur la période 2010-2030 1/	65	34	32	33	34	36	38	40	41	43	44	55	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables sur la période 2010-2030 2/	65	40	43	47	50	51	50	49	48	47	46	35	
B. Tests de résistance													
B1. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012	65	39	43	46	48	47	46	44	42	40	38	23	
B2. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012 3/	65	61	94	96	98	97	93	90	86	82	78	34	
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012	65	42	49	52	55	54	52	50	48	46	44	26	
B4. Flux non générateurs de dette revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012 4/	65	33	32	35	36	36	35	33	32	30	29	19	
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	65	50	71	74	76	75	72	70	67	64	61	31	
B6. Dévaluation de 30 % du taux de change nominal par rapport au scénario de référence intervenant en 2011 5/	65	52	54	58	60	60	57	55	53	50	48	29	
Ratio VA de la dette/exportations													
Scénario de référence	108	51	53	62	68	72	70	69	66	64	60	39	
Autres scénarios													
A1. Croissance des variables clés revenant à la moyenne historique sur la période 2010-2030 1/	108	45	43	48	53	60	64	68	71	74	76	100	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables sur la période 2010-2030 2/	108	53	58	68	78	84	83	83	82	81	79	64	
B. Tests de résistance													
B1. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012	108	50	53	60	67	70	69	67	64	62	59	38	
B2. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012 3/	108	136	276	301	331	345	338	328	317	307	289	134	
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012	108	50	53	60	67	70	69	67	64	62	59	38	
B4. Flux non générateurs de dette revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012 4/	108	44	44	50	57	59	58	56	54	52	50	35	
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	108	83	118	130	145	151	148	143	139	134	127	68	
B6. Dévaluation de 30 % du taux de change nominal par rapport au scénario de référence intervenant en 2011 5/	108	50	53	60	67	70	69	67	64	62	59	38	
Ratio VA de la dette/recettes publiques													
Scénario de référence	255	147	160	176	179	184	176	172	162	157	147	86	
Autres scénarios													
A1. Croissance des variables clés revenant à la moyenne historique sur la période 2010-2030 1/	255	129	130	136	139	153	162	169	174	180	185	222	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables sur la période 2010-2030 2/	255	152	173	193	206	212	211	206	202	197	192	143	
B. Tests de résistance													
B1. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012	255	151	176	190	198	199	193	186	177	169	161	93	
B2. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012 3/	255	235	382	397	404	406	396	379	362	347	327	138	
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012	255	163	200	216	225	226	220	211	202	192	183	106	
B4. Flux non générateurs de dette revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012 4/	255	126	131	143	150	151	147	141	134	128	123	77	
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	255	192	289	305	313	315	307	294	281	268	254	124	
B6. Dévaluation de 30 % du taux de change nominal par rapport au scénario de référence intervenant en 2011 5/	255	200	221	239	248	250	243	233	223	212	202	117	
Ratio service de la dette/exportations													
Scénario de référence	4	3	3	3	4	4	4	4	4	5	5	4	
Autres scénarios													
A1. Croissance des variables clés revenant à la moyenne historique sur la période 2010-2030 1/	4	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4	6	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables sur la période 2010-2030 2/	4	3	3	3	4	4	4	4	5	5	5	6	
B. Tests de résistance													
B1. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012	4	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	
B2. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012 3/	4	5	9	12	13	14	14	14	14	14	14	16	
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012	4	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	
B4. Flux non générateurs de dette revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012 4/	4	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	3	
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	4	4	5	6	7	7	7	7	7	8	8	8	
B6. Dévaluation de 30 % du taux de change nominal par rapport au scénario de référence intervenant en 2011 5/	4	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	
Ratio service de la dette/recettes publiques													
Scénario de référence	9	8	9	9	10	10	10	10	11	11	11	9	
Autres scénarios													
A1. Croissance des variables clés revenant à la moyenne historique sur la période 2010-2030 1/	9	8	9	8	8	8	9	9	10	10	10	13	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables sur la période 2010-2030 2/	9	8	9	9	10	10	10	11	11	12	13	12	
B. Tests de résistance													
B1. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012	9	8	10	10	11	11	11	11	12	12	12	10	
B2. Croissance des exportations revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012 3/	9	8	12	15	16	17	16	16	16	16	16	17	
B3. Déflateur du PIB (estimé en dollar EU) revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012	9	9	12	11	12	13	13	13	13	14	14	11	
B4. Flux non générateurs de dette revenant à la moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-2012 4/	9	8	9	8	9	9	10	10	10	10	10	8	
B5. Combinaison des scénarios B1 à B4 utilisant un demi écart-type sur les chocs	9	9	12	13	14	15	15	15	15	15	17	14	
B6. Dévaluation de 30 % du taux de change nominal par rapport au scénario de référence intervenant en 2011 5/	9	11	13	12	13	14	14	14	15	15	15	12	
Pour mémoire :													
Élément du projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	

Sources : autorités mauritaniennes; estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Les variables sont la croissance du PIB réel, du déflateur du PIB exprimé en dollar américain, le compte-courant hors intérêt (en pourcentage du PIB) et les flux non-créateurs de dette.

2/ On suppose le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est supérieur de 2 points à celui du scénario de référence; le délai de grâce et la maturité restant identiques.

3/ On suppose que les exportations demeurent définitivement à leur niveau le plus bas, mais le compte courant revient à son niveau initial après le choc

(ce qui implique un ajustement automatique compensatoire sur les importations).

4/ Inclut les transferts officiels et privés, et les investissements directs étrangers.

5/ La dépréciation est définie comme la diminution en pourcentage de la valeur de la monnaie locale par rapport au dollar américain, et cette diminution ne peut excéder 100 pourcent.

6/ S'applique aux scénarios de sensibilité, sauf pour le scénario A2 (financement sous termes moins favorable) dans lequel les termes des nouveaux financements sont ceux mentionnés à la note en bas de la page 2.

Tableau 3. Mauritanie -- Cadre d'analyse de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2007-2030
(En pourcentage du PIB sauf indication contraire)

	Chiffres réels			Moyenne historique 5/	Ecart type 5/	Estimation					Projections				
	2007	2008	2009			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010-15 Moyenne	2020	2030	2016-30 Moyenne
Dette du secteur public 1/	90.1	90.6	109.9			84.6	63.1	63.7	67.2	68.2	67.6	69.1	53.8	34.1	48.3
<i>dont : Dette libellée en devises</i>	82.9	80.8	99.5			74.8	54.8	55.8	59.4	60.5	60.4	61.0	47.6	27.7	41.8
Variation de la dette du secteur public	-2.2	0.5	19.2			-25.3	-21.5	0.6	3.5	0.9	-0.5	-7.0	-2.9	-2.3	-2.2
Flux créateurs de dette identifiés	-6.3	0.3	26.0			-27.6	-25.8	-1.1	1.5	0.1	-0.7	-8.9	-4.3	-3.6	-3.4
Déficit primaire	-0.4	4.8	7.7	0.6	13.8	1.0	1.0	2.4	1.5	0.8	-0.5	1.0	-0.8	-1.6	-1.1
Recettes et dons	27.1	24.2	23.1			26.7	27.4	25.6	25.1	25.2	24.5	25.7	24.4	25.2	24.6
<i>dont : dons</i>	0.9	0.8	0.8			1.2	1.4	1.0	1.0	0.9	0.7	1.0	0.6	0.5	0.6
<i>dont : recettes pétrolières</i>		2.3	2.4			1.4	1.0	0.8	0.8	0.8	0.7	0.9	4.3	2.1	3.1
Dépenses primaires (hors intérêt)	26.7	29.0	30.9			27.7	28.4	28.0	26.5	26.0	24.0	26.8	23.6	23.7	23.6
Dynamiques endogènes de la dette	-7.0	-5.8	17.6			-23.1	-4.6	-4.2	-0.6	-1.3	-0.7	-5.7	-3.6	-2.1	-2.5
Contribution des différentiels entre taux d'intérêt et croissance	-0.9	-2.6	4.2			-6.2	-4.1	-2.9	-3.0	-2.8	-3.1	-3.7	-2.5	-1.4	-2.2
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.1	0.5	3.1			-0.8	0.0	0.5	0.7	0.8	0.6	0.3	0.0	0.1	0.1
<i>dont : contribution du taux de croissance réel du PIB</i>	-0.9	-3.1	1.1			-5.4	-4.1	-3.4	-3.8	-3.6	-3.7	-4.0	-2.5	-1.6	-2.3
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-6.1	-3.2	13.4			-16.9	-0.5	-1.3	2.5	1.5	2.3	-2.1	-0.2
Autres flux créateurs de dette identifiés	1.1	1.3	0.7			-5.6	-22.3	0.7	0.6	0.6	0.5	-4.2	0.2	0.0	0.2
Recettes de privatisation (négatives)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Reconnaissance de passifs éventuels ou implicites	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de dette (PPTE et autres allègement)	1.1	1.3	0.7			-5.6	-22.3	0.7	0.6	0.6	0.5	-4.2	0.2	0.0	0.2
Autres (spécifier, ex recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Résiduel, incluant des variations d'actif	4.0	0.2	-6.7			2.4	4.4	1.7	2.0	0.8	0.2	1.9	1.3	1.3	1.2
Autres indicateurs de viabilité de la dette															
VA de la dette du secteur public	7.2	9.8	95.3			74.8	46.5	47.2	50.2	51.2	50.9	53.5	41.3	27.7	37.5
<i>dont : dette libellée en devises</i>	0.0	0.0	84.8			65.1	38.3	39.4	42.4	43.6	43.7	45.4	35.1	21.2	31.0
<i>dont : dette extérieure</i>	84.8			65.1	38.3	39.4	42.4	43.6	43.7	45.4	35.1	21.2	31.0
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette publique)
Besoin de financement brut 2/	11.1	18.1	23.1			12.8	12.9	13.2	12.0	11.6	10.1	12.1	7.8	7.3	8.0
Ratio VA de la dette publique/recettes, dons inclus (en pourcentage)	26.6	40.7	411.5			280.3	170.1	184.3	200.2	203.4	207.6	207.6	169.0	109.7	152.6
Ratio VA de la dette publique/recettes, hors dons (en pourcentage)	27.5	42.1	426.9			293.7	178.9	191.9	208.1	210.9	213.7	216.2	173.3	112.2	156.4
<i>dont : dette extérieure 3/</i>	380.2			255.4	147.1	159.9	175.9	179.5	183.5	183.5	147.3	86.0	129.4
Ratio service de la dette publique/recettes, hors dons (en pourcentage)	23.0	28.6	17.1			14.3	12.4	13.6	12.9	13.6	14.1	13.5	13.2	10.8	12.4
Ratio service de la dette publique/recettes, dons inclus (en pourcentage)	23.7	29.5	17.8			15.0	13.1	14.2	13.4	14.1	14.6	14.1	13.6	11.1	12.7
Déficit primaire stabilisant la dette en points de PIB	1.8	4.3	-11.5			26.3	22.5	1.8	-2.1	-0.1	0.0	8.1	2.1	0.7	1.2
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.0	3.5	-1.2	3.7	3.5	5.2	5.1	5.7	6.3	5.7	5.7	5.6	4.6	4.5	4.7
Taux d'intérêt nominal moyen de la dette publique intérieure (en pourcent)	1.2	1.0	1.0	0.7	0.5	1.1	1.1	1.5	1.6	1.6	1.6	1.4	1.6	1.9	1.7
Taux d'intérêt réel moyen de la dette intérieure (en pourcent)	16.7	6.0	30.5	8.2	11.1	-6.3	2.9	5.9	10.3	12.3	9.9	5.8	4.0	2.9	3.5
Dépréciation du taux de change réelle (en pourcent, + = dépréciation)	-7.1	-4.0	16.3	-4.6	10.8	-17.9
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcent)	3.3	9.0	-13.2	7.3	12.1	23.5	9.9	6.7	2.0	-0.2	1.7	7.3	4.9	5.0	4.9
Croissance des dépenses primaires réelles (application du déflateur du PIB)	0.2	12.5	5.1	4.8	15.6	-5.6	7.8	4.3	0.7	3.7	-2.5	1.4	4.6	4.6	4.6
Elément don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcent)	27.5	32.7	26.9	27.0	27.2	33.2	29.1	28.8	17.6	...

Sources : autorités mauritaniennes; estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Indiquer le champ d'application des données sur le secteur public (si les données couvrent par exemple l'ensemble des administrations publiques ou le secteur public non financier). Préciser aussi s'il s'agit de la dette publique nette ou brute.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de dette à court terme à la fin de la dernière période.

3/ Recettes budgétaires hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des paiements d'intérêts et d'amortissements de la dette à moyen et long terme.

5/ Moyennes historiques et écarts-type sont normalement calculés sur les 10 dernières années en fonction de la disponibilité des données.

Tableau 4. Mauritanie -- Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2010-30

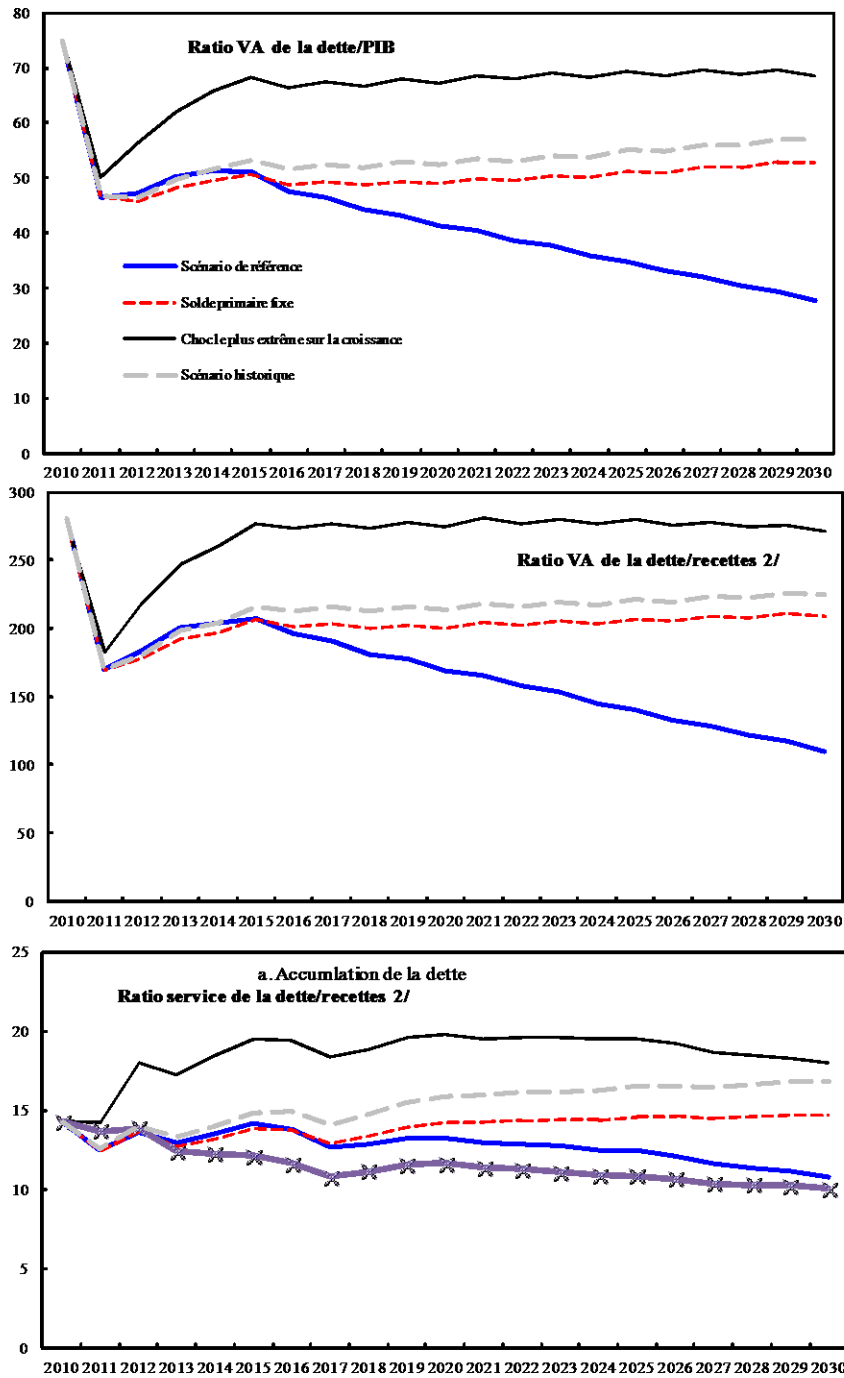
	Projections							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2030
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	75	47	47	50	51	51	41	28
Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	75	47	46	50	52	53	52	57
A2. Solde budgétaire primaire demeurant inchangé à partir de 2010	75	46	46	48	49	51	49	53
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	75	47	48	52	55	55	53	65
B. Tests de résistance								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-12	75	50	56	62	66	68	67	69
B2. Solde primaire revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-12	75	60	72	75	76	76	62	43
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	75	54	62	67	69	71	65	59
B4. Dépréciation ponctuelle de 30 % du taux de change en termes réels en 2011	75	72	70	72	73	72	58	43
B5. Augmentation de 10 points de PIB des autres flux générateurs de dette en 2011	75	57	57	60	61	61	49	33
Ratio VA de la dette/recettes publiques 2/								
Scénario de référence	280	170	184	200	203	208	169	110
Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	280	170	181	198	204	216	214	225
A2. Solde budgétaire primaire demeurant inchangé à partir de 2010	280	170	179	193	196	206	200	209
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	280	172	189	209	216	226	219	259
B. Tests de résistance								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-12	280	183	218	247	260	277	275	271
B2. Solde primaire revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-12	280	218	280	299	301	309	253	169
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	280	198	240	265	275	288	267	235
B4. Dépréciation ponctuelle de 30 % du taux de change en termes réels en 2011	280	265	275	289	289	294	239	171
B5. Augmentation de 10 points de PIB des autres flux générateurs de dette en 2011	280	206	221	238	241	247	202	133
Ratio service de la dette/recettes publiques 2/								
Scénario de référence	14	12	14	13	14	14	13	11
Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire budgétaire revenant à leur moyenne historique	14	13	14	13	14	15	16	17
A2. Solde budgétaire primaire demeurant inchangé à partir de 2010	14	12	14	13	13	14	14	15
A3. Plus faible croissance du PIB de façon permanente 1/	14	13	14	13	14	15	15	18
B. Tests de résistance								
B1. Croissance du PIB réel revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-12	14	13	15	15	16	17	18	19
B2. Solde primaire revenant à sa moyenne historique moins 1 écart-type en 2011-12	14	12	16	17	18	18	17	14
B3. Combinaison des scénarios B1-B2 en utilisant un demi écart-type sur les chocs	14	13	16	16	17	17	17	17
B4. Dépréciation ponctuelle de 30 % du taux de change en termes réels en 2011	14	14	18	17	18	20	20	18
B5. Augmentation de 10 points de PIB des autres flux générateurs de dette en 2011	14	12	15	15	15	16	15	12

Sources : autorités mauritaniennes; estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel correspond au scénario de référence moins un écart-type divisé par la racine carrée de 20 (soit le nombre d'années d

2/ Les recettes publiques s'entendent donc inclus.

Graphique 2. Mauritanie – Indicateurs de la dette publique sous différents scénarios, 2010-30 1



Sources : autorités mauritaniennes; estimations et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Le choc le plus extrême est celui qui génère le ratio le plus élevé en 2020.

2/ Les recettes s'entendent donc inclus.



Communiqué de presse n° 11/248
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 22 juin 2011

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC avec la Mauritanie et approuve un décaissement de 17,6 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la deuxième revue des résultats économiques obtenus par la Mauritanie dans le cadre d'un programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC)¹⁶. Cette décision permet à la Mauritanie de tirer un montant additionnel de 11,04 millions de DTS (17,6 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à l'équivalent de 33,12 millions de DTS (environ 52,9 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal en faveur de la Mauritanie en mars 2010 pour un montant de 77,28 millions de DTS, équivalant à 120 % de la quote-part du pays au FMI (voir [communiqué de presse 10/89](#)).

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration, Mme Nemat Shafik, Directeur général adjoint et Président par intérim, a présenté la déclaration suivante :

¹⁶ La facilité élargie de crédit (FEC), qui a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu, est caractérisée par des plafonds d'accès plus élevés, des conditions de financement plus concessionnelles, une plus grande souplesse dans la conception des programmes qu'elle appuie, et une conditionnalité à la fois plus simple et mieux ciblée. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/ecff.htm>). Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles. Le Conseil d'administration arrête ses décisions selon la procédure du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans réunion formelle.

« Il convient de féliciter les autorités mauritaniennes pour la solide exécution du programme appuyé par la FEC. La mise en œuvre de politiques saines ainsi que l'augmentation de la demande extérieure et des prix à l'exportation ont contribué à rétablir la stabilité macroéconomique et à améliorer les perspectives à court terme. Le niveau de chômage élevé, la pauvreté généralisée et la vulnérabilité aux chocs exogènes restent toutefois de redoutables défis qu'il convient de relever avec détermination.

« Les autorités sont fermement résolues à assainir les finances publiques, tout en augmentant les dépenses à court terme — principalement sous la forme de subventions temporaires — afin d'amortir l'impact du renchérissement des produits énergétiques et alimentaires. Dans cette perspective, il importera de renforcer la mobilisation des recettes, de réduire les dépenses non prioritaires et de mener une stratégie d'endettement prudente. En outre, la discipline budgétaire et la cohésion sociale devraient être également préservées par la démarche des autorités visant à remplacer les subventions généralisées par des dispositifs de protection sociale bien ciblés et moins coûteux.

« L'orientation actuelle de la politique monétaire semble appropriée, mais les autorités se tiennent prêtes à réagir aux éventuelles tensions inflationnistes. Il convient de les féliciter pour avoir assoupli le régime de change durant l'année écoulée; cette flexibilité devrait être renforcée en continuant de limiter les interventions sur le marché des changes au lissage des excès de volatilité. La constitution de tampons additionnels à travers l'augmentation des réserves internationales nettes est nécessaire pour réduire davantage la vulnérabilité aux chocs exogènes.

« Il convient de saluer la stratégie de la réforme du secteur financier en cours, notamment l'amélioration de la supervision bancaire et des normes de comptabilité. Le respect des délais dans la mise en œuvre des dernières recommandations de l'évaluation des sauvegardes est une priorité absolue.

« Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté récemment finalisé décrit de façon pertinente les principaux défis auxquels fait face la Mauritanie. Dans ce sens, l'engagement renforcé des bailleurs de fonds sera important. Les réformes structurelles envisagées visant la restructuration des entreprises publiques, l'amélioration du marché du travail, et le renforcement de la transparence et du climat des affaires sont essentielles pour promouvoir durablement l'emploi et une croissance généralisée et inclusive. »

**Déclaration de Kossi Assimaidou,
Administrateur pour la République Islamique de Mauritanie
22 juin 2011**

1. Introduction

Au nom des autorités mauritaniennes, je tiens à remercier les services du FMI pour la qualité des discussions sur la politique économique qui ont eu lieu en avril dernier à Nouakchott, dans le cadre de la deuxième revue de l'accord FEC.

La Mauritanie continue d'avancer à grands pas dans la stabilisation de l'économie tandis que la croissance a redémarré avec force après la récession de 2009, sous l'effet en partie de l'envolée des prix des principales exportations minières du pays. Les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été satisfaisants, la Mauritanie ayant respecté tous les critères de réalisation quantitatifs de fin décembre 2010 et tous les repères structurels sauf un¹⁷. Bien qu'un objectif indicatif relatif aux dépenses de lutte contre la pauvreté n'ait pas été atteint en raison de retards dans l'exécution du programme d'investissement public, les autorités mauritaniennes tiennent à réitérer leur ferme détermination de poursuivre la lutte contre la pauvreté, qui demeure au cœur de leur programme de développement.

Alors qu'elles s'efforcent de stabiliser l'économie et d'arriver à une croissance plus forte et plus solidaire, les autorités mauritaniennes continuent de se heurter à des difficultés de taille en raison de la flambée des prix internationaux de l'énergie et de l'alimentation et des retombées des troubles sociaux dans la région. Face à ces facteurs préoccupants, elles ont élaboré et appliquent actuellement un ambitieux «programme de solidarité» qui intègre des sauvegardes pour éviter de compromettre les comptes budgétaires.

Les autorités mauritaniennes sont conscientes des risques que comporterait un renversement des cours internationaux des produits de base que le pays exporte. Elles saluent les conclusions de l'évaluation *ex post* à cet égard et partagent le point de vue selon lequel les efforts doivent être poursuivis pour diversifier l'économie et la rendre moins tributaire des industries extractives. En conséquence, elles sont convenues d'économiser une plus grande partie des recettes exceptionnelles apportées par le boom actuel des activités minières, notamment par une accumulation plus rapide de réserves de change. Ainsi, en accord avec les services du FMI, les objectifs du programme relatifs aux réserves internationales nettes pour fin juin et fin décembre 2011 ont été relevés. Cependant, les autorités insistent sur l'importance d'un soutien financier continu de la part de la communauté internationale sous

¹⁷ À la suite de retards dans la procédure d'appel d'offres lancée afin de trouver un cabinet de consultants pour effectuer le recensement des contribuables, le repère relatif à l'attribution d'un identifiant fiscal unique à tous les contribuables n'a pas pu être respecté.

forme d'un apport régulier d'aide financière pour protéger le pays contre les chocs potentiels et l'aider à mener à bien son programme de développement.

2. Évolution récente de l'économie

En 2010, le PIB réel de la Mauritanie a progressé de 5,2 % tandis que le pays se remettait rapidement de la récession de 2009 (la croissance a diminué de 1,2 % en 2009). Grâce au dynamisme du secteur minier et à la hausse des prix des exportations de minerai de fer, d'or et de cuivre, le déficit extérieur courant a diminué tandis que l'accumulation de réserves internationales s'accélérait. L'augmentation des recettes fiscales provenant du secteur minier a aussi aidé à améliorer le **solde budgétaire** (même si la sous-exécution des investissements publics a aussi joué un rôle à cet égard).

Après que la banque centrale eut décidé fin 2009 de ramener son principal taux directeur de 12 % à 9 %, l'orientation accommodante de la **politique monétaire** a abouti à une augmentation du crédit au secteur privé, qui s'est accru de 14,2 % (contre 3,7 % en 2009). Cela a aidé à soutenir la reprise économique. Cependant, les autorités monétaires ont souligné leur intention de relever le principal taux directeur (ou les réserves obligatoires) aux premiers signes de poussée inflationniste. À cet égard, il convient de noter que, malgré le niveau élevé des prix internationaux de l'énergie et de l'alimentation, l'inflation est restée en dessous de 10 % en 2010 (6,1 %).

En ce qui concerne les **perspectives à moyen terme**, les autorités estiment, comme les services du FMI, que les perspectives économiques restent favorables malgré le niveau élevé des prix de l'énergie et de l'alimentation. Elles sont néanmoins conscientes que cette appréciation ne vaut que si l'environnement international continue de s'améliorer et si elles appliquent leurs politiques de façon judicieuse, notamment pour ce qui est du développement des infrastructures. À cet égard, elles soulignent que pour soutenir la reprise économique en cours et promouvoir le climat des affaires, il est notamment indispensable de développer la capacité du **secteur de l'électricité** à assurer un approvisionnement suffisant de l'économie et à suivre l'augmentation rapide de la demande. Les autorités mauritaniennes ont donc entrepris la construction d'une centrale électrique de 120 MW qui sera financée en partie par un prêt non concessionnel de 105 millions de dollars. Je tiens à souligner à cet égard que ce prêt est conforme à l'impératif de viabilité de la dette, comme l'indique le document sur l'analyse de viabilité de la dette. Je tiens aussi à réaffirmer l'engagement des autorités mauritaniennes de suivre une stratégie d'endettement prudente en continuant de ne ménager aucun effort pour emprunter exclusivement à des conditions concessionnelles.

3. Politiques menées dans le cadre du programme FEC

Mieux cibler les subventions. Comme l'explique le rapport des services du FMI, la Mauritanie a lancé un ambitieux programme de solidarité pour atténuer les effets de la hausse

des prix de l'alimentation et de l'énergie sur la population. Ce programme prévoit des subventions pour divers produits (alimentation, gaz ménager, engrais, semences) et vise à promouvoir les activités génératrices de revenu pour les jeunes des zones urbaines et rurales dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Malgré la taille de ce programme — 3,4 % du PIB —, les autorités mauritaniennes ont l'intention de maintenir le déficit budgétaire (solde de base hors pétrole) dans la limite de l'objectif prévu dans le programme FEC pour 2011 (1,6 % du PIB hors pétrole). Pour respecter cet objectif, le programme de solidarité sera financé par les recettes additionnelles provenant du secteur minier, des ventes de terrains et la hiérarchisation des dépenses d'équipement. En cas d'insuffisance des recettes, les autorités procéderont à de nouvelles coupes dans les dépenses courantes non essentielles.

Cependant, compte tenu des coûts du programme de solidarité et de l'impératif de mieux cibler les groupes vulnérables, les autorités ont l'intention de remplacer progressivement les subventions existantes par un programme de transferts en espèces moins coûteux et mieux ciblé. Des efforts sont déployés, avec l'assistance du Programme alimentaire mondial, pour mettre à jour les informations disponibles sur les groupes vulnérables qui seraient susceptibles de bénéficier de ces transferts en espèces, l'objectif étant que ceux-ci reprennent dès 2012. Afin de contenir les versements de subventions, les autorités relèvent progressivement les prix du gazole et ont l'intention de pratiquer les prix du marché pour les achats de produits pétroliers par les grands consommateurs (tels que les compagnies minières) au cours des prochaines semaines.

Contenir la masse salariale. Pour contenir la masse salariale, les autorités sont déterminées à accélérer la réforme de la fonction publique. Le rapprochement entre la liste des salariés de l'État et le résultat du recensement de tous les employés de l'État a commencé. Il permettra non seulement de supprimer les travailleurs fictifs de la liste des salariés de l'État, mais aussi d'améliorer la budgétisation, l'exécution et la gestion des dépenses de personnel.

Augmenter les recettes fiscales. Afin de permettre une augmentation des dépenses de lutte contre la pauvreté, des efforts sont en cours pour accroître les recettes fiscales au moyen de diverses mesures importantes qui sont détaillées dans la lettre d'intention et dont les plus importantes sont le relèvement des droits d'accise sur le tabac et les voitures, la préparation d'un plan de récupération des arriérés d'impôts, l'élimination progressive du prélèvement à la source de la TVA et l'achèvement du recensement des contribuables.

Réformer les entreprises publiques. Avec l'aide des partenaires au développement, dont la Banque mondiale et l'Agence française de développement, des efforts sont en cours pour clarifier les relations entre les entreprises publiques et le gouvernement au moyen d'une étude de la situation financière de toutes les grandes entreprises publiques. Cette étude s'appuiera sur les audits financiers et techniques de cinq grandes entreprises publiques, notamment une mise à jour de l'audit de la compagnie d'électricité. Elle aidera à identifier les problèmes de ces sociétés et à améliorer le suivi de leurs résultats afin de réduire les transferts de l'État.

4. Conclusion

Les autorités mauritaniennes ont continué de réaliser des progrès satisfaisants dans le cadre du programme FEC. Compte tenu des résultats solides qu'elles ont obtenus, je demanderais au Conseil d'administration de se déclarer favorable à l'achèvement de la deuxième revue de l'accord FEC. Je demanderais aussi aux administrateurs d'approuver la modification des critères de réalisation de fin juin 2011 relatifs aux réserves internationales nettes, aux avoirs intérieurs nets et au solde budgétaire de base, qui résulte de l'amélioration de la situation économique du pays et de l'impact de son programme de solidarité.